

## ELABORATION du PLAN LOCAL D'URBANISME DE BARBIZON



Rapport de présentation

PARTIE I

DOCUMENT POUR APPROBATION

URBANISME - PAYSAGE – ARCHITECTURE / I. Rivière – S. Letellier

## PREAMBULE

La commune de Barbizon était couverte par un Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé par délibération le 30 août 1977 puis :

- modifié par les délibérations du 27 juin 1980, 27 octobre 1980, 28 janvier 1985, 28 février 1986, 1<sup>er</sup> décembre 1986, 13 janvier 1990 et 11 avril 1991,
- mis à jour par les arrêtés du 27 octobre 1980, 28 février 1986, 27 juillet 1990 et 27 juillet 1991.

Le 06 novembre 2014, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les objectifs de la commune, exposés dans la délibération, sont de :

- Remplacer le Plan d'occupation du sol (POS) actuellement applicable par un Plan local d'urbanisme (PLU),
- Mettre en cohérence le nouveau document d'urbanisme avec l'AVAP,
- Assurer la pérennité du patrimoine architectural,
- Créer des liaisons douces, dans un souci de développement durable,
- Assurer la pérennité et la promotion de l'activité commerciale, artisanale, libérale ainsi que l'emploi sur la commune,
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager, ainsi que l'environnement,
- Mettre en valeur le patrimoine paysager e architectural,
- Doter la commune d'un document d'urbanisme numérisé, conforme au standard validé par le conseil national de l'information géographique (CNIG), afin de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Pour rappel (→ **L.151-4 du CU\***) :

*« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.[...]*

*Il analyse la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.*

*Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.*

*Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme.*

*Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques. »*

\* Article en vigueur avant la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018. Conformément à l'article 37 II de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, ce sont les dispositions antérieures qui continuent de s'appliquer aux plans locaux d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant le 24 novembre 2018.

## SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION GENERALE</b>	<b>4</b>		
<b>I.1 Contexte et situation</b>	<b>5</b>	<b>III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>64</b>
<b>I.2 Cadre juridique et institutionnel</b>	<b>6</b>	<b>III.1 Caractère général du milieu physique</b>	<b>65</b>
<i>I.2a Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme</i>	6	<i>III.1a Relief</i>	65
<i>I.2b Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)</i>	7	<i>III.1b Contexte géologique</i>	66
<i>I.2c La Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGF)</i>	10	<i>III.1c Contexte hydrologique et hydrogéologique</i>	67
<i>I.2d Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Fontainebleau et sa région</i>	11	<i>III.1d Risques naturels</i>	69
<i>I.2e Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie</i>	14	<i>III.1e Risques technologiques</i>	72
<i>I.2f Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce</i>	16	<i>III.1f Nuisances</i>	73
<i>I.2g Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) : Grand objectifs</i>	18	<i>III.1g Contexte climatique</i>	74
<i>I.2h Les servitudes d'utilités publiques</i>	19	<i>III.1h Données sur le potentiel énergétique</i>	75
		<i>III.1i Données sur la qualité de l'air</i>	77
		<i>III.1j Données sur la qualité de l'eau</i>	78
		<i>III.1k Ressources naturelles</i>	79
<b>II. DIAGNOSTIC</b>	<b>21</b>	<b>III.2 Cadre juridique environnemental – Les protections</b>	<b>80</b>
<b>II.1 Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers</b>	<b>22</b>	<i>III.2a Le schéma de cohérence écologique de la région Ile-de-France</i>	80
<i>II.1a La consommation de l'espace entre 2008 et 2012 (source IAU)</i>	22	<i>III.2b Inventaires du patrimoine naturel</i>	85
		<i>III.2c Réserve de Biosphère « Pays de Fontainebleau » (FR 6300010)</i>	88
<b>II.2 Analyse socio-démographique</b>	<b>23</b>	<i>III.2d Parc Naturel Régional du Gâtinais (FR8000038)</i>	90
		<i>III.2e Forêt de Protection de Fontainebleau</i>	93
<b>II.3 Analyse du parc de logements</b>	<b>25</b>	<i>III.2f Sites Natura 2000</i>	94
		<i>III.2g Présentation des sites Natura 2000</i>	95
<b>II.4 Perspectives d'évolution : population, logements, besoins)</b>	<b>29</b>	<b>III.3 Caractère général de l'environnement naturel</b>	<b>110</b>
<i>II.4a Population et logement</i>	29	<i>III.3a Les milieux</i>	110
<i>II.4.b. Analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis</i>	31	<i>III.3b La Flore</i>	118
		<i>III.3c La Faune</i>	119
<b>II.5 Equipements</b>	<b>35</b>	<i>III.3d Incidences sur la biodiversité et les milieux naturels en l'absence de mise en œuvre du PLU</i>	120
		<i>III.3e Carte des enjeux</i>	121
<b>II.6 Analyse activités et emplois</b>	<b>41</b>	<i>III.3f Comment favoriser la biodiversité en ville</i>	121
		<b>III.4 Caractère général des paysages naturels</b>	<b>122</b>
<b>II.7 Transports, déplacements, stationnement</b>	<b>46</b>	<i>III.4a Les entités paysagères</i>	122
		<i>III.4b Les éléments remarquables du paysage</i>	128
<b>II.8 Analyse urbaine</b>	<b>51</b>	<i>III.4c Points de vue et percées visuelles</i>	129
<i>II.8a Aperçu historique</i>	51	<i>III.4d Patrimoine naturel et paysager</i>	131
<i>II.8b Etapes d'évolution de la structure urbaine</i>	53	<i>III.4d Protection des paysages</i>	132
<i>II.8c Morphologie urbaine</i>	55		
<i>II.8d Le patrimoine architectural</i>	59		
<i>II.8e Entrées de village</i>	63		

# I. PRESENTATION GENERALE

## I.1 Contexte et situation

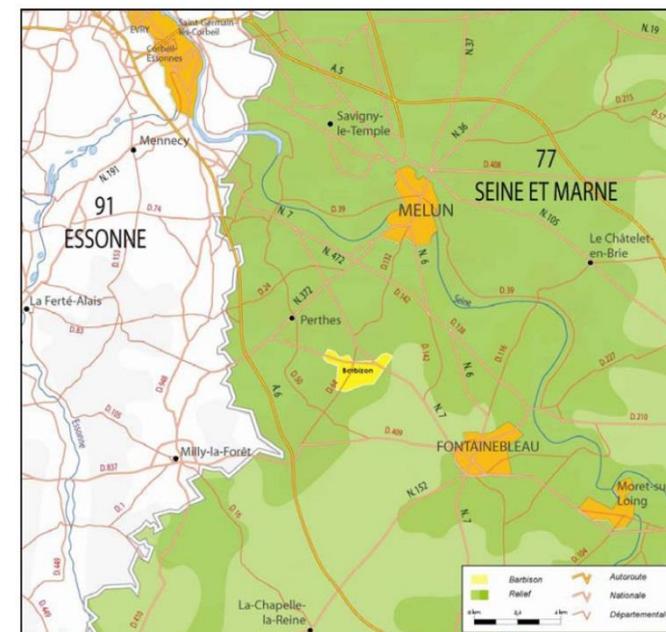
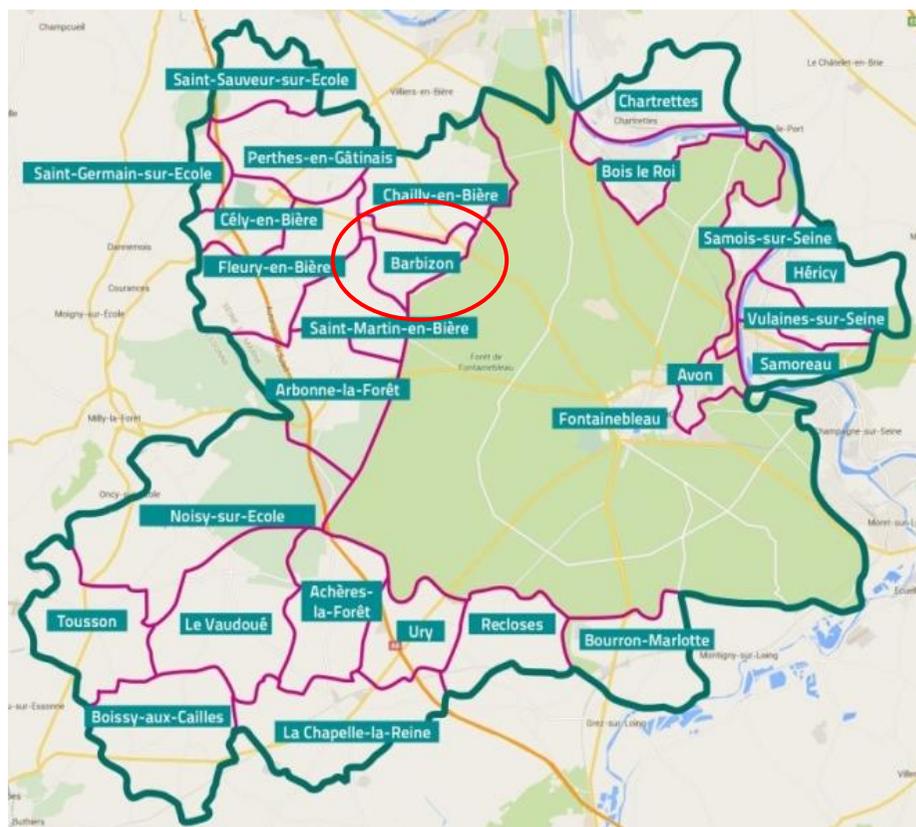
Située au sud de la région Ile-de-France, dans le département de la Seine et Marne, la commune de Barbizon (5,3 km<sup>2</sup>, 1 160 habitants en 2016) est sous l'influence de plusieurs centres urbains. Les villes de Fontainebleau, Melun, Sénart, Evry constituent des zones d'attractivités urbaines fortes en termes d'emplois, de commerces et de services. Elles s'inscrivent dans un rayon distant d'environ 30 kilomètres autour de Barbizon.

Par ailleurs, l'autoroute A6, accessible depuis la RD-37, est située à moins de 10 minutes. La commune de Barbizon jouit de la proximité d'une infrastructure routière de niveau régional.

Appuyée sur la forêt domaniale de Fontainebleau à l'est, Barbizon s'ouvre à l'ouest sur une large plaine agricole (plaine de l'Angélus) : relativement plane et ponctuée de quelques bois et remises boisées.

Elle est limitrophe aux communes de :

- Chailly-en-Bière au nord (2005 habitants en 2014) ;
- Fontainebleau à l'est (14 637 hab.) ;
- Saint-Martin-en-Bière (777 hab.) au sud-ouest ;
- et Fleury-en-Bière (660 hab.) à l'ouest.



### La communauté d'agglomération

La commune fait également partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et résultant de la fusion de deux communautés de communes (celle du « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine-et-Forêt »), et de l'intégration des communes d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Bois le Roi, Boissy-aux-Cailles, Cély, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Noisy-sur-École, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Tousson, Ury et Le Vaudoué.

Elle possède les compétences obligatoires en matière de :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire (dont SCoT et PLUi)
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Ainsi que 3 des 7 compétences optionnelles d'une communauté d'agglomération.

## I.2 Cadre juridique et institutionnel

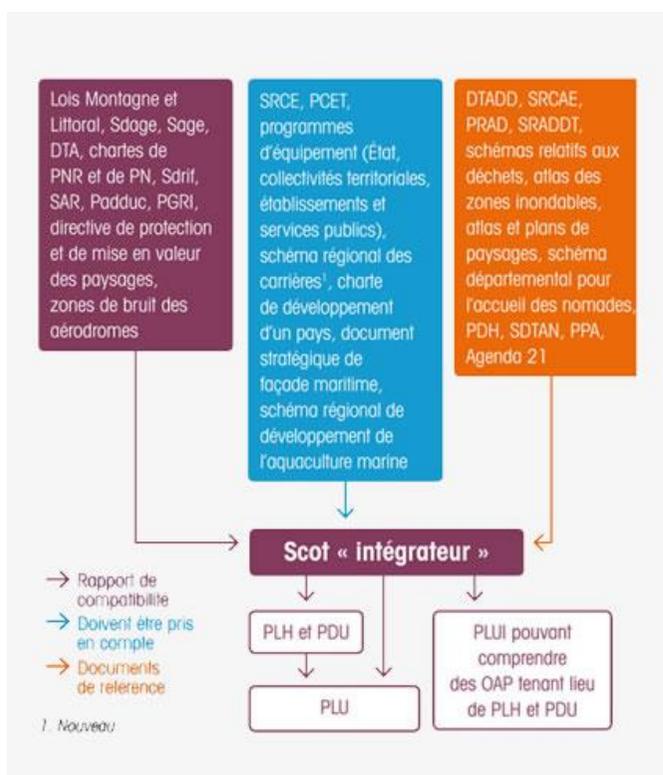
Le porter à connaissance de l'Etat a été transmis par la préfecture à Monsieur le Maire le 09/09/2015. En application de l'article L.132-2 du Code de l'Urbanisme, il présente les dispositions applicables au territoire de la commune et ayant une portée juridique certaine.

### I.2a Articulation du PLU avec les autres documents d'urbanisme

Le code de l'urbanisme introduit une hiérarchie entre les différents documents d'urbanisme, plans et programmes, et un rapport de compatibilité entre certains d'entre eux. L'objet est que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur.

Depuis la loi portant engagement national pour l'environnement de juillet 2010, lorsqu'il existe un SCoT approuvé, les PLU n'ont pas à démontrer formellement leur compatibilité ou prise en compte des documents de rang supérieur aux SCoT cités ci-dessus (SDAGE, SAGE, chartes...). Le SCoT joue ainsi le rôle de courroie de transmission pour des dispositions contenues dans ces documents et susceptibles d'intéresser les PLU.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a renforcé le rôle intégrateur du SCoT en en faisant le document de référence du PLU. En effet, le SCoT doit désormais être compatible avec les documents d'ordre supérieur.



Source : scot-cotentin.fr

#### La hiérarchie des documents d'urbanisme

La *compatibilité* implique que la norme inférieure ne soit pas contraire aux orientations ou aux principes fondamentaux portés par la norme supérieure et qu'elle contribue, même partiellement, à leur réalisation.

La *prise en compte* souligne un certain degré d'opposabilité entre deux documents, qui reste moins fort que la compatibilité. La prise en compte implique que l'autorité administrative ne doit pas ignorer les objectifs généraux d'un autre document. Elle est assurée a minima par la non méconnaissance des autres dispositions, par le biais notamment de la citation des documents à prendre en compte dans les visas, et la motivation des décisions qui n'iraient pas dans le même sens que les objectifs des dits documents. L'obligation de prise en compte consiste donc à ne pas, en principe, s'écarter des orientations fondamentales du document en valeur supérieure sauf pour un motif tiré de l'intérêt de l'opération envisagée et dans la mesure où le motif le justifie.

**Le Plan Local d'Urbanisme de Barbizon doit être compatible avec le SCoT (approuvé le 10 mars 2014 et modifié le 1er octobre 2015), document intégrateur des documents d'ordre supérieur.**

Le PLU devra cependant vérifier sa compatibilité avec les documents pouvant avoir été approuvés après l'approbation du SCoT :

- Le SDRIF
- Le SDAGE du bassin Seine Normandie en vigueur depuis le 1er janvier 2010
- Le SAGE
- La DTA
- La charte du PNR
- Le PDUIF
- Le PLD
- Le PLHI
- Les servitudes d'utilité publique

Les autres documents sont repris ici pour information et parce que le SCoT y fait quelquefois référence.

## I.2b Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) est en premier lieu un document d'aménagement qui est organisé autour d'un projet spatial régional répondant à trois grands défis et se déclinant en objectifs de niveaux local et régional.

C'est également un document d'urbanisme qui dit le droit des sols à travers des « orientations règlementaires » énoncées dans un fascicule dédié et une « carte de destination générale des différentes parties du territoire ». **Les documents d'urbanisme locaux, tel que le PLU, devront le décliner pour permettre la mise en œuvre de ses objectifs.** C'est également un document opérationnel qui propose les moyens de sa mise en œuvre et enfin c'est un document anticipateur qui évalue les incidences prévisibles du projet d'aménagement sur l'environnement et propose des ajustements. (Source : SDRIF, La synthèse)

Le SDRIF est entré en vigueur le 27 décembre 2013. Il entend favoriser la transition sociale, économique et environnementale de l'Île-de-France en répondant à 3 grands défis :

- Agir pour une Île-de-France plus solidaire,
- Anticiper les mutations environnementales,
- Conforter l'attractivité de l'Île-de-France et accompagner la conversion écologique et sociale de l'économie.

Le projet spatial régional repose sur 3 piliers :

- Relier-structurer : une métropole plus connectée et plus durable,
- Polariser - équilibrer : une région diverse et attractive,
- Préserver - valoriser : une région plus vivante et plus verte.

Viser la construction de 70 000 logements par an pour répondre aux besoins actuels de logements des ménages et anticiper leurs demandes futures est l'objectif premier du schéma directeur. Le deuxième objectif majeur est l'amélioration de la mixité habitat/emploi (création de 28 000 emplois/an). Il s'agit notamment de favoriser un rapprochement de la géographie de l'emploi et du développement de l'offre résidentielle afin d'améliorer les conditions d'accès à l'emploi des Franciliens et de réduire le temps moyen consacré aux navettes domicile-travail par les actifs de la région.

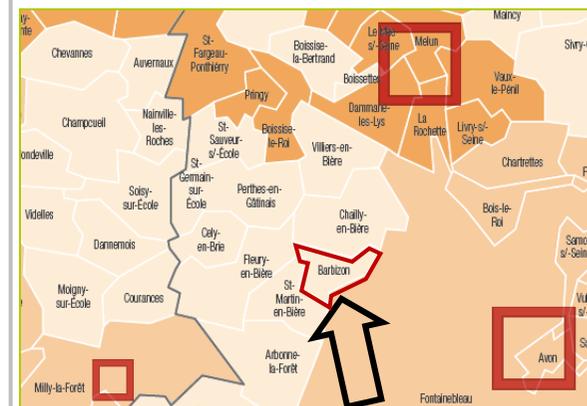
Tous les territoires doivent contribuer à l'effort de production annuelle de logements locatifs sociaux.

Le champ d'application géographique des orientations du SDRIF figure, pour l'essentiel, dans la carte de destination générale des différentes parties du territoire (CDGT) (voir page suivante) qui donne la traduction cartographique réglementaire du projet spatial régional.

**Il appartient aux documents d'urbanisme locaux de préciser les limites des espaces identifiés ainsi que celles des éléments représentés symboliquement. A cet égard, le présent SDRIF :**

- **permet l'ouverture en fonction des besoins, mais n'y contraint pas ;**
- **n'impose pas de délai pour cette ouverture à l'urbanisation.**

Déclinaison de la carte de destination générale des différentes parties du territoire du SDRIF



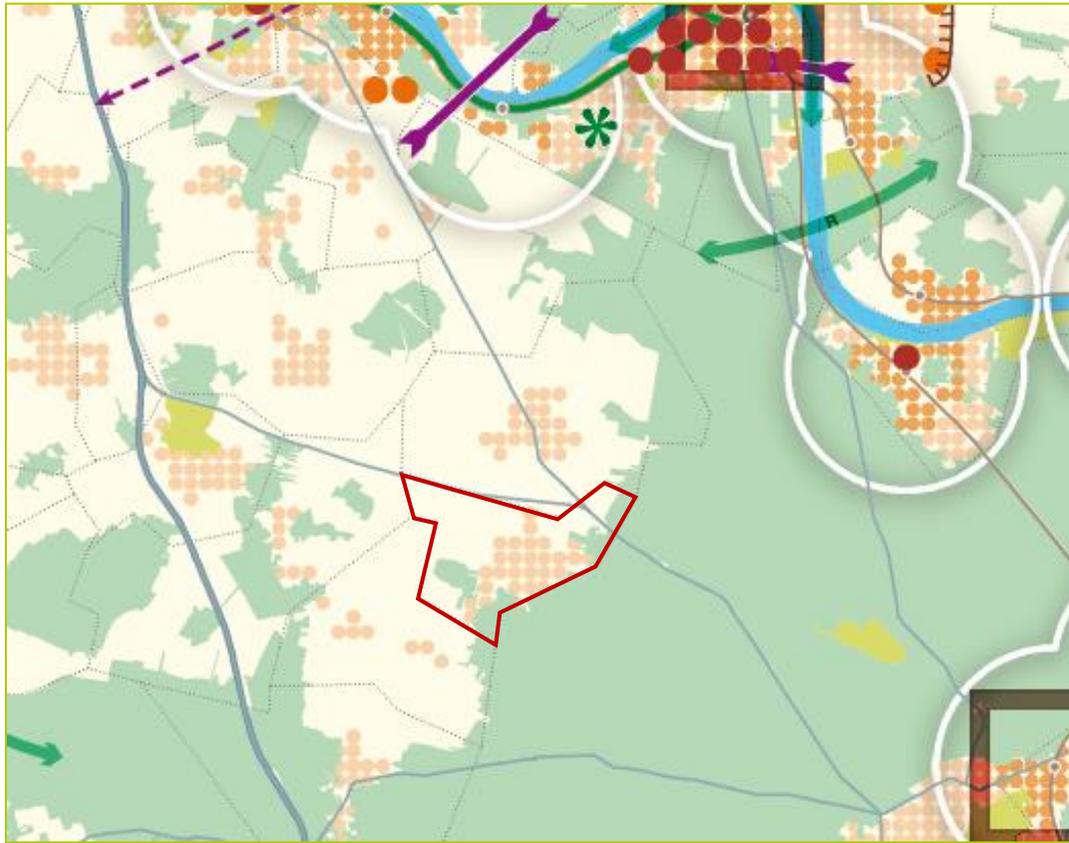
### Grandes entités géographiques

- Agglomération centrale (414 communes)
- Agglomération des pôles de centralité (198 communes)
- Bourg, village et hameau (669 communes)
- Commune ayant plus de 220 logements par hectare en 2008
- Cœur de métropole
- Pôle de centralité à conforter

La carte des grandes entités géographiques classe Barbizon dans la catégorie « Bourg, village et hameau », celle-ci correspond aux communes aux caractéristiques rurales, c'est-à-dire les villages ruraux, les bourgs importants ou les petites communes urbaines comprenant un faible niveau d'emploi et des équipements et services de proximité.

**Les objectifs poursuivis sont de contenir l'étalement urbain, de limiter la consommation et le morcellement des espaces agricoles, boisés et naturels et d'éviter l'accroissement des déplacements.**

## Carte de destination générale des sols du SDRIF



## Préserver et valoriser

- Les fronts urbains d'intérêt régional
- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer
- Les continuités**  
Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)
- Le fleuve et les espaces en eau

## Polariser et équilibrer

- Les espaces urbanisés**
- Espace urbanisé à optimiser
  - Quartier à densifier à proximité d'une gare
  - Secteur à fort potentiel de densification
- Les nouveaux espaces d'urbanisation**
- Secteur d'urbanisation préférentielle
  - Secteur d'urbanisation conditionnelle
- Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares
- Pôle de centralité à conforter

## Relier et structurer

Les réseaux routiers et fluviaux

	Existant	Itinéraire à requalifier	Projet (Principe de liaison)
Autoroute et voie rapide			
Réseau routier principal			
Franchissement			
Aménagement fluvial			

Les réseaux de transports collectifs

	Existant	Projet (tracé)	Projet (Principe de liaison)
Niveau de desserte national et international			
Niveau de desserte métropolitain	Réseau RER RER A RER B RER C RER D RER E	Nouveau Grand Paris tracé de référence tracé de référence tracé de référence	
Niveau de desserte territoriale			
Gare ferroviaire, station de métro (hors Paris)			
Gare TGV			

## La légende de la carte de destination générale des sols du SDRIF

### Les espaces urbanisés à optimiser

A l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 10% de la densité humaine <sup>(1)</sup>, et 10% de la densité moyenne des espaces d'habitat <sup>(2)</sup>.

Dans les communes comprenant des quartiers à densifier à proximité d'une gare, à l'horizon 2030, à l'échelle communale, les documents d'urbanisme locaux doivent permettre une augmentation minimale de 15% de la densité humaine et de la densité moyenne des espaces d'habitat. Ce n'est pas le cas pour Barbizon.

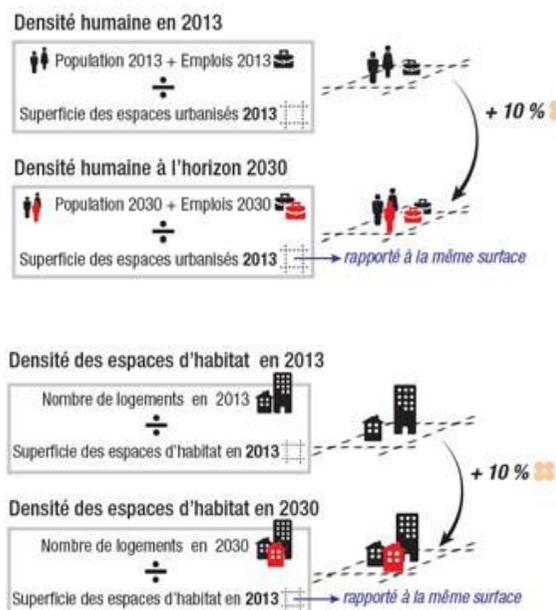
### La densité humaine

En 2013, l'INSEE recense 1277 habitants et 423 emplois, la superficie des espaces urbanisés est de 156 ha (en 2012; Source : référentiel territorial de l'IAU - refter.iau.idf.fr), la densité humaine y est donc de 10.9 habitants et emplois par hectare. A superficie égale, celle-ci devra atteindre un ordre de grandeur de 12 environ en 2030.

### La densité des espaces d'habitat

La superficie des espaces d'habitat est de 147.2 ha (en 2012; Source : référentiel territorial de l'IAU - refter.iau.idf.fr). Le nombre de logements en 2013 est de 858. La densité des espaces d'habitat y est de 5.8 lgts/ha. A superficie égale et tenant compte d'une répartition identique à ci-dessus, celle-ci devra atteindre 6.4 lgts/ha.

Soit sans augmentation de la superficie des espaces d'habitat un ordre de grandeur de **86 logements minimum est à produire d'ici 2030** ( $147.2 \times 6.4 = 943.8$ ;  $943.8 - 858 = 85.8$ ) soit sur 17 ans. Ainsi, en moyenne la production devrait être de 5 logements par an ( $86/5 = 5.05$ ).



### Les espaces agricoles

Les espaces agricoles doivent être préservés. Dans les espaces agricoles sont en principe exclus tous les installations, ouvrages et travaux autres que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. A Barbizon ils représentaient 236 ha en 2012 soit 44% du territoire (source : IAU).

### Les espaces boisés et les espaces naturels

Les espaces naturels doivent être préservés. Ils n'ont pas vocation à être systématiquement boisés. Les bois et forêts doivent être préservés. Les lisières des espaces boisés doivent être protégées. Ils représentaient 96 ha en 2012 soit 18% du territoire.

En dehors des sites urbains constitués, à l'exclusion des bâtiments à destination agricole, toute nouvelle urbanisation ne peut être implantée qu'à une distance d'au moins 50 mètres des lisières des massifs boisés de plus de 100 hectares. Un ensemble de constructions éparses ne saurait être regardé comme un site urbain constitué. A Barbizon, la Forêt de Fontainebleau située à l'est du territoire communal engendre une bande de protection de la lisière de 50 mètres.

La commune de Barbizon est concernée par les éléments suivants :

 Espace urbanisé à optimiser

(1) La densité humaine est obtenue en divisant la somme de la population et de l'emploi, accueillis ou susceptibles de l'être, par la superficie de l'espace urbanisé à laquelle s'ajoute, le cas échéant, la superficie des nouveaux espaces d'urbanisation.

(2) Les espaces d'habitat sont les surfaces occupées par l'habitat individuel ou collectif y compris les espaces privatifs et les espaces communs. La densité des espaces d'habitat est le nombre de logements /superficie des espaces d'habitat).

 Les espaces agricoles

 Les espaces boisés et les espaces naturels

## I.2c La Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français (PNRGF)



La commune fait partie du PNR du Gâtinais français dont le classement a été renouvelé par le décret n°2011-465 du 27 avril 2011.

Le Plan Local d'Urbanisme doit être compatible avec les directives de la charte du PNR.

La commune doit veiller à préserver l'identité de son territoire mais aussi valoriser son patrimoine naturel et culturel tout en assurant un développement local équilibré.

La Charte 2011-2023 est disponible en ligne sur le site [www.parc-gatinais-francais.fr](http://www.parc-gatinais-francais.fr).

On retrouve dans cette nouvelle charte trois enjeux majeurs, précisés et renforcés :

- Protéger et valoriser le remarquable patrimoine naturel (maintien de la biodiversité, préserver les continuités écologiques et la ressource en eau)
- Promouvoir l'identité culturelle des paysages du Gâtinais français et maîtriser leur évolution
- Un développement démographique modéré et peu consommateur d'espace qui s'appuie sur les caractéristiques spatiales du territoire : conforter le pôle urbain au Nord du Parc (Saint-Fargeau-Ponthierry), renforcer les pôles structurant au cœur du Parc (Maise, Milly-la-Forêt, La-Ferté-Alais...) afin de préserver l'identité des communes rurales du territoire, ensemble dont fait partie Barbizon.

La nouvelle charte a conservé l'objectif d'économie de la consommation de l'espace. Cependant, elle remplace les restrictions de constructions de nouveaux logements par la mise en place, pour chaque type de commune, d'une densité résidentielle minimale à atteindre dans les nouvelles extensions : pour les communes rurales (dont fait partie Barbizon) elle est de 13 logements à l'hectare.

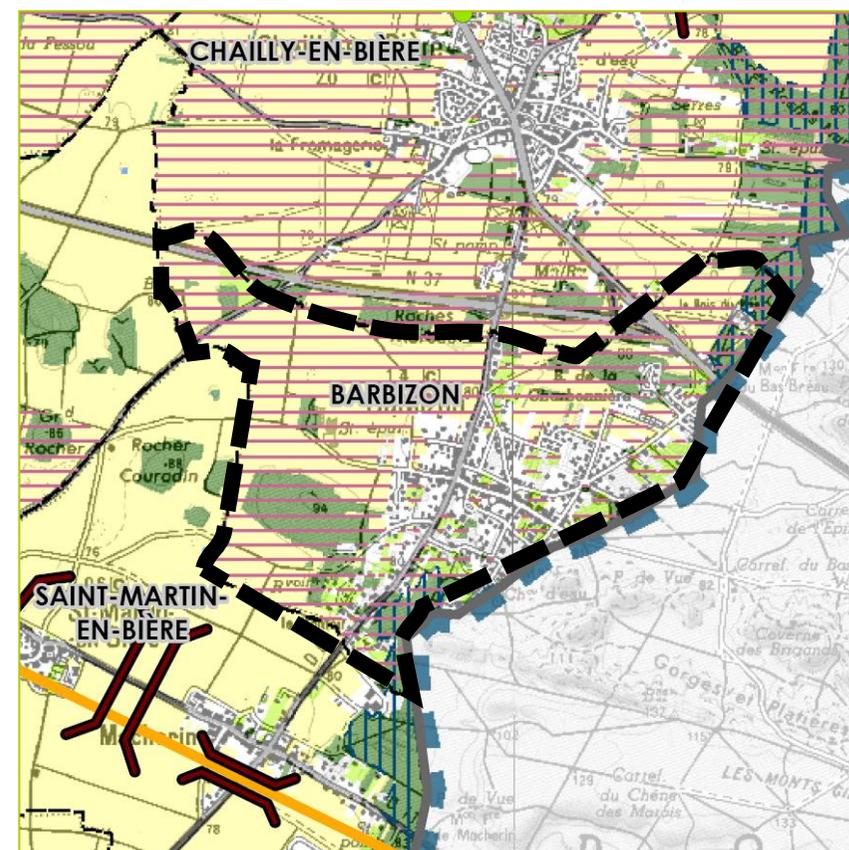
En outre les extensions urbaines sont limitées à 2,5% de la surface urbanisée. Pour Barbizon les extensions sont limitées à **3,9 ha**.

Pour être compatible avec la charte du PNR, il s'agira notamment de :

- Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel
- Participer au développement économique, des activités agricoles et sylvicoles tout en respectant l'environnement
- Améliorer la qualité de vie des habitants et rentabiliser les villages
- Défendre en promouvant l'identité rurale du Gâtinais français
- S'unir pour maîtriser les pressions urbaines et veiller à la cohérence des stratégies d'aménagement du territoire
- Favoriser un tourisme raisonné, et sensibiliser au respect de la nature, des activités rurales et de la propriété privée

Les orientations de la charte du PNRGF sur la commune de Barbizon veillent à protéger, gérer et valoriser les patrimoines et contribuer à l'aménagement du territoire avec les mesures suivantes :

- préserver les boisements de la forêt de Fontainebleau qui est un secteur d'intérêt écologique prioritaire
- préserver le site des mares et mouillères de la Plaine de la Bière
- préserver le secteur à enjeux paysagers prioritaires : l'élément d'ensemble qu'est la ZPPAUP



### PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER LES PATRIMOINES

#### 1 Continuités écologiques prioritaires à restaurer et à préserver

- Intérêt national (double red line)
- Intérêt interrégional (red line)
- Intérêt régional (orange line)

#### 2 Secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver

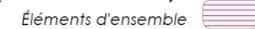


#### 3 Site des mares et mouillères de la Plaine de Bière à préserver



#### 5 Secteurs à enjeux paysagers prioritaires à préserver (éléments structurants) :

Éléments d'ensemble



### CONTRIBUER À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### 7 Espaces urbanisés à optimiser



#### 8 Ruptures d'urbanisation à maintenir



### CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

#### 11 Parcs, Jardins et équipements de loisirs à maintenir



#### 12 Espaces agricoles à maintenir



#### 13 Espaces forestiers à valoriser



## I.2d Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Fontainebleau et sa région

**Le SCoT de Fontainebleau et sa région a été approuvé le 10 mars 2014 et modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2015.** Le PLU doit s'inscrire directement dans les orientations et prescriptions du SCoT, il doit être compatible avec celui-ci. Le SCoT est le document intégrateur des documents d'ordre supérieur.

Les communes du périmètre du SCoT comptent, en 2009, 73 747 habitants, pour une superficie de 553 kilomètres carrés.

Le territoire appartient pour partie à l'arrondissement de Melun, pour partie à celui de Fontainebleau. Il s'étend sur le canton de Fontainebleau, et, pour partie, sur ceux de Perthes-en-Gâtinais, La Chapelle-Reine et Châtelet-en-Brie.

Le périmètre du SCoT est celui des membres du SMEP, c'est-à-dire des cinq anciens communautés de communes (CC) :

- CA du Pays de Fontainebleau,
- CC du Pays de Bière,
- CC Entre Seine et Forêt,
- CC du Pays de Seine,
- CC Les Terres du Gâtinais

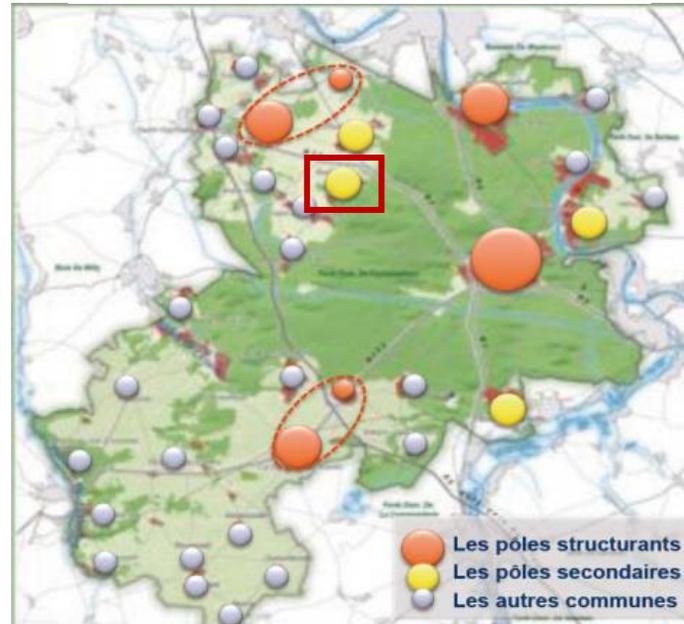
regroupant 37 communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les cinq communautés de communes ont fusionné pour former la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Dans le cadre d'une stratégie de protection et de valorisation du territoire, le SCoT poursuit un objectif de production urbaine respectueuse des ressources environnementales. Il s'agit ainsi d'encourager des modes de production urbaine à la fois porteuse d'une qualité urbaine, mais également économe en ressource foncière. Pour ce faire, une large part de la réalisation des objectifs de production de logements est envisagée au sein des enveloppes urbaines existantes.

Sa volonté de diversification, conduit le SCoT à prévoir une production de logements répartie entre des logements dits collectifs et des logements dits individuels. Dans une perspective d'adaptation de l'offre résidentielle aux besoins des populations du territoire, le SCoT vise également la mobilisation et le réinvestissement du parc vacant.

### SCOT de Fontainebleau et sa région



### Les orientations générales du SCoT

Le document d'orientations et d'objectifs du SCoT (DOO) indique dans sa partie 1. «Le cadre de la valorisation de son patrimoine », les orientations générales de l'aménagement du territoire suivantes :

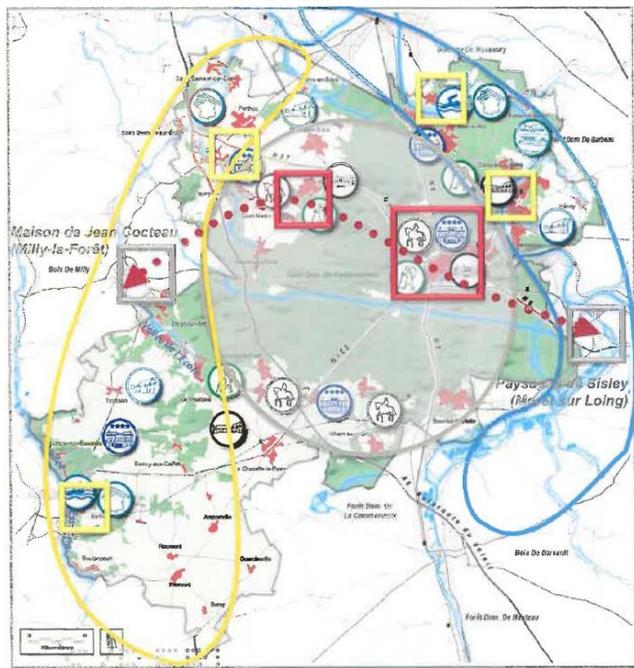
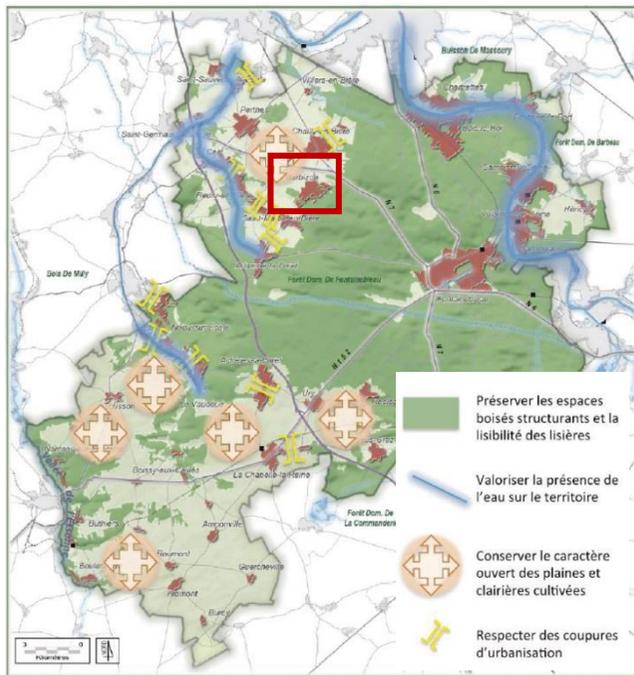
1. « La préservation de l'agriculture »
2. « Une structuration du territoire qui doit permettre un renforcement des services et de l'accessibilité »
3. « Une mise en valeur et une préservation des éléments de paysage emblématiques »

Dans le cadre de l'orientations N°2, les « pôles secondaires » du territoire, dont fait partie Barbizon, constituent le niveau d'armature urbaine de la proximité.

Ils soutiennent et accompagnent les pôles structurants dans les fonctions économiques, résidentielles et d'équipement en répondant aux besoins de leur population ainsi que de ceux des communes voisines.

Pour ce faire ils développent des capacités urbaines proportionnées à leur niveau dans l'armature urbaine permettant de répondre :

- au développement économique en accueillant des activités productives valorisant leurs atouts territoriaux ;
- aux besoins d'adaptation et d'enrichissement de l'offre résidentielle, de services et d'équipements.



## Les orientations générales du SCoT (suite)

### 3. « Une mise en valeur et une préservation des éléments de paysage emblématiques »

La valorisation du territoire du Pays de Fontainebleau vise un renforcement des qualités patrimoniales en faveur d'un positionnement et d'une identité fondée sur une tonalité « d'exception ».

En outre, il s'agit d'inscrire le modèle de développement du territoire vers une amélioration de la qualité du cadre de vie au service d'une attractivité résidentielle confortée.

Les objectifs poursuivis par le DOO visent donc la valorisation tant des sites et paysages emblématiques que des paysages du quotidien dits « de proximité ».

La mise en œuvre de cette stratégie s'articule autour des quatre grandes trames paysagères du territoire : l'arbre, l'eau, les espaces ouverts et le bâti.

Les objectifs sont donc d'« Accompagner la valorisation patrimoniale des boisements », « Révéler la présence de l'eau sur le territoire », « Impulser une gestion paysagère des plaines et clairières cultivées », « Respecter des espaces ouverts interstitiels – les coupures d'urbanisation », et enfin « Valoriser les patrimoines bâtis et culturels ».

### Les autres orientations : le développement du tourisme

Dans l'orientation s'intitulant « L'organisation d'un pôle économique qui s'affirme », « Affirmer la vocation économique du territoire », l'objectif affiché est entre autres de « consolider et conforter les capacités de développement des activités touristiques du territoire porteuses d'un développement économique. Il s'agit en particulier de :

- Conforter un positionnement spécifique s'appuyant sur :
  - La forêt et les activités de pleine nature,
  - Le château et l'image forte portée des sites patrimoniaux présents sur les territoires voisins,
  - La vallée de la Seine tant sous un angle patrimonial que sportif,
  - Les peintres ;
- Renforcer et préserver les qualités paysagères et patrimoniales visant à maintenir une tonalité « d'exception » du territoire. »

L'affirmation de pôles touristiques qui portent une part conséquente du développement touristique et du positionnement territorial

- Les pôles touristiques structurants : Fontainebleau, Barbizon
- Les pôles touristiques secondaires : Bois le Roi, Vulaines/S. Samoreau, Cély en Bière, Rulhières
- Les coopérations territoriales renforcées

Des positionnements à conforter en lien avec les atouts intrinsèques des territoires

- Seine et eau
- Forêt et nature
- Villages et patrimoine

Des vocations préférentielles au service des positionnements

- TOURISME CULTUREL
- TOURISME PATRIMONIAL
- TOURISME ÉQUESTRE
- TOURISME FLUVIAL
- TOURISME VERT
- BASES DE LOISIRS
- CITES
- HOTELLERIE 3\* ET 4\* / LUXE
- ALBERGES

Barbizon est identifiée comme « pôle touristique structurant » du territoire.

« Les pôles touristiques du territoire contribuent au **développement de la capacité d'hébergement touristique** en favorisant l'accueil de structures de capacité importante proposant des services spécifiques adaptés notamment aux clientèles « affaire » (salles de travail, petits séminaires, ...) et groupes. Une attention particulière est portée sur les conditions d'accessibilité à ces structures qui devra être adaptée aux cibles ».

En outre, en particulier dans les pôles touristiques du territoire sont prévus :

**Le renforcement des aménités et de l'attractivité des cœurs urbains** des villes, bourgs et villages à travers une qualité des aménagements des espaces publics, l'accueil du public (informations touristiques, ... ) ;

**La préservation et la valorisation des caractéristiques patrimoniales urbaines et architecturales** de leur territoire.

## Le potentiel d'urbanisation maximale

Le PNR précise qu'à l'horizon 2023 un objectif de 2,5% d'extension maximale des espaces urbanisés, ce qui représente **3,9 ha**.

A l'horizon 2023, le SCoT indique que le potentiel d'urbanisation maximale au-delà de l'enveloppe bâtie actuelle est de **10 ha** pour les communes de l'ex communauté de communes du Pays de Bière.

A l'horizon 2030, le DOO du SCOT possède l'objectif d'atteindre 80 500 habitants et de produire 4820 logements.

Il indique dans sa partie 1 « Le cadre de la valorisation du patrimoine » au paragraphe « Les évolutions des tissus urbains en harmonie avec le patrimoine », « 6°) Les extensions urbaines des villes, bourgs et villages », qu'**une extension de l'ordre de 5% de l'espace urbanisé communal (156 ha) est possible, soit 7,8 ha**.

Ces extensions résidentielles sont conditionnées à l'absence de disponibilités suffisantes à la satisfaction des besoins en logements dans les tissus ou en renouvellement urbain.

Les PLU définissent des zones d'extension de l'habitat en priorité dans les secteurs les plus proches et les mieux reliés aux centres-villes.

Le SCoT dans le DOO précise la répartition en matière de type de logement dans le tableau ci-contre :

Typologie des communes	Répartition des logements destinés à être réalisés en extension		% tissus existant
	% logt collectif (35 logt/ha)	% logt ind (20 logt/ha)	
Fontainebleau -Avon	60%	40%	100%
Pôles SCOT	60%	40%	50%
Autres communes	40%	60%	35%

Rappel des pôles : Fontainebleau, Avon, Bourron-Marlotte, Perthes-en-Gâtinais, Chailly-en-Bière, Barbizon, Bois-le-Roi, Chartrettes, Samoreau, Vulaines-sur-Seine, La-Chapelle-la-Reine.

**Concernant les activités économiques**, le DOO indique que « le développement économique (...) est priorisé par une **dynamisation des tissus existants** en faveur d'une augmentation de leur intensité [78% des nouveaux emplois] et en complément par une extension ou l'aménagement de nouveaux espaces d'activité. » Le SCoT « prévoit un volant foncier de **30 hectares** destiné à l'augmentation des capacités foncières économiques. » (p.59)

Dans le cas d'extension, la répartition des types de logement serait la suivante :

Pour 1 ha	Densité en logements Par hectare	% des logements en extension	Nb lgts sur 1 ha
<b>Logements collectifs</b>	35	60%	21
<b>Logements individuels</b>	20	40%	8
Total			29

Pour 7,8 ha	Nb logements	Superficie
<b>Logements collectifs</b>	164	4,7
<b>Logements individuels</b>	62	3,1
Total	226	7,8

## Les services et les équipements

### Création de centres médicaux dans les Pôles

« Les pôles du territoire ont vocation à conserver et développer une offre en services de santé. A ce titre, ils favoriseront la création de centres ou de « maisons » de la santé préférentiellement dans les cœurs urbains. »

### Création de services à la petite enfance : crèches et garderies

« La capacité d'accueil de la petite enfance doit être accrue sur l'ensemble des communes du territoire au regard des évolutions démographiques envisagées.

L'implantation de nouveaux équipements sera privilégiée à proximité, [notamment], des communes pôles du territoire. »

### Les autres orientations :

- La qualité environnementale au travers de la complémentarité des espaces : la trame verte et bleue
- La qualité urbaine comme élément d'intégration patrimoniale
- Les besoins en infrastructures et en transports
- La gestion des ressources environnementales
- La gestion énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La prévention des risques et nuisances

## I.2e Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

A l'échelle des grands bassins, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification qui fixe, pour une période de 6 ans, les objectifs environnementaux à atteindre ainsi que les orientations de travail et les dispositions à prendre pour les atteindre et assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le nouveau SDAGE du Bassin Seine Normandie, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010\*, intègre les objectifs environnementaux la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (directive 2000/60/CE dite DCE) et notamment l'objectif de « bon état écologique et chimique en 2015 pour les masses d'eau » (art L.212-1 du code de l'Environnement).

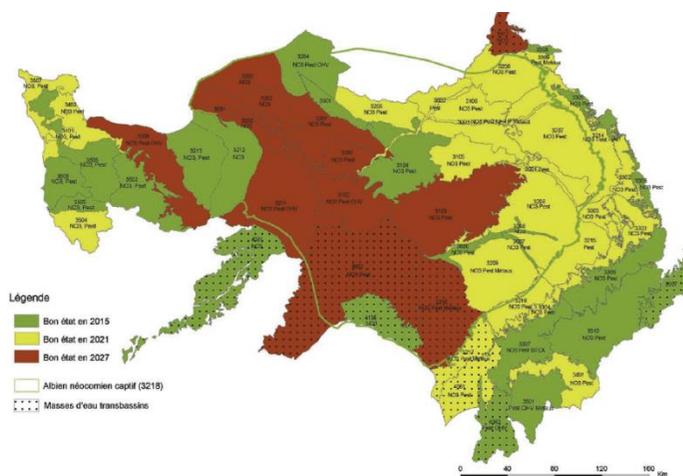
Le SCoT auquel le PLU fait référence doit être compatible avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les SDAGE eaux, ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, en application de l'article L.131-1 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations fondamentales du SDAGE sont :

- ❑ 8 défis :
  - Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants "classiques"
  - Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques
  - Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants
  - Protéger et restaurer la mer et le littoral
  - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future
  - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
  - Gérer la rareté de la ressource en eau
  - Limiter et prévenir le risque inondation
- ❑ 2 leviers :
  - Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis
  - Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis

Un Programme de mesures, composé d'une synthèse et de 77 fiches par unités hydrographiques, présente les actions nécessaires

Le bon état chimique est atteint lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les normes de qualité environnementale fixées par les différentes directives en application. L'état chimique n'est pas défini par type de masses d'eau : tous les milieux aquatiques sont soumis aux mêmes règles, qu'il s'agisse de cours d'eau ou de plans d'eau. Les paramètres concernés sont les substances dangereuses et les substances prioritaires. Il n'y a que deux classes d'état (respect ou non-respect).

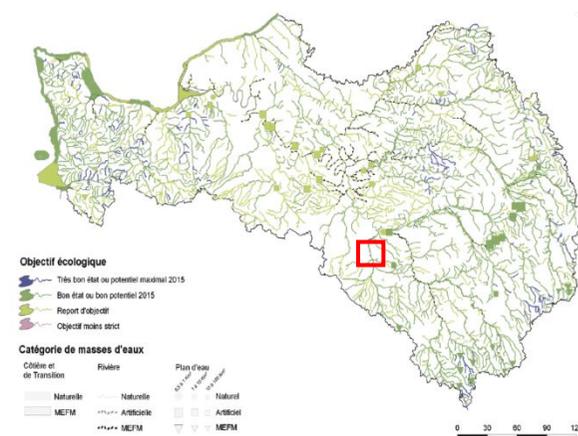


Objectifs d'état chimique pour les masses d'eau souterraines

Le bon état écologique est l'expression de la qualité des milieux biologiques (biodiversité) et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface (hydromorphologie). Même si la directive ne l'explique pas, la recherche d'un objectif écologique implique nécessairement un objectif quantitatif.

L'état écologique se décline pour chacun des paramètres considérés en cinq classes d'état (très bon à mauvais). Les référentiels et le système d'évaluation se fondent sur des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie.

Le bon potentiel écologique est un objectif spécifique aux masses d'eau artificielles et aux masses d'eau fortement modifiées, il est défini par rapport à la référence du type de masses d'eau de surface le plus comparable.



Objectifs d'état écologique pour les eaux de surface

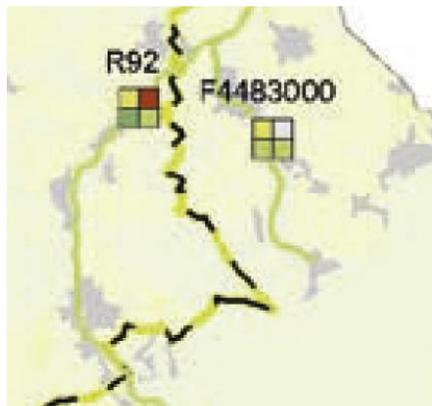
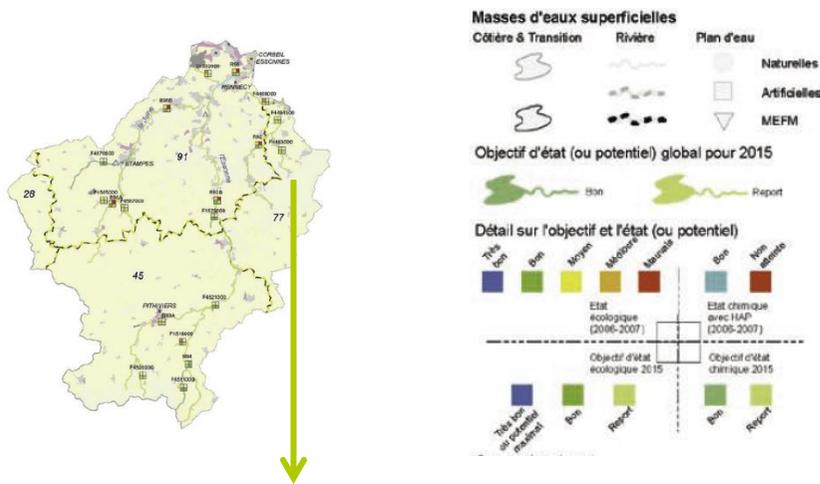
\* Les jugements du Tribunal Administratif en date du 19 et 26 décembre 2018 ont entraîné l'annulation du SDAGE 2016-2021 et la remis en vigueur du SDAGE 2010-2015.

« Barbizon fait partie de l'unité hydrographique Juine-Essonne-Ecole.

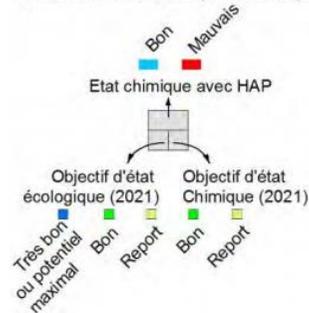
La qualité des cours d'eau y est fragilisée dès leur source par des nitrates et des pesticides apportés par la nappe de Beauce en raison de la forte pression agricole; la présence de phosphore est suffisante pour qu'il y ait des manifestations d'eutrophisation. Les rivières principales sont ensuite conditionnées par la performance de l'assainissement (y compris pluvial) d'au moins une grosse agglomération : Pithiviers sur l'Essonne, Etampes sur la Juine, Milly-la-Forêt sur l'Ecole. (...) Malgré de très bonnes potentialités biologiques, les masses d'eau restent impactées par la présence de nombreux ouvrages hydrauliques (taux d'étagement supérieurs à 60%) et une artificialisation des cours d'eau notamment du fait des biefs perchés.

**Les nombreuses zones humides contribuent à l'amélioration des ressources en eau dédiées à l'alimentation en eau et assurent l'écrêtement des crues.** » (extrait du Programme de mesures du SDAGE)

Objectif de qualité de la masse d'eaux superficielles



Détail sur l'état chimique et les objectifs



Objectif de qualité des masse d'eaux souterraines



Masses d'eaux souterraines

0 10 ...

Du point de vue des eaux superficielles, l'état chimique est « mauvais », l'objectif d'état écologique et d'état chimique étant tous les deux « reportés au-delà de 2015 ».

Du point de vue des eaux souterraines, l'état chimique est « médiocre », l'objectif d'atteinte du bon état étant également reporté.

Les enjeux sur le territoire recouvrent principalement :

- la protection et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides associées (continuité écologique)
- la réduction de la pression par les intrants agricoles et du transfert vers les eaux superficielles ou souterraines et en particulier dans les aires d'alimentations des captages.
- la régularité de la performance de l'assainissement et son amélioration (y compris ANC avec un faible taux de conformité) et la gestion à la source des eaux pluviales,
- la réduction de l'utilisation de phytosanitaires agricoles et non agricoles; la résolution des problèmes de sédiments dégradés d'anciens sites pollués et de rejets de substances dangereuses lors de l'activité industrielle (OHV, perchlorates, zinc).

## I.2f Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Nappe de Beauce

Le PLU doit également être compatible avec le SAGE Nappe de Beauce approuvé le 11 juin 2013.

A l'échelle d'un sous-bassin versant ou d'un groupement de sous-bassins, il vise à fixer des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine, des écosystèmes aquatiques, ainsi que les objectifs de préservation des zones humides. Les contrats de bassin permettent de mettre en place des programmes pluriannuels pour faire face aux problèmes liés à l'eau des territoires concernés.

Les enjeux du SAGE, fixés par la Commission Locale de l'Eau (CLE), sont les suivants :

- Gérer quantitativement la ressource,
- Assurer durablement la qualité de la ressource,
- Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation,
- Préserver les milieux naturels.

Ces quatre grands objectifs se déclinent en dispositions :

1/ Gérer quantitativement la ressource se décline en :

- Maîtriser les prélèvements d'eau, gestion quantitative de la ressource eau
- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable, Mise en place de schémas de gestion des nappes captives réservées à l'alimentation en eau potable.

2/ Assurer durablement la qualité de la ressource :

- Préserver la qualité de l'eau aux captages destinés à l'alimentation en eau potable, délimitation des aires d'alimentation des captages prioritaires et définitions de programme d'actions,
- La gestion de l'assainissement, étude pour la mise en conformité des stations d'eaux résiduaires urbaines et industrielles les plus impactantes,
- La maîtrise des eaux pluviales et des ruissèlements, étude pour une meilleure gestion des eaux pluviales,

► **Le PLU peut intégrer la nécessité d'une gestion alternative des eaux de ruissellement, définir des mesures visant à limiter l'imperméabilisation des sols et à maîtriser l'urbanisation**

3/ Préserver les milieux naturels :

- La restauration et la préservation de la continuité écologique et de la fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau,

► **Le PLU peut par exemple prescrire un zonage approprié des zones en bordure de cours d'eau, prévoir les actions visant à préserver et à restaurer la trame verte et bleue.**

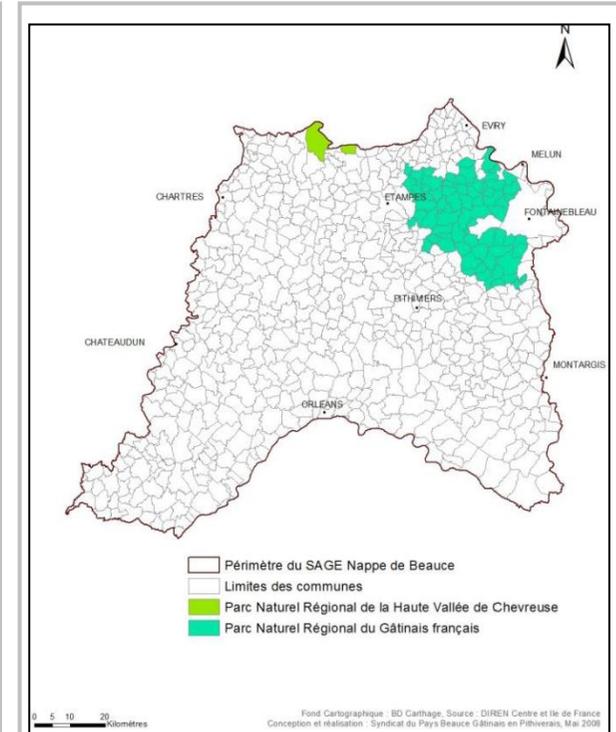
- La préservation des zones humides, protection et inventaire des zones humides et des têtes de bassin.

► **Les inventaires des zones humides lorsqu'ils existent doivent être intégrés au PLU et les orientations pour assurer la préservation des zones humides seront précisées dans le PLU.**

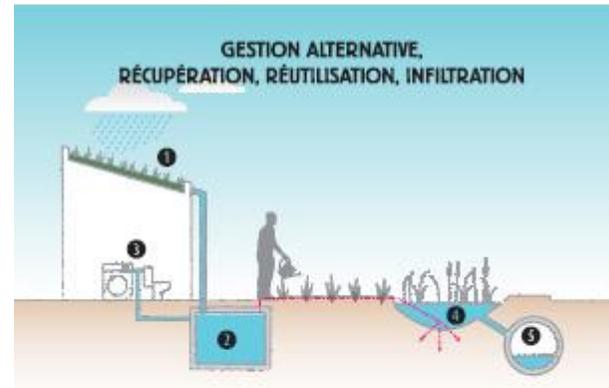
4/ Gérer et prévenir les risques d'inondation et de ruissèlement :

- Protection des champs d'expansion des crues et des zones inondables

► **Interdire les exhaussements et les endiguements dans les zones naturelles concernées, autoriser les constructions avec des conditions particulières dans les zones urbanisées où le risque est connu.**



Comparatif gestion conventionnelle / gestion alternative pour l'habitat individuel (Source : Communauté urbaine de Strasbourg)



- ❶ Toiture végétalisée (effet tampon)
- ❷ Cuve de récupération (effet tampon)
- ❸ Utilisation domestique (WC et lave-linge)
- ❹ Noue pour l'infiltration dans le milieu naturel
- ❺ Trop plein (si noue pleine)

**Principes à respecter pour la gestion des eaux pluviales**

Les objectifs à atteindre sont de mettre en œuvre le plus en amont possible sur les bassins versants des actions visant à ralentir les écoulements, favoriser le stockage temporaire et l'infiltration des eaux à la parcelle.

Pour les terrains non bâtis / non artificialisés, l'objectif consiste à ce que les aménagements et les constructions n'aggravent pas le ruissellement existant sur le terrain avant leur réalisation.

Pour les terrains déjà partiellement bâtis et/ou artificialisés, pour lesquels les dispositifs existants de gestion des eaux pluviales seraient insuffisants (débit de fuite trop important, ruissellement...), il s'agira dans le cadre de projets de réhabilitation et/ ou d'extension du bâti existant de prendre en compte la problématique de gestion des eaux pluviales en réduisant le débit de fuite initial et/ ou le ruissellement.

Le pétitionnaire devra calculer le débit de fuite naturel afin de ne pas l'aggraver, sur la base des « pluies de retour » : 20 ans, voire de 50 ans à 100 ans (calcul de pluviométrie).

**Dans le cadre des projets d'aménagement et de construction il s'agit donc :**

- de limiter l'imperméabilisation des sols (emprise au sol des constructions ; matériaux perméables pour le stationnement, la voirie, les trottoirs ; toitures végétalisées...) afin de réduire le ruissellement urbain et ainsi favoriser l'infiltration des eaux dans le sol ;
- de récupérer les eaux de pluie (toitures notamment) ;
- de traiter les eaux pluviales résiduelles en ayant recours aux techniques alternatives (mares, noues, fossés, bandes enherbées, boisement...).

(Source : PAC PNRGF)



Pavés à joints enherbés

Alvéoles pour gravillons doublées d'un géotextile

Enrobé écologique

## I.2g Le Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) : Grand objectifs

Le PLU doit être compatible d'ici le 19 juin 2017 avec le Plan de Déplacement Urbains d'Ile de France (PDUIF, arrêté le 19 juin 2014). Le concept des PDU a été formalisé pour la première fois dans la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) de 1982 et a été renforcé par la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE) de 1996. Cette loi a rendu l'élaboration d'un PDU obligatoire en Ile-de-France, comme dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Le PDUIF, document de planification régionale en matière de transports de personnes et de marchandises, définit 9 défis, déclinés en 34 actions :

1. Construire une ville plus favorable à l'usage des transports collectifs, de la marche et du vélo ;
2. Rendre les transports collectifs plus attractifs ;
3. Redonner à la marche de l'importance dans les modes de déplacements ;
4. Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo ;
5. Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés ;
6. Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement ;
7. Rationaliser l'organisation des flux de marchandises, favoriser le transport par fret ferroviaire et par voie d'eau ;
8. Construire un système de gouvernance responsabilisant les acteurs pour la mise en œuvre du PDUIF ;
9. Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements.

Les défis 1 à 7 concernent les conditions de déplacement et les défis 8 et 9 les comportements.

Dans un contexte de mobilité croissante, les 34 actions du PDUIF visent d'ici 2020 à développer l'utilisation des transports collectifs (+20%) et des modes actifs (+10%) et à diminuer le trafic routier (-2%).

Le PDUIF liste 4 prescriptions s'imposant notamment aux documents d'urbanisme :

1. Donner la priorité aux transports collectifs au niveau des carrefours ;
2. Réserver de l'espace pour le stationnement du vélo sur l'espace public ;
3. Prévoir un espace dédié au stationnement vélo dans les constructions nouvelles ;
4. Limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les bâtiments de bureaux.

**Le PDUIF préconise d'inclure, dans les plans locaux d'urbanisme, des normes de stationnement pour les opérations de logement.** La valeur de la norme plancher à inscrire dans les plans locaux d'urbanisme diffère selon les communes. Elle ne pourra exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune (selon les derniers résultats disponibles du recensement de la population lors de la révision du PLU). La norme de production des places s'entend pour l'ensemble des véhicules individuels motorisés ; elle inclut notamment le stationnement des deux-roues motorisés.

**A Barbizon** : le taux de motorisation constaté est de 1,6 voiture par ménage en 2012\*. La norme plancher qui devra être inscrite au plan local d'urbanisme doit être inférieure ou égale à  $1,6 \times 1,5 = 2,4$  voitures par logement. On pourra donc, par exemple, retenir 2 places de stationnement par logement, mais pas 3 places. Les promoteurs devront alors construire au minimum 2 places de stationnement par logement.

**NB** : dans les zones situées à moins de 500 mètres d'une gare ou d'une station de transport public guidé ou de transport collectif en site propre, le PLU, dès lors que la qualité de la desserte le permet, ne peut exiger la réalisation de plus d'une place par logement, en application de l'article L151-36.

\* En prenant en compte le nombre de ménages avec 1 voiture, celui des ménages avec plusieurs voitures, le nombre moyen de voitures dans les « bourgs, villages, hameaux » et le nombre de ménages. Soit  $274 + (283 \times 2,3) / 589$ .

**Le PDUIF préconise notamment de réserver de l'espace pour le stationnement des vélos sur l'espace public en particulier dans les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) des PLU .**

On considère qu'un linéaire de 5 m (équivalent d'une place pour véhicule particulier) permet d'accueillir quatre à cinq vélos. Les places pour les vélos seront implantées de préférence à proximité des réseaux de transport en commune et des équipements.

Le PDUIF recommande de prévoir un espace dédié au stationnement vélo dans les constructions nouvelles et d'intégrer dans les articles 12 des PLU concernant le stationnement dans les zones U et AU :

Les dispositions de stationnement vélo doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- L'espace nécessaire au stationnement des vélos doit être clos et couvert.
- Cet espace est intégré au bâtiment ou constitue une entité indépendante, il doit être d'accès direct à la voirie ou à un cheminement praticable pour les vélos (sans obstacle, avec une rampe de pente maximale de 12 %).
- Les vélos doivent pouvoir être rangés sans difficulté et pouvoir être cadenassés par le cadre et la roue.
- L'usage du local doit être strictement limité aux vélos.
- Des surfaces pour remorques, vélos spéciaux, rangement de matériel (casques) ainsi que des prises électriques pour les vélos à assistance électrique pourront être réservées dans les locaux de stationnement vélo.

Pour les établissements scolaires, le nombre de places peut être modulé suivant le type d'établissement :

- écoles primaires : une place pour huit à douze élèves;
- collèges et lycées : une place pour trois à cinq élèves;
- universités et autres : une place pour trois à cinq étudiants.

Les normes minimales proposées sont pour l'habitat collectif\* : 0,75 m<sup>2</sup> par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m<sup>2</sup> par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3 m<sup>2</sup> .

## I.2h Les servitudes d'utilité publique (1/2)

### Légende plan 1 (1/10000e)

 Forêt de protection (A7)

### Protection des Monuments Historiques (AC1)

 Monument historique Inscrit

### Protection des sites et monuments (AC2)

 Site Inscrit

### Site Patrimonial Remarquable (AC4)

 Site Patrimonial Remarquable (AC4)

### Servitude d'alignement des voies publiques (EL7)

 Alignement des voies départementales

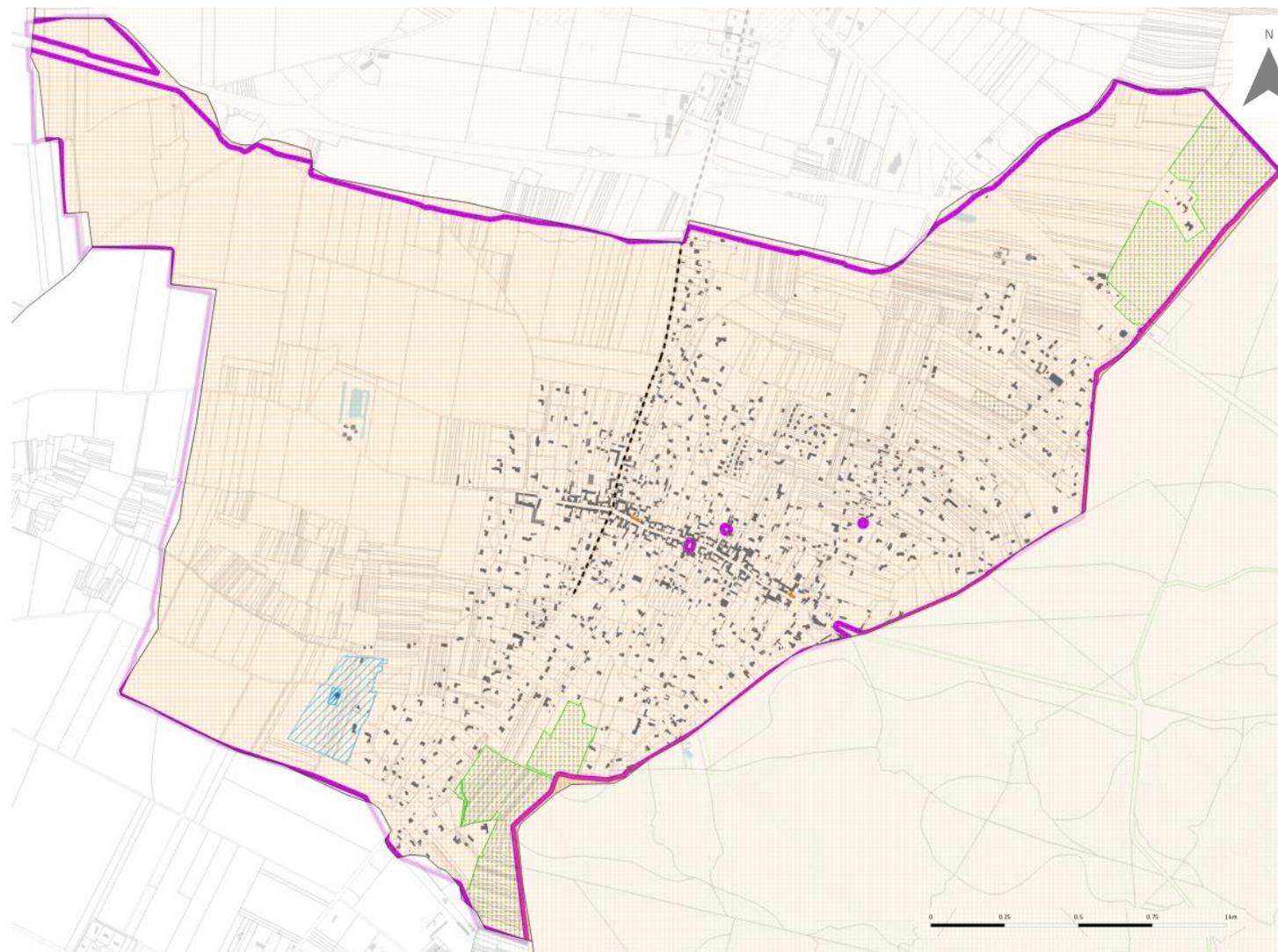
### Captage d'eau potable (AS1)

 Captage actif faisant l'objet d'une DUP(AS1)

 Zone de protection rapprochée des eaux (AS1)

### Protection des canalisations de transport de gaz (I3)

Voir carte page suivante



## Captage

Nom (ARS <sup>27</sup> ) du captage	Maître d'ouvrage	Indice minier	En activité / abandon	Date DUP	n° Arrêté de DUP
Le Montoir - Barbizon 3	Barbizon	02585X0065	En activité	30/05/2007	07 DAIDD EC 10

## ZPPAUP

Créée le 06/11/2000, la ZPPAUP recouvre l'ensemble de la commune. Devenue SPR en application de la loi du 2016-925 du 7 juillet 2016, le périmètre de protection des 500m aux abords des Monuments Historiques ne s'y applique plus. Ils sont ici indiqués pour information.

I.2h Les servitudes d'utilité publique (2/2)

**Servitudes relatives au transport de gaz (I3)**

L'extrémité Nord du territoire, au droit de la RD607 et du Hameau du Mée notamment est concernée par les servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz enfouies. Elles entraînent des bandes de servitude « faibles » et « fortes » (non aedificandi et non sylvandi), pouvant respectivement s'étendre de 20 mètres et de 40 mètres part et d'autre de la canalisation. Leurs effets et les dispositions qui s'appliquent sont détaillés dans les annexes (pièces 6.c.1. Tableau et fiches des servitudes d'utilité publique).

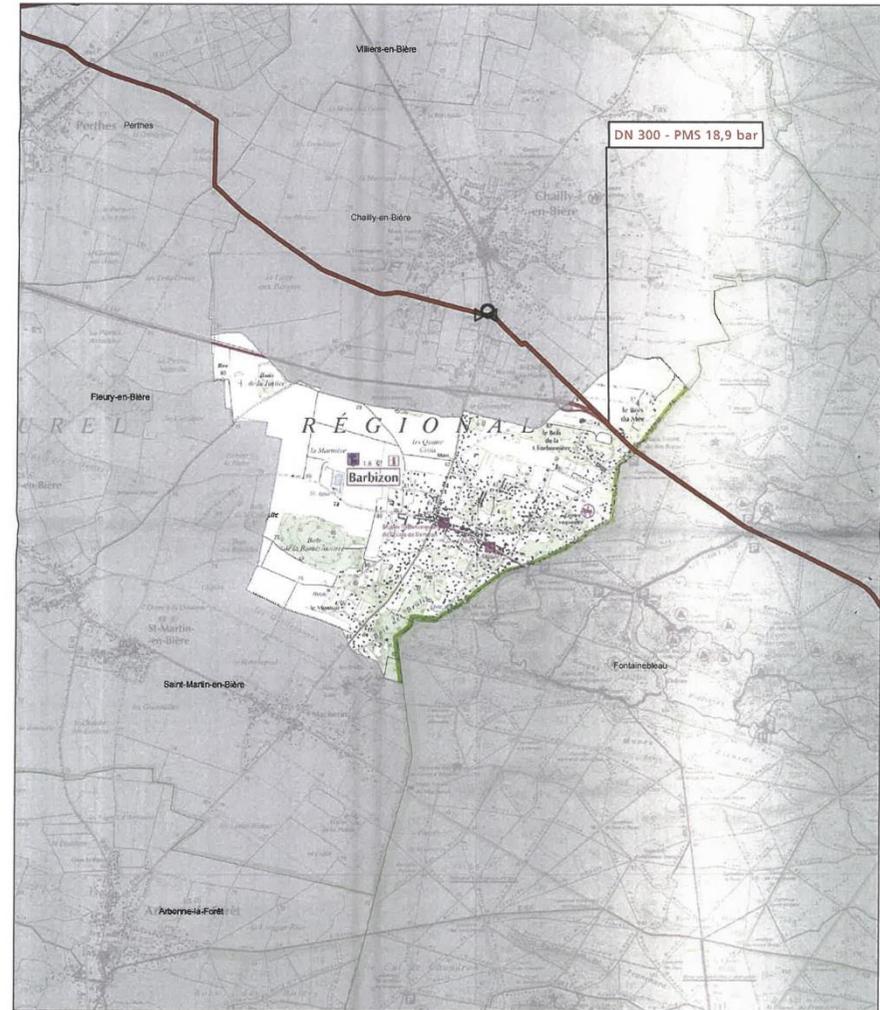
Dès lors qu'un projet de construction se situe à proximité d'un ouvrages de gaz, et ce, dès le stade d'avant-projet sommaire, il convient de consulter GRT gaz - Direction Des Opérations - Département Maintenance Données Techniques & Travaux Tiers - 2, rue Pierre Timbaud - 92238 GENNEVILLIERS CEDEX.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Commune : **BARBIZON**

Code INSEE : **77022**

Date d'édition : 16/05/2019



0 0,25 0,5 1 1,5 2 Km

Fond de plan - SCAN25 © IGN



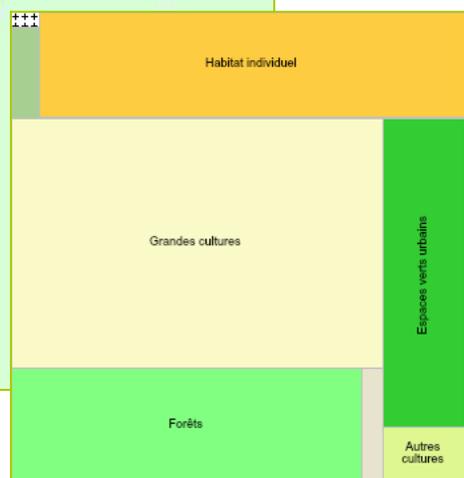
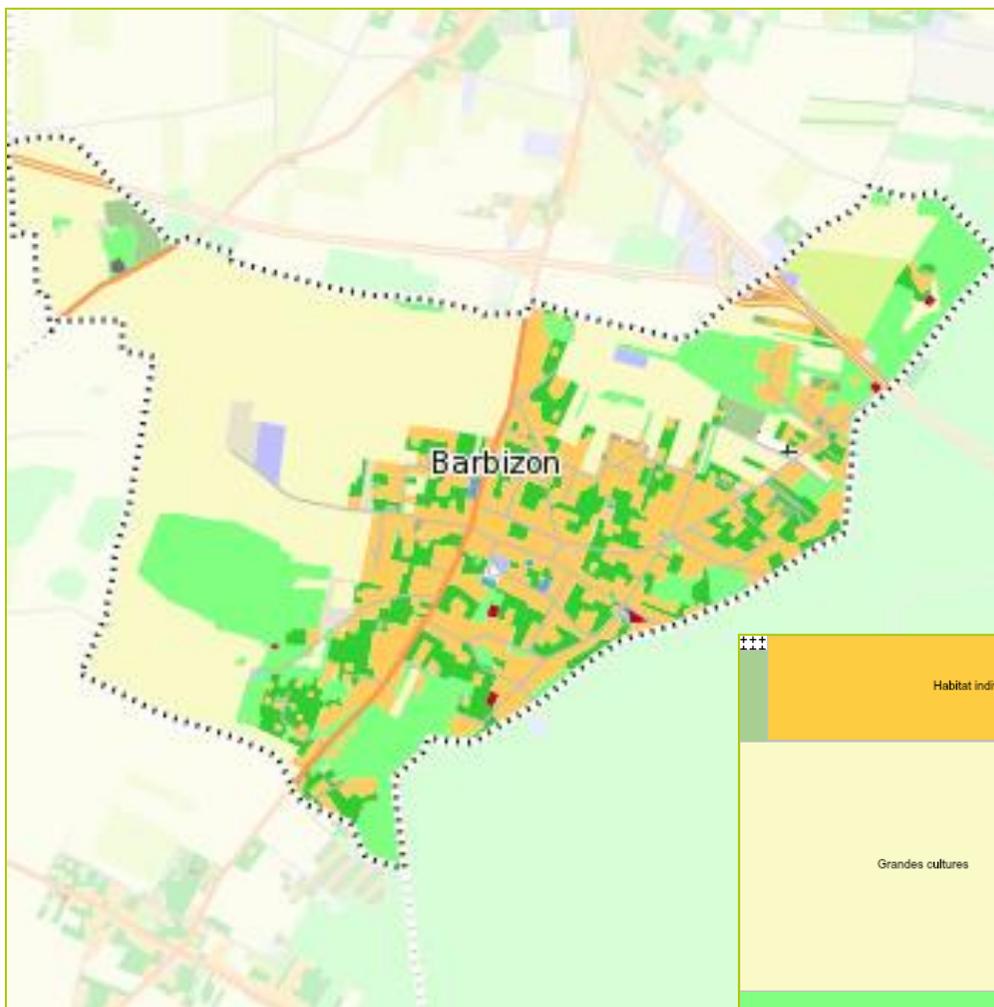
- Canalisation de gaz haute pression en service
- Canalisation de gaz haute pression projetées
- Poste de coupure ou de sectionnement
- Poste de livraison client ou de distribution publique
- Poste de prédétente

**GRTgaz**  
 Direction des Opérations  
 Pôle Exploitation Val de Seine  
 Département Est  
 14 rue Pelloutier  
 Croissy Beaubourg  
 77435 MARNE LA VALLÉE Cedex2

## II. DIAGNOSTIC

## II.1 Analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

### II.1a La consommation de l'espace entre 2008 et 2012 (Source : IAU)



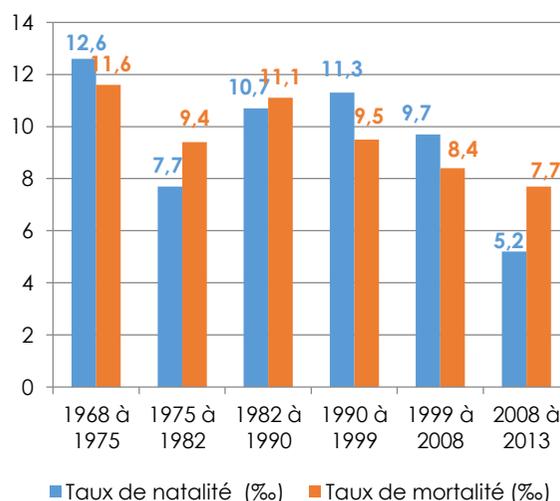
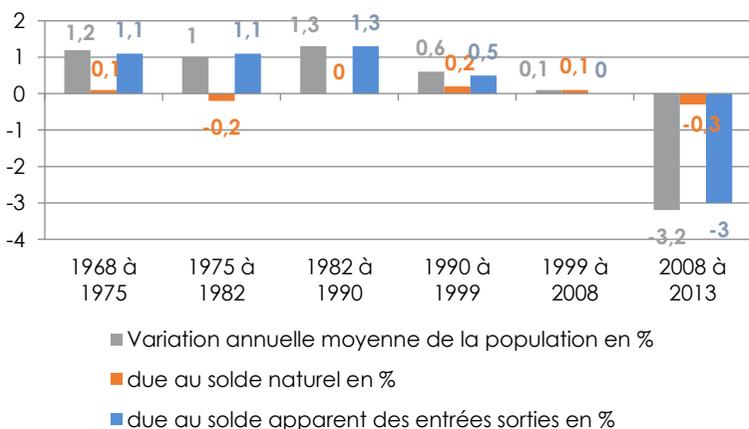
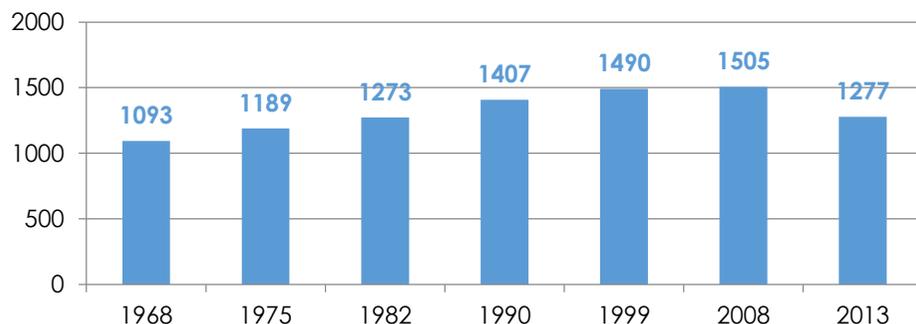
Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan
1 Forêts	96,14	0,00	0,00	96,14	0,00
2 Milieux semi-naturels	6,12	0,00	0,00	6,12	0,00
3 Grandes cultures	218,22	-0,17	7,65	225,70	7,48
4 Autres cultures	18,60	-7,65	0,00	10,96	-7,65
5 Eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Espaces agricoles, forestiers et naturels</b>	<b>339,09</b>	<b>-0,17</b>	<b>0,00</b>	<b>338,93</b>	<b>-0,17</b>
6 Espaces verts urbains	63,92	-0,71	0,17	63,38	-0,54
7 Espaces ouverts à vocation de sport	6,07	0,00	0,00	6,07	0,00
8 Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+ +- Cimetières	0,73	0,00	0,00	0,73	0,00
10 Autres espaces ouverts	1,24	0,00	0,00	1,24	0,00
<b>Espaces ouverts artificialisés</b>	<b>71,96</b>	<b>-0,71</b>	<b>0,17</b>	<b>71,42</b>	<b>-0,54</b>
11 Habitat individuel	110,10	0,00	0,71	110,81	0,71
12 Habitat collectif	0,98	0,00	0,00	0,98	0,00
13 Habitat autre	0,27	0,00	0,00	0,27	0,00
14 Activités économiques et industrielles	3,83	0,00	0,00	3,83	0,00
15 Entrepôts logistiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Commerces	0,23	0,00	0,00	0,23	0,00
17 Bureaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Sport (construit)	1,76	0,00	0,00	1,76	0,00
19 Equipements d'enseignement	0,69	0,00	0,00	0,69	0,00
20 Equipements de santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Autres équipements	0,68	0,00	0,00	0,68	0,00
23 Transports	5,11	0,00	0,00	5,11	0,00
24 Carrières, décharges et chantiers	0,33	0,00	0,00	0,33	0,00
<b>Espaces construits artificialisés</b>	<b>123,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,71</b>	<b>124,67</b>	<b>0,71</b>
<b>Total</b>	<b>535,02</b>	<b>-0,87</b>	<b>0,87</b>	<b>535,02</b>	<b>0</b>

#### Bilan 2008-2012

Sur la période 2008-2012, il y a eu une consommation des espaces ouverts artificialisés de l'ordre de 0,54 ha et des espaces agricoles de 0,17 ha au bénéfice des espaces construits artificialisés. C'est la surface occupée par l'habitat individuel qui a augmenté de 0,71 ha.

## II.2 Analyse socio-démographique

### Evolution de la population (Source : INSEE\*)



\* Les données statistiques présentées ici sont issues de l'INSEE, sauf mention contraire

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le taux de natalité est le rapport entre le nombre de naissance et la population totale

Le taux de mortalité est le rapport entre le nombre de décès et la population totale

Barbizon a connu une croissance continue de sa population jusqu'en 2008 (0,35%/an de croissance moyenne sur 50 ans, 1% pour la moyenne nationale).

Depuis, on constate une décroissance démographique, avec une diminution de 15,1% soit -3,2% de variation annuelle.

Elle est due à un solde migratoire fortement négatif et à un solde naturel négatif. Le taux de natalité est en forte baisse.

Sur la communauté de communes\*\*, l'évolution globale de la situation suit une tendance semblable avec toutefois un solde naturel encore positif (0,2%) et une baisse plus modérée de population (-0,4%/an).

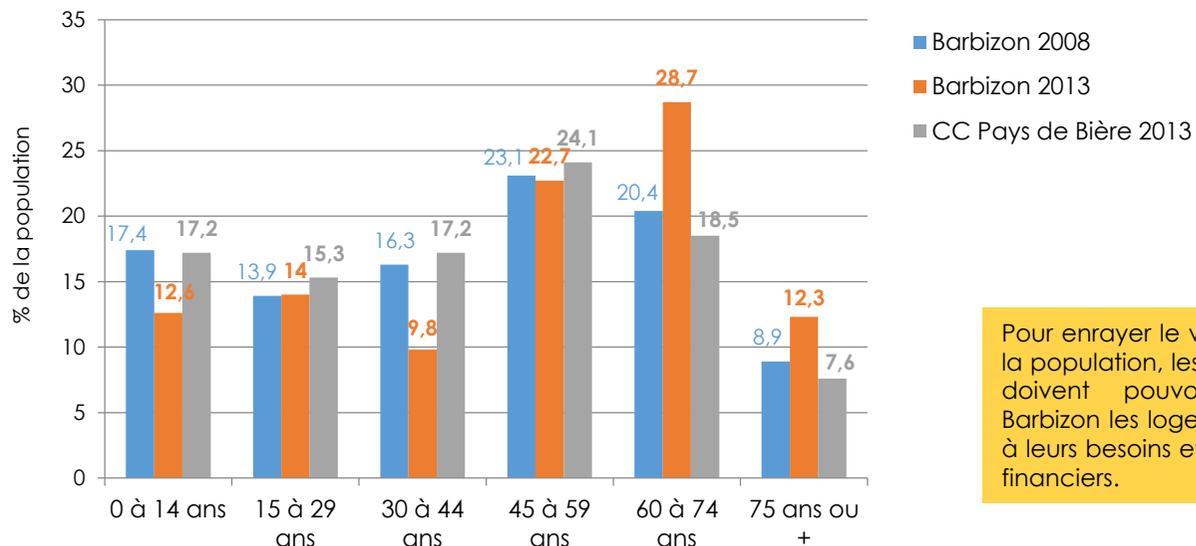
\*\* ancienne Communauté de Communes (CC) du Pays de Bière, remplacée par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau au 1<sup>er</sup> janvier 2017, elle regroupait les communes suivantes : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière.

**Après une augmentation continue de population depuis 1968, une forte chute de population s'observe au cours de ces dernières années (-228 habitants soit -15,1%).**

**Barbizon perd de son attractivité.**

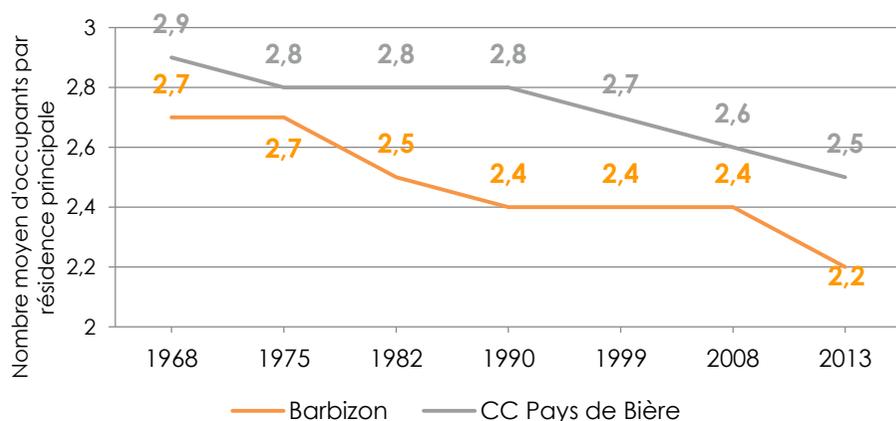
## II.2 Analyse socio-démographique

### Population par tranche d'âge



Pour enrayer le vieillissement de la population, les jeunes familles doivent pouvoir trouver à Barbizon les logements adaptés à leurs besoins et à leur moyens financiers.

### Taille des ménages (1)



La diminution de la taille des ménages a pour corollaire la nécessité de produire un certain nombre de logements seulement pour répondre à ce desserrement (phénomène de décohabitation).

(1) De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

La structure de la population a fortement changé ces dernières années.

On assiste en effet à son vieillissement accéléré, la part des personnes âgées de plus de 60 ans passant de 29,3% à 41% et en même temps la part des enfants et de jeunes couples (30 à 44 ans) baissant significativement.

Les parts des 15 à 29 ans et des 45 à 59 ans restent stables.

On observe une diminution du nombre de familles<sup>(2)</sup> (de 447 à 376 soit -15,9%) parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes vivant seules (de 175 à 207 ménages soit +18,3%).

Au sein des familles, la part de celles avec 2 ou 3 enfants passe de 27% à 19%. Il n'y a aucune famille de 4 enfants ou plus.

La taille des familles diminue, les enfants quittant Barbizon ou ne pouvant y rester résider.

Le taux de natalité en baisse, le solde naturel négatif corrélié à un vieillissement de la population impliquent que la population risque d'encore diminuer, sans renouvellement et/ou apport d'une nouvelle population susceptible de fonder des familles avec enfants.

**Un vieillissement de la population dû au départ des enfants et à l'augmentation du nombre de personnes âgées**

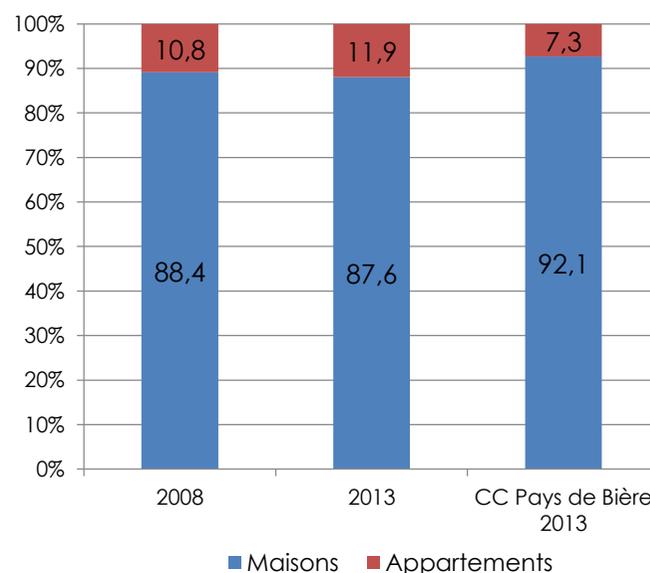
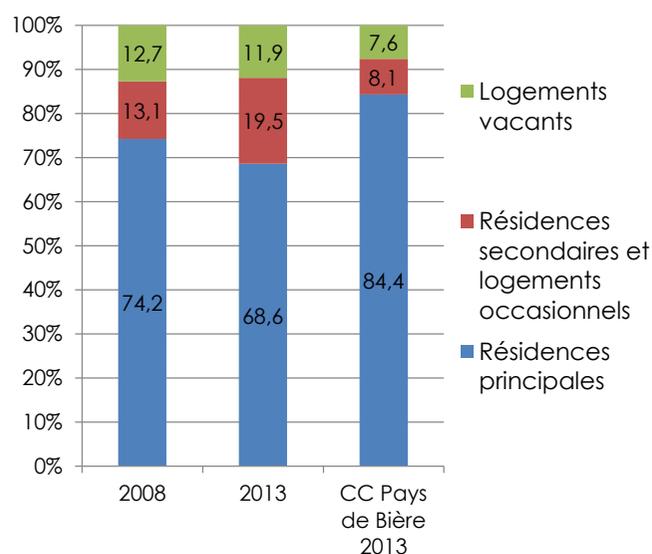
**Une forte baisse de la taille des ménages**

(2) Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes : soit un couple, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale). Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

## II.3 Analyse du parc de logements

### Types de logement

	Barbizon	
	2008	2013
<b>Ensemble</b>	838	858
<b>Résidences principales</b>	622	589
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	110	167
<b>Logements vacants</b>	106	102
<b>Maisons</b>	741	752
<b>Appartements</b>	90	102



*Logement occasionnel* : un logement occasionnel est un logement ou une pièce indépendante utilisée occasionnellement.

*Logement vacant* : logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location, déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, en attente de règlement de succession, gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)

Le parc de logement s'est accru de 20 unités soit +2,3% sur la période 2008-2013 (de l'ordre de 4 unités en moyenne/an). Pour rappel, il y a eu une diminution de 228 habitants soit 15,1%.

Pour rappel, le SCOT prévoit la construction de 4820 logements jusqu'en 2030 sur son territoire dont 400 pour la CC du Pays de Bière entre fin 2014 et 2023.

L'évolution du parc de logements découle d'une progression importante des résidences secondaires et logements occasionnels (+57 unités, soit +51%) et d'une diminution des résidences principales (-33 unités, soit -5,3%). On notera que sur la même période la population a diminué de 15,1%.

Le nombre de logements vacants est stable avec 4 unités en moins mais leur part reste cependant élevée (12%). La part des logements vacants reste plus forte que sur la communauté d'agglomération, tout comme la part des résidences secondaires.

L'offre est presque totalement dédiée aux maisons (87,6% des logements), bien que le nombre d'appartements augmente. Le parc reste donc composé de façon majoritaire par les maisons individuelles, de façon semblable à ce qui s'observe dans la CC. La part des appartements est toutefois plus élevée à Barbizon.

**Un parc de logements comprenant une part de résidences secondaires et logements occasionnels en augmentation, ainsi que de nombreux logements vacants.**

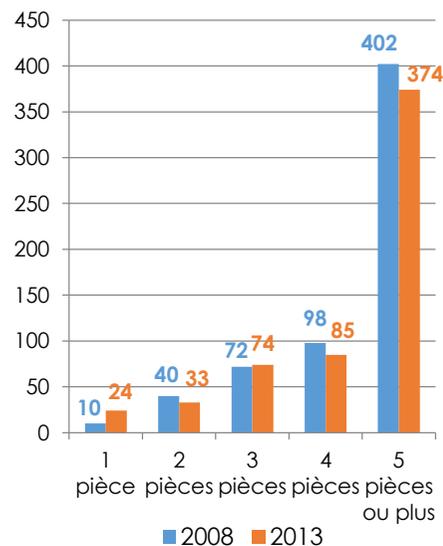
**Donc un potentiel de logements existants susceptibles d'accueillir une population nouvelle sans qu'il soit nécessaire de construire.**

## II.3 Analyse du parc de logements

### Nombre de pièces des résidences principales

Résidences principales selon le nombre de pièces (%)	Barbizon		CC Pays de Bière	
	2008	2013	2008	2013
1 pièce	1,6	4,1	1,4	1,5
2 pièces	6,5	5,5	4,9	4,9
3 pièces	11,5	12,6	11,9	10,9
4 pièces	15,8	14,4	18,5	18,1
5 pièces et +	64,6	63,4	63,4	64,5
<b>Nombre moyen de pièces par résidence principale (nbre)</b>	5,3	5,2	5,1	5,1

Résidences principales selon le nombre de pièces entre 2008 et 2013 (en nombre)



Il résulte de la prédominance des maisons que plus de ¾ des résidences principales sont de grands logements (4 pièces et +). Toutefois, sur la période 2008/2013, leur proportion et leur nombre diminuent.

Le nombre moyen de pièces par résidence principale (5.2) est légèrement supérieur à celui de la communauté de communes (5.1) et est stable sur les dernières années. Le nombre moyen de pièces par maison est de 5,6, celui par appartement est faible : 2,6 (2,9 en Seine-et-Marne). L'évolution est positive pour les studios puisque leur nombre fait plus que doubler, atteignant une part plus importante que sur la CC. On observe dans le même temps une légère diminution de la part des 2 pièces.

L'offre de logement ne s'adapte pas à la structure des ménages puisque la taille moyenne des ménages est de 2,2 personnes en 2013 alors que les logements de 1 à 3 pièces ne représentent que 22,2% du parc.

#### Une part qui reste importante de grands logements, mais une augmentation des studios

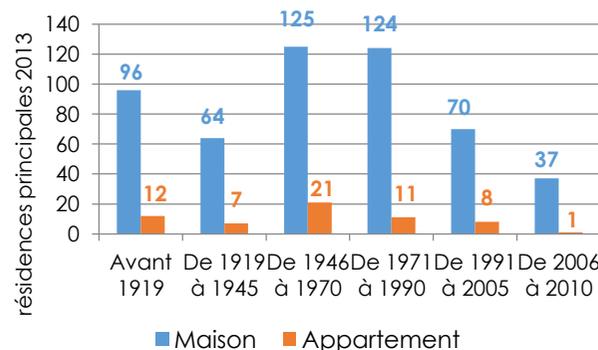
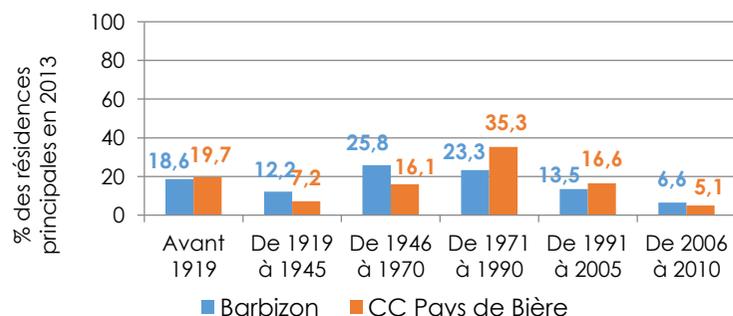
Environ 20% du parc de logement a moins de 25 ans. Ainsi, globalement plus âgé que celui de la communauté de communes, le parc de logement de Barbizon se caractérise par la prépondérance de son parc de logement datant d'entre 1919 et 1970 (38%) : même si des réhabilitations ont été effectuées, une partie de ce parc nécessitera une mise à niveau notamment en matière d'isolation thermique et d'accessibilité.

En 2013, 97,8% des résidences principales bénéficient d'au moins une salle de bain avec une baignoire ou une douche, le niveau de confort est par conséquent élevé.

En 2013, 84,8% des ménages possèdent au moins une voiture (82,4% sur la CC).

#### Un parc de logements relativement âgé mais au confort élevé

### Age des résidences principales



## II.3 Analyse du parc de logements

### Statut des occupants

%	Barbizon		CC Pays de Bière	
	2008	2013	2008	2013
<b>Part des propriétaires</b>	82,6	79,9	84	82,9
<b>Part des locataires</b>	13,8	18,5	12,9	14
<i>Dont d'un logement en HLM</i>	0	0,2	0,7	1
<b>Part des logés gratuitement</b>	3,6	1,7	3	3,1

Le statut des occupants de Barbizon résulte en partie des caractéristiques du parc avec une très forte représentation des propriétaires, cependant en diminution entre 2008 et 2013, au profit des locataires qui sont plus représentés sur la commune que dans l'ex intercommunalité.

On relève par ailleurs une diminution de la part des logés gratuitement.

Il n'y a seulement qu'un locataire de logement social.

### Marché de l'immobilier

#### 17 maisons à vendre (sur leboncoin.fr) :

1 maisons de 3 pièces	proposée à un prix entre 400 000 € et 500 000 €
3 maisons de 5 pièces	proposées à un prix entre 350 000 et 500 000 €
7 maisons de 6 pièces	proposées à un prix entre 300 000 et 600 000 €
2 maisons de 7 pièces	proposées à un prix aux alentours de 700 000 €
4 maisons de 8 pièces et +	proposées à un prix entre 400 000 et 1 300 000 €

#### 1 appartement à vendre :

1 studio à moins de 150 000 €

#### 7 terrains à vendre :

1 terrain de 600 m <sup>2</sup>	proposé à - de 150 000 €
1 terrain de 1500 m <sup>2</sup>	proposé à - de 175 000 €
1 terrain de 2000 m <sup>2</sup>	proposé à - de 325 000 €
1 terrain de 2400 m <sup>2</sup>	proposé à - de 200 000 €
1 terrain de 3000 m <sup>2</sup>	proposé à - de 300 000 €
1 terrain de 4000 m <sup>2</sup>	proposé à - de 450 000 €
1 terrain de 5000 m <sup>2</sup>	proposé à - de 600 000 €

#### 6 offres de location

1 maison de 3 pièces	proposée à 1200 €/mois
1 maison de 7 pièces	proposée à 1400 €/mois
1 maison de 5 pièces	proposée à 1500 €/mois
1 maison de 3 pièces	proposée à - de 1000 €/mois
1 appartement de 4 pièces	proposé à 1000 €/mois
1 appartement d'1 pièce	proposé à 400 €/mois

**Un marché de l'immobilier peu dynamique : 2% du parc de logement est proposé à la vente.**

Les prix de l'immobilier au m<sup>2</sup>



Sources : meilleursagents.com – seloger.com  
consultés le 12 janvier 2017

Concernant le marché immobilier, on remarque que les propositions de maisons à vendre s'étagent de 400 000 € à 1 300 000 €. Il n'y a qu'un appartement à vendre (pour rappel, on comptait 102 appartements sur la commune en 2013).

L'offre est inadaptée à la plupart des primo-accédants (jeunes familles ou jeunes couples) recherchant des locations ou de petites maisons (3 ou 4 pièces).

Il faut compter de 1816 €/m<sup>2</sup> à 3806 €/m<sup>2</sup> pour l'achat d'une maison sur la commune, de 2204 €/m<sup>2</sup> à 4920 €/m<sup>2</sup> pour un appartement. Le loyer quant à lui varie de 9,6 €/m<sup>2</sup> à 15,4 €/m<sup>2</sup> (Source : meilleursagents.com).

**Une offre très peu accessible aux primo-accédants et aux jeunes familles**

Il conviendrait de renforcer sur le territoire la part des logements de petite taille et celle des logements de taille moyenne afin de répondre à une plus grande variété de demandes (petits collectifs, logements intermédiaires, maisons de ville, studios, T2, T3).

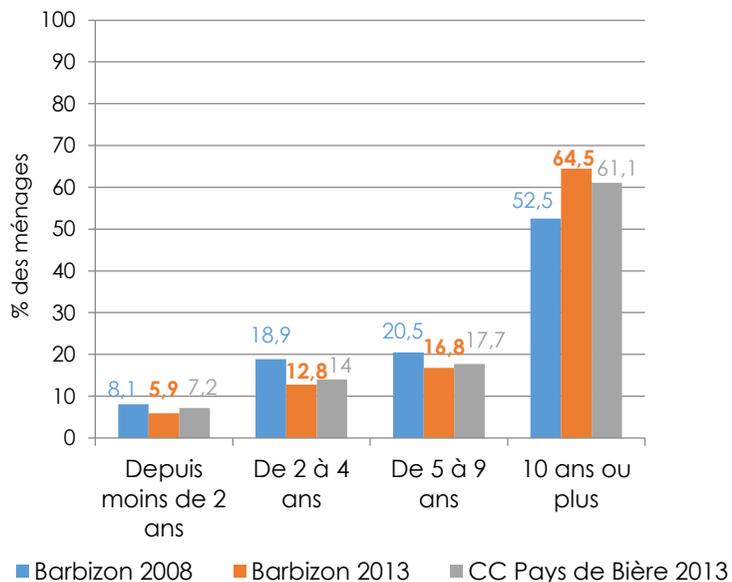
La diversité des logements est à compléter pour assurer un parcours résidentiel dans la commune afin que les jeunes et les moins jeunes Barbizonnais qui vivent seuls mais également les jeunes ménages avec enfants ou en âge d'en avoir puissent s'installer et demeurer sur la commune.

C'est en ayant toutes les tranches d'âge représentées que les services et les équipements trouveront toute leur utilité et que des liens pourront se tisser entre les générations.

## II.3 Analyse du parc de logements

### Evolution de l'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale

Logements occupés depuis (% des ménages)	Barbizon		CC Pays de Bière
	2008	2013	2013
Plus de 10 ans	52,5	64,5	61,1
De 5 à 9 ans	20,5	16,8	17,7
De 2 à 4 ans	18,9	12,8	14
Moins de 2 ans	8,1	5,9	7,2



On observe un ancrage résidentiel de la population. En effet les Barbizonnais qui résident depuis plus de dix ans dans la commune représentent presque 65% des résidents contre 53% en 2008. Par effet balancier on observe le phénomène inverse pour les logements occupés depuis moins de 10 ans, ceux occupés depuis moins de 2 ans ne représentant plus que 5,9% des ménages, ce qui est plus faible que sur la communauté de communes.

Le vieillissement de la population et la moindre attractivité auprès des ménages avec enfants observés précédemment expliquent en partie ce fait.

**Un ancrage résidentiel plus élevé qu'auparavant.**

**Début 2017, des mutations à anticiper dans les nombreux biens mis en vente.**

## II.4 Perspectives d'évolution : population, logements, besoins

### Le nombre de logements permettant de maintenir la stabilité démographique (point mort)

Selon le porter à connaissance de la préfecture, la construction neuve sur la commune pour la période 1999-2010 est de 76 logements commencés, soit en moyenne 6 logements par an.

Le point mort <sup>(1)</sup> calculé pour la période 1999-2010 sur la base de données Insee et Sit@del, est de **13 logements par an**. Cela signifie que le taux de construction doit être supérieur à 13 logements par an afin d'atteindre une croissance de la population.

#### Calcul du point mort pour la période 2011 -2016

	Source	2011	2016	Evolution 2011-2016	Variation annuelle moyenne sur 2011-2016
Taille des ménages	INSEE	2,4	2,1	-0,3	-0,04
Population des ménages	INSEE	1345	1156	-190,4	-38
Nombre de ménages	INSEE	561	547	-14	-2,8
Résidences secondaires	INSEE	137	173	36	+4,5
Logements vacants	INSEE	133	105	-28	-5,6
Variation du parc	INSEE	831	825	- 6	-0,75
Nombre de logements construits	Sitadel	->		9	+1
				Besoins engendrés (en Nbre de logements)	
(A) Renouvellement	Logements construits 2011-2016 – variation du parc 2011-2016			15	3
(B) Desserrement	(Pop des ménages 2011/Taille des ménages 2016)- Nombre de ménages 2011			79,5	11,5
(C) Variation RS et LV	Évolution Res. Secondaires. + Évolution Logements Vacants			8	7,75
<b>Point mort</b>	A + B + C			<b>102,5</b>	<b>20,5</b>

(1) Un logement répond à quatre types de besoins :

- remplacer les logements détruits ou désaffectés ou prendre en compte le changement de destination, c'est le **renouvellement**,
- compenser la réduction du nombre moyen d'habitant par résidence principale. Ce **desserrement** est notamment le résultat d'un phénomène de décohabitation des jeunes et de vieillissement de la population,
- compenser l'accroissement du parc de résidences secondaires (RS) et de logements vacants (LV),
- répondre à la croissance démographique.

Le **point mort** est égal à la somme des trois premiers types de besoins cités ci-dessus. Il correspond au nombre de logements à réaliser dans l'**hypothèse d'une stabilité démographique**.

Entre 2011 et 2016, la commune aurait eu besoin de construire 20 logements par an pour maintenir sa population.

Or la construction n'a pas été suffisante, notamment pour contrer le phénomène de desserrement des ménages et d'augmentation des résidences secondaires et des logements vacants.

La population a par conséquent diminué.

#### II.4.b Analyse des potentialités de densification

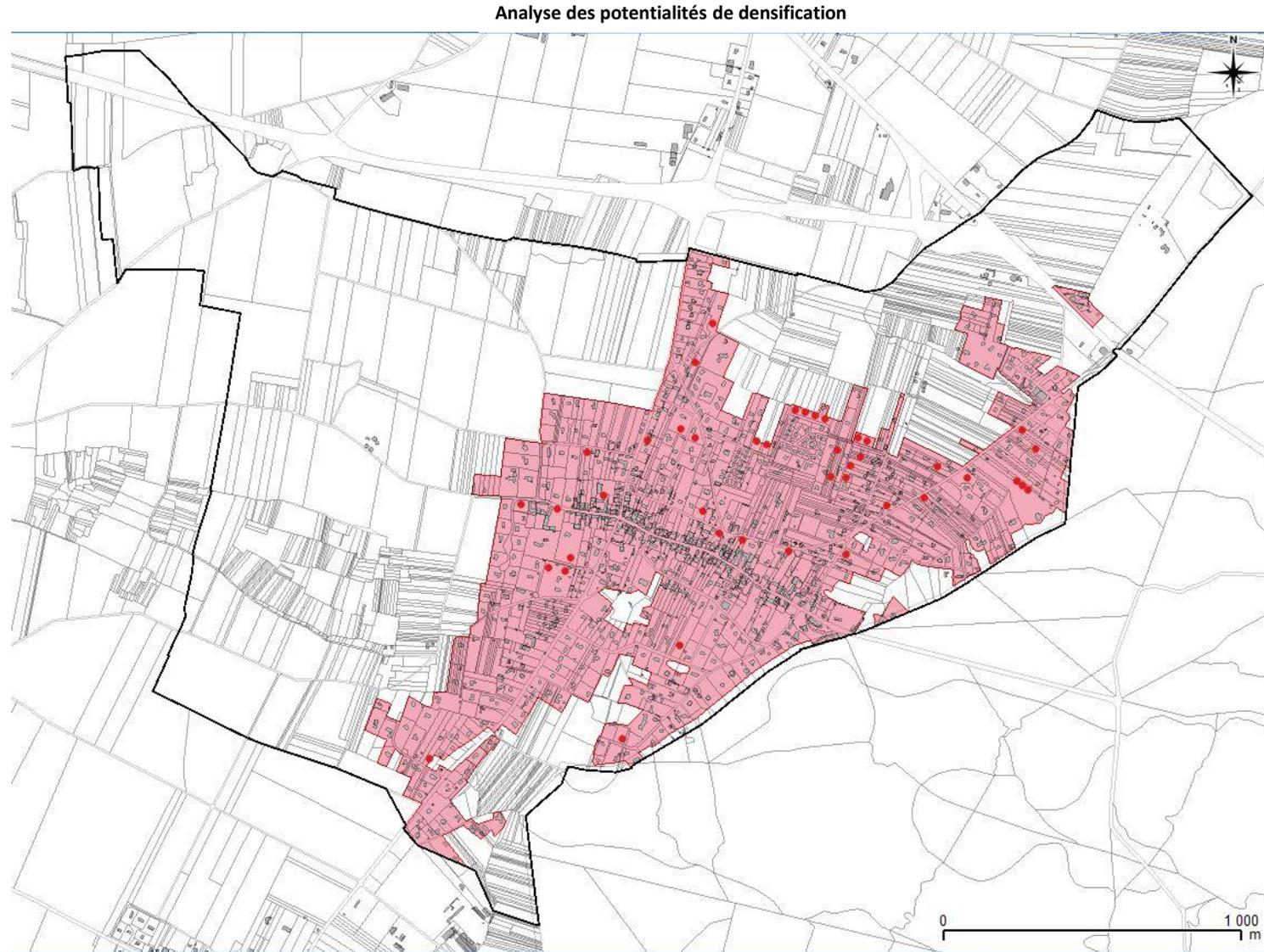
L'analyse des potentialités de constructions nouvelles dans l'enveloppe urbanisée existante conduit à l'identification de **45 sites potentiellement** constructibles qui pourraient accueillir chacun à **minima 150m<sup>2</sup> en RDC soit 300m<sup>2</sup> en R+1**.

Ces sites sont identifiés selon les critères suivants :

- Ils sont dans l'enveloppe urbanisée existante. (**validée par la DDT**)
- Ils ne sont pas dans une zone de protection paysagère de la ZPPAUP.
- Ils ne sont pas occupés par des vestiges de boisements forestiers .
- Les constructions neuves pourraient être implantées à la même distance de l'alignement que les constructions existantes.
- Une accessibilité publique ou privée existe.
- Certains terrains sont de grandes dents creuses.

➤ Ces 45 sites potentiels engendrent donc une capacité théorique de constructibilité de 13 500 m<sup>2</sup> en R+1, soit environ **170 logements** de 80m<sup>2</sup> en moyenne.

➤ A cela s'ajoute un potentiel de création de logements dans les divisions de grandes maisons existantes. Ce potentiel de 125 logements de 100 m<sup>2</sup> environ est retenu à hauteur de 25 %, soit environ **35 logements**

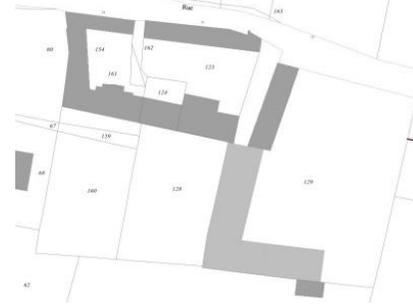


➤ **Un potentiel dans le diffus de 205 logements dans l'enveloppe urbanisée**

### La Ferme de Couvent : réceptivité

Le site :

- située sur la rue de Fleury, en sortie de village,
- insérée dans une zone bâtie à dominante résidentielle
- ensemble bâti de 1 504 m<sup>2</sup> au sol ( en dur) sur un parcellaire d'environ 2550m<sup>2</sup>.
- Parcellaire libre d'environ de 4650 m<sup>2</sup> à l'est doté d'une surface au sol constructible d'environ 1000m<sup>2</sup> (implantation du bâti à l'alignement des emprises publiques et limites séparatives, dans des gabarits équivalents à ceux des bâtiments de la ferme)
- ensemble bâti fermé, composé d'une construction à usage d'habitation et de bâtiments agricoles
- hauteur : RDC+C
- une partie des bâtiments est aménagée en logements (Environ 565m<sup>2</sup> au sol en RDC+C)
- ensemble bâti relié aux réseaux



### Le devenir des bâtiments agricoles

La ferme du Couvent est marquée par une mutabilité longue et complexe. Les bâtiments ne sont pas en vente et toujours en activité.

Une adaptation des outils réglementaires est à envisager pour mieux encadrer et définir les actions qui pourraient être engagées dans le futur.

Cette ferme pourrait être réaménagée en logements à destination des jeunes couples et des familles (mais également en partie par un équipement, en un projet mixte, en hébergement touristique...)

- **Un potentiel de 25 logements dans la ferme du couvent.**
- **Soit un potentiel global de 230 logements dans l'enveloppe urbanisée**

### Calcul du nombre de logements aménageables à l'intérieur du corps de ferme

On peut estimer le nombre de logements réalisables de la façon suivante : à partir de la surface cadastrale du bâti dur (transformable en logements) on calcule, après lui avoir retranché 10% (surfaces occupée par les murs), la surface de plancher (SdP) totale (la surface des combles est divisée par 2).

En prenant ensuite une moyenne de surface par logement on comptabilise le nombre de logements potentiels.

#### Pour la reconversion de la ferme du Couvent:

- 1504 m<sup>2</sup> de bâti dur au sol,
- 1504-150,4=1353,6 m<sup>2</sup> de SdP en RdC
- 1353,6/2= 676,8m<sup>2</sup> de SdP en C

Pour un total de 2030,4m<sup>2</sup> SdP

#### Pour l'aménagement de la parcelle Est:

- 1000m<sup>2</sup> de surface constructible au sol
- 1000-100=900m<sup>2</sup> de SdP en RDC
- 1000/2=500m<sup>2</sup> de SdP en C

Pour un total de 1400m<sup>2</sup> SdP

Au total, la SdP est donc de 2030,4+1400= 3430,4 m<sup>2</sup> de SdP.

Soit, si l'on prend une taille moyenne par logement de 100 m<sup>2</sup>, un nombre de 34 logements. Si l'on déduit de cette surface les 565 + 565/2 = 850m<sup>2</sup> SdP déjà occupé par des logements, le total réalisable est de **25 logements** pour une SdP de 2580,4 m<sup>2</sup>.

La surface nécessaire pour le stationnement est calculée sur la base de 2 places par logement. Les logements nécessiteront donc 50 places, soit 625m<sup>2</sup> (50 x 12,5 m<sup>2</sup>), localisables dans les hangars au sud de la parcelle est. En effet, ces derniers font 930 m<sup>2</sup> de surface au sol.

## PERSPECTIVES d'EVOLUTION de la POPULATION

Hypothèses			Capacités de densification (nombre de logements)	Logements à effet démographique	Nombre d'habitants induits	Population en 2030	Evolution
Point mort annuel	Taille des ménages	Rétention foncière					
15	2,1	non	170+35+25 = 230	64	135	1 295	12%
15	2,1	25%	128 + 35 +25 = 188	23	48	1208	4,5%
15	2,1	40%	102 + 35 + 25 = 162	0	0	1160	0%

- Pour la première des 3 hypothèses, en l'absence de rétention foncière dans le diffus\*, le taux de croissance entre 2019 et 2030 serait de 12%, soit de 1% par an.
- En appliquant un taux de rétention foncière de 25% dans le diffus, le taux de croissance serait d'environ 4,5%, soit 0,4% par an.
- En appliquant un taux de rétention foncière dans le diffus de 40%, le taux de croissance serait nul.

**Un objectif de croissance de 5% entre 2019 et 2030, s'appuyant sur un rétention foncière faible, semble réaliste, compte-tenu de la forte demande observée sur Barbizon qui constitue toujours un secteur particulièrement recherché.**

\* On maintient l'application d'un taux de rétention de 75% dans le potentiel de division des grandes maisons.

D'après l'INSEE, le parc de logements a diminué de 6 unités entre 2011 et 2016. Néanmoins, ces estimations ne semblent pas correspondre à la réalité observée sur le terrain. En effet, d'après la municipalité 30 logements ont été créés sur la même période (cf tableau ci-dessous).

Année	Logements créés (Source : Mairie de Barbizon)
2008	8
2009	5
2010	5
2011	4
2012	6
2013	3
2014	2
2015	9
2016	6
2017	4
2018	11

De même, on rappelle qu'entre 2008 et 2013 les estimations de l'INSEE indiquent une augmentation du parc d'une vingtaine d'unités, proportion équivalente à celle enregistrée par le municipalité. C'est pourquoi les hypothèses présentées ci-contre s'appuient sur un point mort estimé à 15 logements par an, équivalent au point mort calculé entre 1999 et 2010.

## PERSPECTIVES d'EVOLUTION de la POPULATION ( SUITE)

Selon le SCoT, la commune de Barbizon est classée dans la catégorie « pôles » :

Le SCoT, lui, prévoit la construction de 4 820 logements jusqu'en 2030, 400 pour l'ancienne CC du Pays de Bière entre fin 2014 et 2023, soit au maximum 133 logement pour Barbizon si la répartition de l'effort de production ne devait peser que sur les trois pôles. Pour la période 2024-2030, la répartition des 2 150 logements à produire sur le territoire du SCoT n'est pas encore décidée, mais si l'on s'appuie sur le même objectif de production annuel (environ 15 logements par an), cela représenterait au maximum 90 logements pour la commune de Barbizon. Cela représenterait au maximum une production de 223 logements pour la période 2014-2030. Bien que cette hypothèse semble excessive et bien supérieure aux objectifs du SDRIF qui visent la production de 86 logements dans l'enveloppe urbanisée d'ici 2030, l'étude de capacité a révélé un potentiel de densification de 230 logements dans l'enveloppe urbaine, permettant ainsi de répondre aux objectifs du SCoT.

*Objectifs de production de logements et besoins fonciers résidentiels (Source : SCoT)*

Localisation	Phase 1 fin 2014-2023		Phase 2 2024-2030	
	Objectif de logements	Surfaces en extension	Objectif de logements	Surfaces en extension
<b>Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau</b> Rappel des pôles : Fontainebleau, Avon, Bourron-Marlotte dont grands secteurs d'aménagement	1 500	2 ha	2 150	28 ha
<b>Communauté de Communes du Pays de Bière</b> Rappel des pôles : Perthes-en-Gâtinais, Chailly-en-Bière, Barbizon	400	10 ha		
<b>Communauté de Communes du Pays de Seine</b> Rappel des pôles : Bois-le-Roi / Chartrettes	200	5 ha		
<b>Communauté de Communes entre Seine et forêt</b> Rappel des pôles : Samoreau/Vulaines-sur-Seine	220	6 ha		
<b>Communauté de Communes Terres du Gâtinais</b> Rappel des pôles : La Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-Ecole	350	10 ha		
<b>Sous total par phase</b>	<b>2 670</b>	<b>33 ha</b>	<b>2 150</b>	<b>28 ha</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 820</b>			

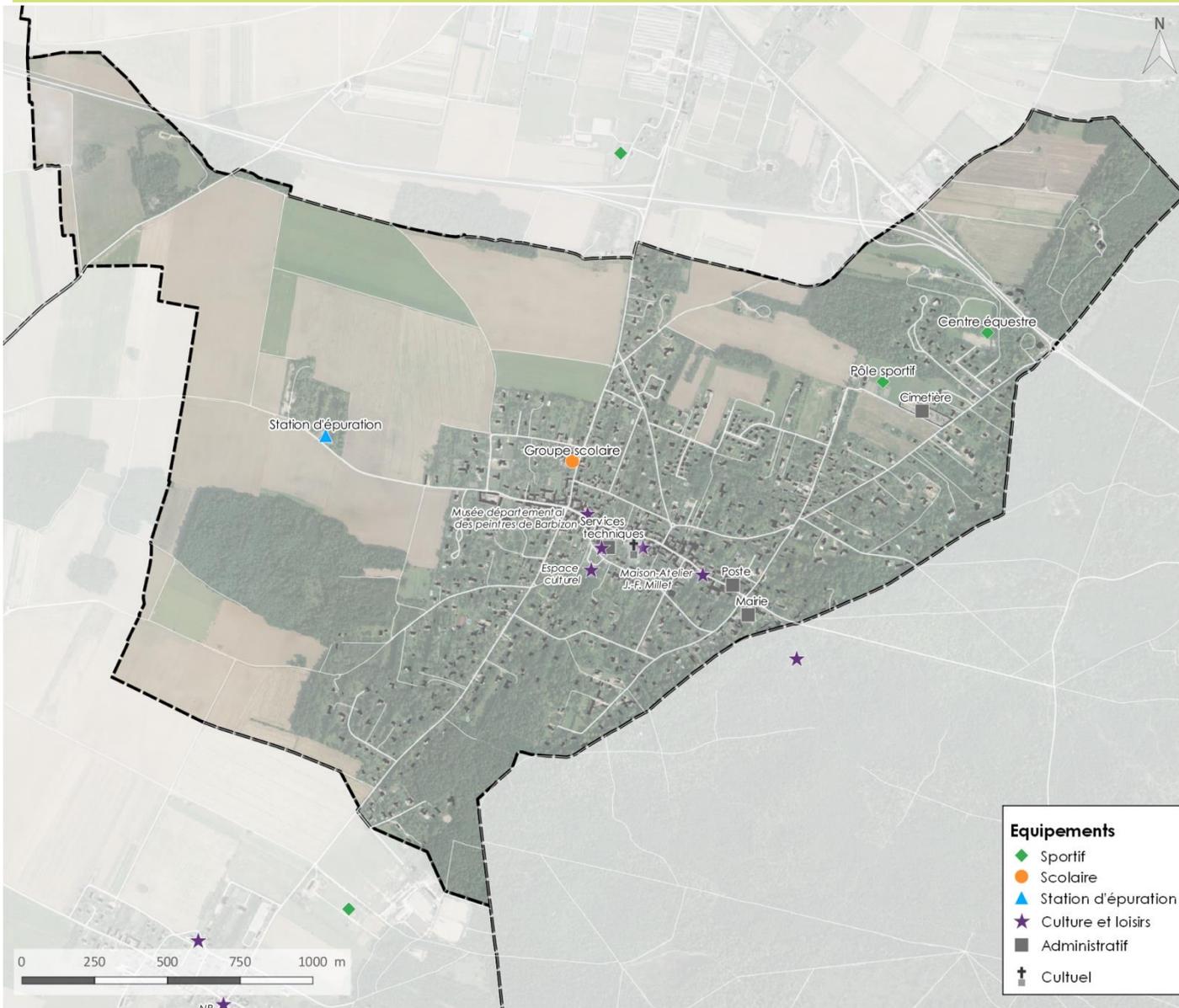
Les extensions dans les dents creuses agricoles : recherche d'un site pour une structure hôtelière



Le scénario retenu est celui du site n°4, au plus proche de l'entrée de village via la RD637 et présentant moins de contraintes en termes d'accès.

## II.5 Equipements

### II.5a Situation actuelle



Equipements	
◆	Sportif
●	Scolaire
▲	Station d'épuration
★	Culture et loisirs
■	Administratif
†	Cultuel

La commune de Barbizon dispose d'un niveau d'équipement adapté, offrant des services variés à la population.

Elle bénéficie de la proximité du grand pôle urbain d'envergure départementale qu'est Fontainebleau-Avon. Celui-ci offre des services et équipements spécifiques à rayonnement large et attractif pour les populations : équipements administratifs, scolaires, de santé,... Les communes proches de Villiers-en-Bière et de Chailly-en-Bière sont également des pôles attractifs.

Le pôle d'équipement principal à vocation commerciale, culturelle et administrative se situe au centre du village, le long de la Grande Rue et rue Théodore Rousseau.

Ce pôle d'attraction est facilement accessible à pied. Outre le cimetière et la station d'épuration, seul le stade municipal est à l'écart.

**Un pôle d'équipements concentrés autour de la Grande Rue**

## II.5a Situation actuelle

### Equipements scolaires

Barbizon dispose d'une école maternelle et primaire publique regroupées et d'une cantine rue du 23 août 1945. Les effectifs scolaires ont diminué depuis le début des années 2000, passant de 150 à 90 élèves soit une baisse de 40%. La commune est attractive pour les élèves de primaire puisqu'un quart des enfants venaient de communes extérieures à Barbizon en 2012 (source : Insee). Pour le secondaire les élèves vont au collège et au lycée général de Fontainebleau (desserte par car).

	Effectifs 2015-2016	Effectifs 2016-2017
<b>Maternelle</b>		
<i>Petite Section</i>	10	11
<i>Moyenne Section</i>	10	11
<i>Grande Section</i>	9	10
<b>Primaire</b>		
<i>CP</i>	12	12
<i>CE1</i>	8	8
<i>CE2</i>	12	13
<i>CM1</i>	11	15
<i>CM2</i>	10	11
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>91</b>

En 2016-2017, y a une classe de petite section/moyenne section, une classe de grande section/CP, une classe de CE1/CE2 et une classe de CM1/CM2.

En prenant une taille théorique de 27 élèves par classe en maternelle et de 30 élèves par classe en primaire, on voit que des capacités subsistent pour les classes de maternelle et de CP (10 places) ainsi que dans les deux classes de primaire (resp. 9 places et 4 places).

Selon la commune, il y avait une classe vide en 2017.

L'accueil de la petite enfance est une compétence intercommunale.

### Equipements socio-culturels

Les musées de l'auberge Ganne et de la maison-atelier Théodore Rousseau permettent d'offrir aux visiteurs une découverte du passé artistique de la commune, tout comme la maison-atelier de Jean-François Millet. Une école de peinture accueille des dizaines d'élèves dont quelques enfants. Un espace culturel se situe à proximité du centre, place Marc Jacquet. La « bibliothèque pour tous » Jeanne Gassies assure un service de prêt et organise des animations. L'école de musique intercommunale (Centre des Musiques du Pays de Bière) est située à côté du groupe scolaire. D'autres services aux habitants sont organisés : club du 3ème âge, aide ménagère à domicile, etc.

### Equipements sportifs

La commune possède un stade (Henri Carnes), deux courts et un mur de tennis et un plateau polyvalent regroupés dans un pôle sportif à proximité du cimetière. Son éloignement par rapport aux équipements scolaires et aux zones résidentielles semble avoir été motivé par une volonté de limiter les nuisances sonores. Un centre équestre est également installé au nord-est de la commune. Dans la forêt de Fontainebleau se trouvent des sites naturels d'escalade.

### Une offre variée de service public

La commune possède les équipements administratifs suivants :

- La mairie, située Grande Rue près de la forêt
- Le cimetière situé au nord-est
- L'Office du tourisme place Marc Jacquet, donc en retrait par rapport à la Grande Rue
- les services techniques place Marc Jacquet
- La Poste, Grande Rue

### Offre de santé

On relève la présence de 3 médecins, d'infirmières et de spécialistes (dentiste, ophtalmologue, ostéopathe, kinésithérapeute, ambulance). Un établissement hospitalier ("Les Roches") est présent sur la commune voisine de Chailly-en-Bière, plusieurs à Fontainebleau et Avon.

**Des élèves scolarisés hors de la commune à partir du CM2.**

**Des structures destinées à la petite enfance à proximité de la commune (CC)**

**Des structures éducatives parallèles à mutualiser avec les communes voisines (école de musique, médiathèque).**

**Un pôle sportif à l'écart du bâti**

## II.5a Situation actuelle

### Réseaux infrastructures

Le secteur est couvert par les opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, SFR et Orange. C'est ce dernier qui possède la meilleure couverture (source : quechoisir.org).

Du point de vue du très haut débit, c'est COVAGE, via la Sem@for77, qui assure la construction et l'exploitation de réseaux de télécommunications en fibre optique pour le compte de la commune lui ayant confié ces missions par délégation de service public. Cet opérateur d'infrastructure commercialise son réseau à tous les opérateurs.

La Communauté de communes du Pays de Bière est adhérente depuis le 23 avril 2013 au syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, créé à l'initiative du Département de Seine-et-Marne le 1er janvier 2013 et qui rassemble le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et 26 EPCI seine-et-marnais, porte le projet stratégique pour le territoire qui est d'apporter le Très Haut Débit (THD) à tous les Seine-et-Marnais par la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH/FTTE), en stricte complémentarité de l'initiative privée. L'objectif de cette nouvelle infrastructure publique est d'irriguer le territoire départemental d'ici 2029 en couvrant 50 % des usagers d'ici 2019, puis 75 % d'ici 2024.

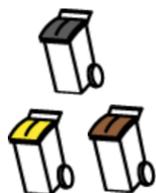
A Barbizon le réseau déployé l'est sur la RD34.

### Réseaux déchets

Les ordures ménagères sont acheminées au centre de Vaux-le-Pénil pour tri et valorisation énergétique (valorisation électrique et énergétique) ou enfouissement au CSDU.

La collecte des ordures ménagères est effectuée 3 fois par semaine :

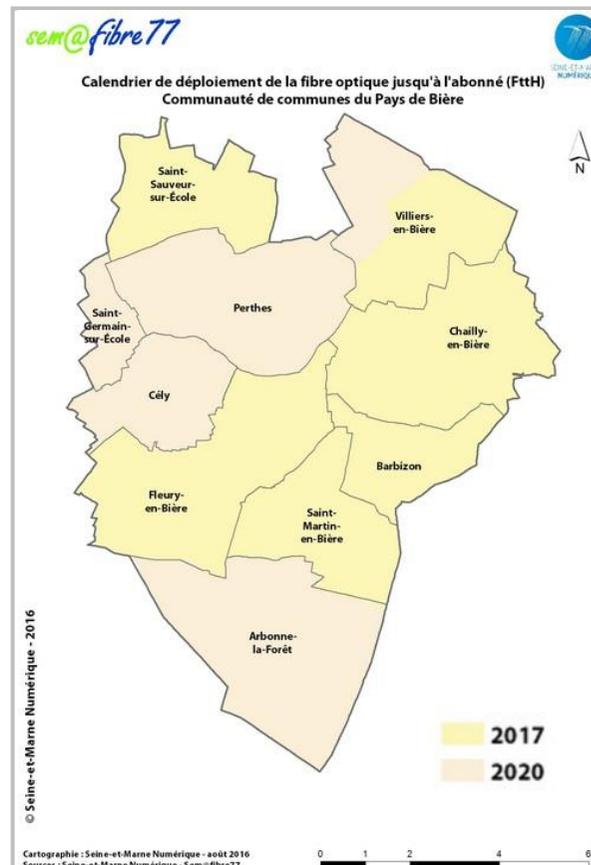
- Le lundi et le vendredi pour les déchets ménagers,
- le jeudi pour les emballages et les déchets verts (alternance une semaine sur deux).



Il y a une collecte des encombrants organisée trois fois par an. En outre, les habitants peuvent, grâce à une carte, avoir accès à la déchetterie du SMITOM qui se situe dans le hameau d'Orgenoy à Boissise-le-Roi, à moins de 10 minutes en voiture.

#### Évolution des volumes collectés entre 2007 et 2012

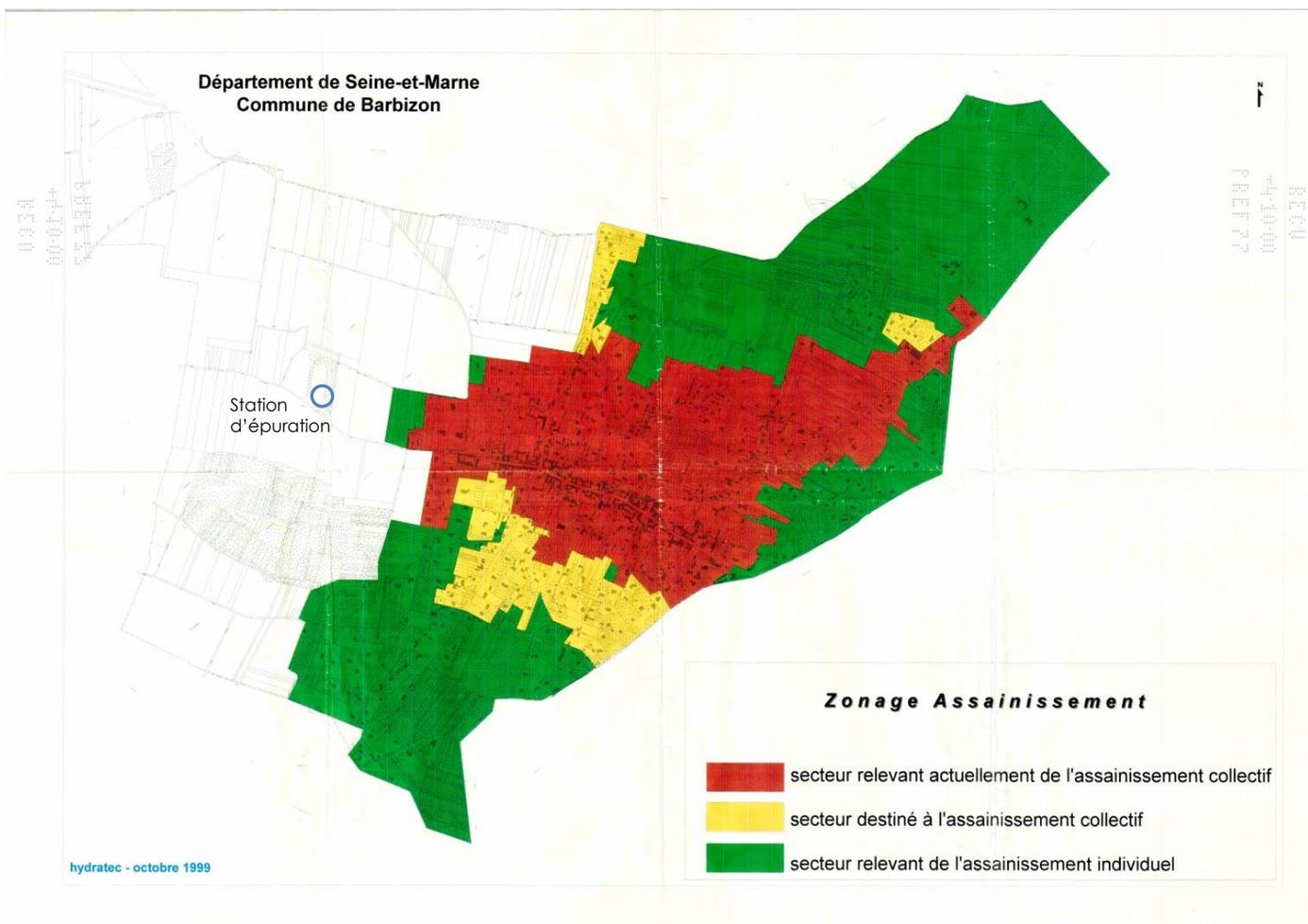
(OM) -15%.  
(emballages) + 30 %.  
(déchets verts) - 20 %.  
(encombrants) + 8%.  
(papiers) - 45 %.  
(verre) - 18 %



**Un réseau haut débit en développement**

**Une collecte des déchets et des pollutions maîtrisées**

## II.5a Situation actuelle



### Réseaux eaux assainissements

(Source : Schéma Directeur d'Assainissement)

Les habitations non raccordées possèdent des systèmes d'assainissement individuel (fosse septiques, tranchées drainantes). Un Schéma Directeur d'assainissement a été réalisé en 2000, le zonage d'assainissement ayant été approuvé le 27/09/2000.

Les secteurs destinés à l'assainissement collectif délimités par le zonage d'assainissement, ci-contre, sont aujourd'hui raccordés (cf plan du réseau d'assainissement page suivante.)

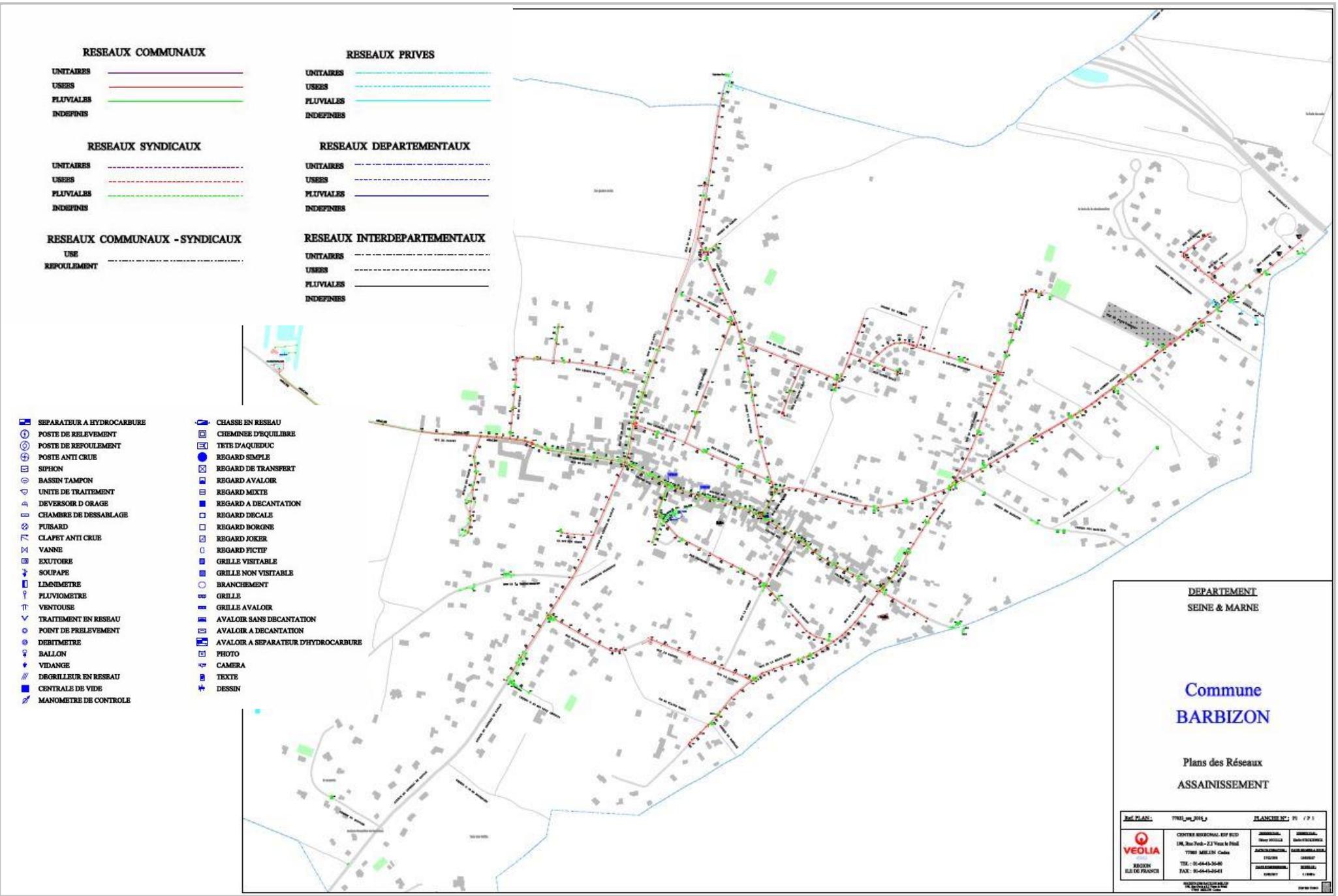
Amélioration envisagées

On comptait 681 abonnés à l'assainissement collectif en 2015 pour 1047 raccordables soit 65%. La capacité de la station est évaluée à 3800 équivalent/habitant.

Le système d'assainissement est globalement satisfaisant à Barbizon, il a été jugé conforme aux exigences réglementaires selon la DDT. Des travaux visant à améliorer la fiabilité du traitement ont eu lieu en 2016, la suppression du seul bassin déversoir d'orage devant être étudiée.

Du point de vue de la qualité des eaux rejetées, il apparaît que le coefficient de charge polluante est supérieur à celui attendu au regard de la population raccordable, ce qui s'explique par l'activité touristique de la commune.

**Un réseau d'assainissement impacté par l'activité touristique mais à la capacité largement suffisante**



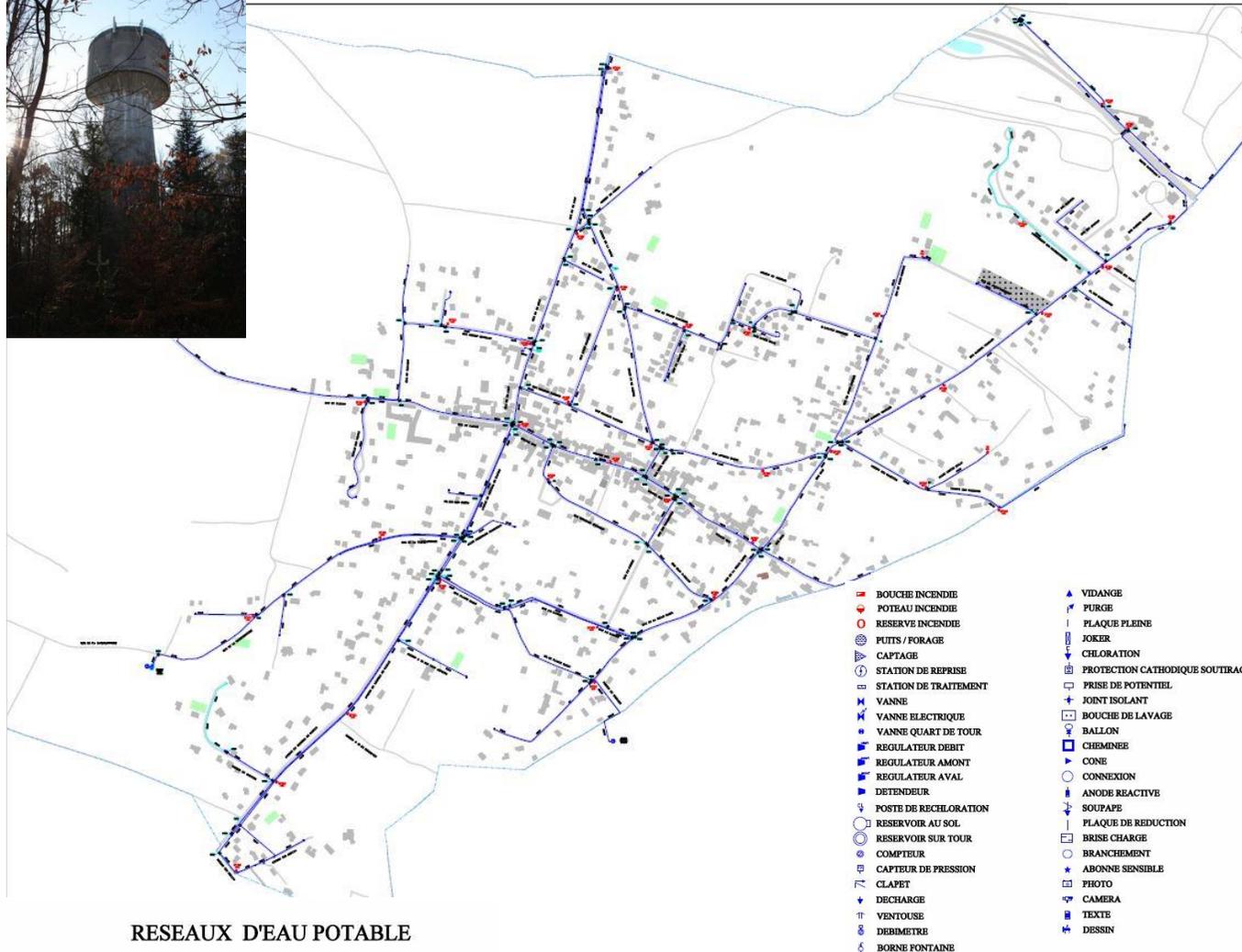
DEPARTEMENT  
SEINE & MARNE

**Commune  
BARBIZON**

Plans des Réseaux  
ASSAINISSEMENT

Ref. PLAN:	TREU_m_2014	PLANCHET:	PI / 1
 <b>VEOLIA</b> <small>EDISON</small>	CENTRE REGIONAL EDF R&D	INDUSTRIEL	INDUSTRIEL
	198, Rue Toul - 21700 Le Poiré	57000	57000
EDISON	77000 MELUN Cedex	ASSAINISSEMENT	ASSAINISSEMENT
EDISON	FRANCE	INDUSTRIEL	INDUSTRIEL
	TEL : 01-64-41-34-00	INDUSTRIEL	INDUSTRIEL
	FAX : 01-64-41-34-41	INDUSTRIEL	INDUSTRIEL

## II.5a Situation actuelle



RESEAUX D'EAU POTABLE



Une consommation d'eau très élevée en été

## Réseau eau potable

(Source : Veolia)

Le forage de Barbizon, situé à la lisière du bois du Montoir, permet de pomper l'eau de la nappe du calcaire de Champigny, à -34 m de profondeur.

L'eau est remontée grâce à une pompe, puis stockée dans une bache de 400m<sup>3</sup> (réservoir de la Barbizonnière). Elle est ensuite acheminée vers un réservoir de 600 m<sup>3</sup> (château d'eau), situé dans la forêt de Fontainebleau, à proximité de la maison forestière de Barbizon.

Ce château d'eau alimente gravitairement les abonnés et constitue une réserve pour les pompiers en cas d'incendie (200 m<sup>3</sup> de réserve).

Le réseau possède une longueur de 20 km, son rendement est « bon » (84%) et son indice de perte d'eau est « bon » également.

La consommation à Barbizon est 2 fois supérieure à la consommation normale d'un village de 1 500 habitants, et témoigne de sa vocation touristique. Ainsi, la consommation journalière en été est très élevée (12 000 m<sup>3</sup>/j). Le réservoir « utile » comprenant 400 m<sup>3</sup>, il est nécessaire de recharger totalement le réservoir 2 fois en 24h. Sans être préoccupante, la situation est anormale : un réservoir assure généralement la consommation pour 24h. De plus, la consommation d'eau est en augmentation.

A terme, la construction d'un nouveau réservoir devra être envisagée.

Le réseau de Barbizon est maillé avec celui des communes voisines :

- avec Arbonne, Fleury et Saint-Martin par l'intermédiaire de Macherin,
- avec Chailly.

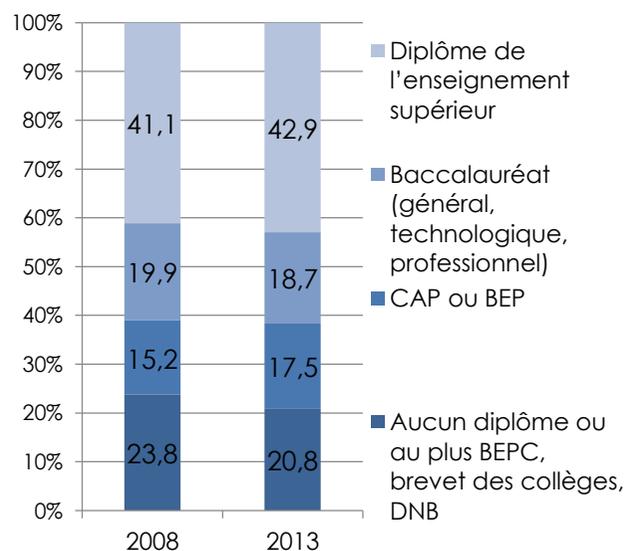
## II.6 Analyse activités et emplois

### II.6a Situation actuelle

#### Niveau de formation

	Barbizon		CC Pays de Bière		Seine-et-Marne	
	2008	2013	2008	2013	2008	2013
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	1 106	1 007	7 934	8 002	898 770	949 181
<b>Part des titulaires en %</b>						
Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB	23,8	20,8	27,8	24,9	34,3	30,7
CAP ou BEP	15,2	17,5	23,4	22,6	24,3	23,4
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	19,9	18,7	17,8	18,5	17,7	19,3
Diplôme de l'enseignement supérieur	41,1	42,9	30,9	34	23,7	28,4

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus à Barbizon



Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques en 2011	Barbizon	Seine-et-Marne
<b>Ensemble des foyers fiscaux</b>	<b>798</b>	<b>710 109</b>
Revenu net déclaré moyen (€)	62 826	27 720
<b>Foyers fiscaux imposables</b>	<b>574 (71,9%)</b>	<b>66%</b>
Revenu net déclaré moyen (€)	82 325	36 832
<b>Foyers fiscaux non imposables</b>	<b>224 (28,1%)</b>	<b>34%</b>
Revenu net déclaré moyen (€)	12 860	10 397

En 2013, ce sont les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur qui sont les plus nombreux.

Le niveau de qualification est globalement plus élevé à Barbizon que dans son environnement proche ou lointain : plus de 60% de la population de plus de 15 ans non scolarisée y est titulaire au minimum d'un baccalauréat alors qu'elle représente 52,5% dans la communauté de communes et 47,7% en Seine-et-Marne.

Au cours de la période 2008-2013, le niveau de qualification s'est encore légèrement accru, en faveur notamment des diplômes de l'enseignement supérieur, la part des non diplômés diminuant.

#### Une population très qualifiée

#### Niveau de revenus

En 2011, près de 72% des foyers fiscaux sont imposables à Barbizon, soit 6% de plus que sur le département. Le revenu net déclaré moyen est également fortement supérieur à la moyenne du département.

#### Une population aisée

## Emploi

Evolution de l'emploi et de l'activité

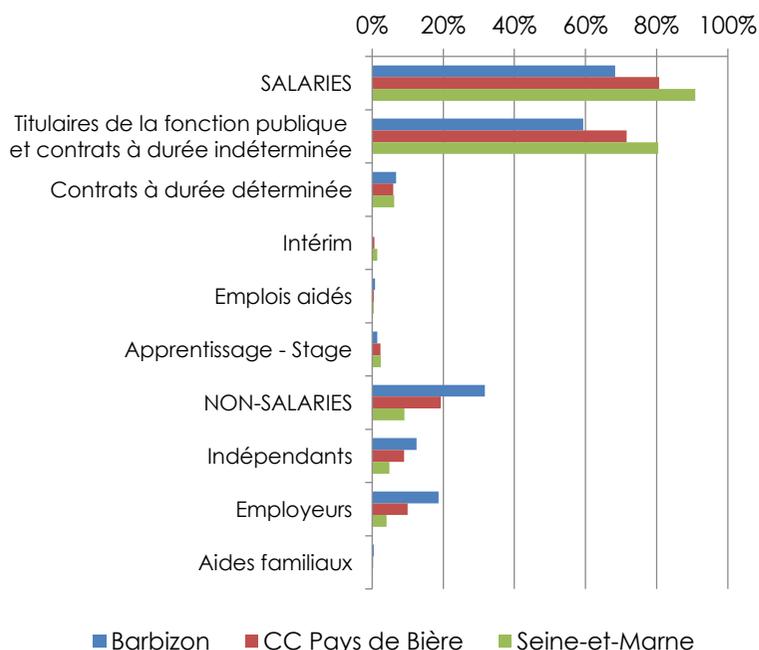
	2008	2013
Nombre d'emplois à Barbizon	435	423
Actifs ayant un emploi résidant à Barbizon	591	446
Indicateur de concentration d'emploi *	73,7	94,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	51,7	45,3

\* L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Evolution des emplois selon le statut professionnel

Emplois	2008	%	2013	%
<b>Salariés</b>	304	69,9	309	73
<i>dont temps partiel</i>	90	20,7	77	18,2
<b>Non salariés</b>	131	30,1	114	27
<i>dont temps partiel</i>	22	4,9	15	3,5

Statut et condition d'emploi des actifs de 15 ans ou plus



Statut et condition d'emploi des actifs de 15 ans ou plus

	Nb	%
<b>Ensemble</b>	446	100,0
<b>Salariés</b>	303	68,3
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	265	59,4
Contrats à durée déterminée	29	6,7
Intérim	0	0,0
Emplois aidés	3	0,9
Apprentissage - Stage	6	1,4
<b>Non salariés</b>	143	31,7
Indépendants	54	12,5
Employeurs	86	18,7
Aides familiaux	2	0,5

Entre 2008 et 2013, le nombre d'emplois sur la commune a diminué de 2,7% (-12 unités).

Une diminution du nombre d'emplois s'observe pour les emplois non salariés (-17 emplois soit -13%). Les emplois salariés restent stables avec 5 emplois supplémentaires (+1,6%).

Dans la population active, on relève une majorité de titulaires de la fonction publique et de titulaires de contrats à durée indéterminée (59,4% des actifs). C'est une part moindre qu'aux autres échelles territoriales (71,6% dans la CC, 80,4% dans le département, 77,3% dans la région).

Les indépendants et les employeurs sont très représentés dans la commune (31,2% des actifs), plus qu'aux autres échelles de comparaison. Ceci s'explique par l'importance de l'activité touristique sur la commune (commerces, restauration, hôtellerie,...).

Pour 423 emplois sur le territoire communal, 446 actifs ayant un emploi résident sur la commune, le ratio est par conséquent de 95 emplois pour 100 actifs résidant dans la commune. A titre de comparaison on relève 64 emplois pour 100 actifs ayant un emploi résidant sur le territoire de l'ex communauté de communes du Pays de Bière.

**Une baisse du nombre d'emplois sur la commune**

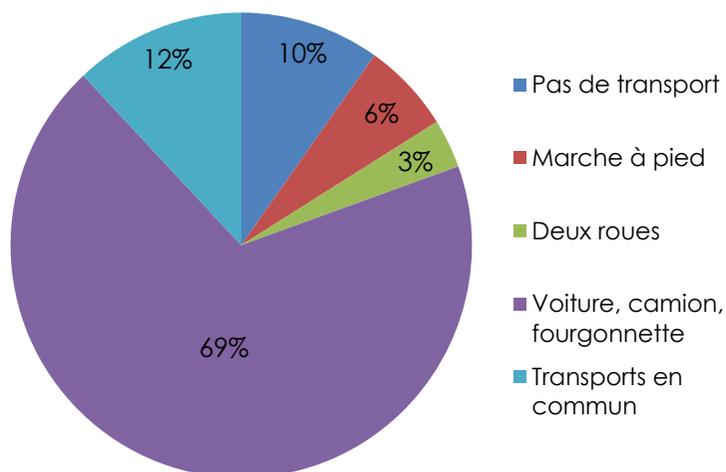
**Une grande part d'emplois relatifs à l'activité touristique**

## Trajets domicile-emploi

Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident à Barbizon

	2008	%	2013	%
<b>Ensemble</b>	591	100	446	100
<b>Travaillent :</b>				
<b>Dans la commune de Barbizon</b>	161	27,3	161	36,1
<b>Dans une autre commune</b>	430	72,7	285	63,9

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2013



En 2013, l'emploi de véhicules particuliers pour se rendre au travail représente de loin le mode de transport le plus utilisé (environ 2/3 des actifs ayant un emploi). Ils sont encore plus employés au sein de la communauté de communes (80,9%).

Les transports en commun sont utilisés par seulement un peu plus du dixième des actifs. Au sein de la communauté de communes cette part est plus faible (8%), alors qu'elle est beaucoup plus élevée au niveau du département (26,2%).

On note une baisse du nombre d'actifs (-145 soit -24,5%), ainsi qu'une diminution importante de la part des résidents travaillant en dehors de la commune (-33,7%).

Le nombre d'actifs résidant et travaillant à Barbizon est stable alors que le nombre d'emplois a diminué de 2,76%.

Les actifs restent fortement tributaires des modes de déplacement tels que la voiture et les transports en commun pour se rendre sur le lieu de leur travail puisqu'ils sont presque 2/3 à travailler dans une autre commune.

On rappellera que la gare de Melun (Transilien R en direction de Paris) est située à 10 km (17 min en voiture), celle de Saint-Fargeau-Ponthierry, sur le RER D, est à 12 kilomètres et 15 minutes en voiture.

**Plus d'un tiers de la population active travaille dans la commune. Mais le nombre d'actifs est en forte diminution.**

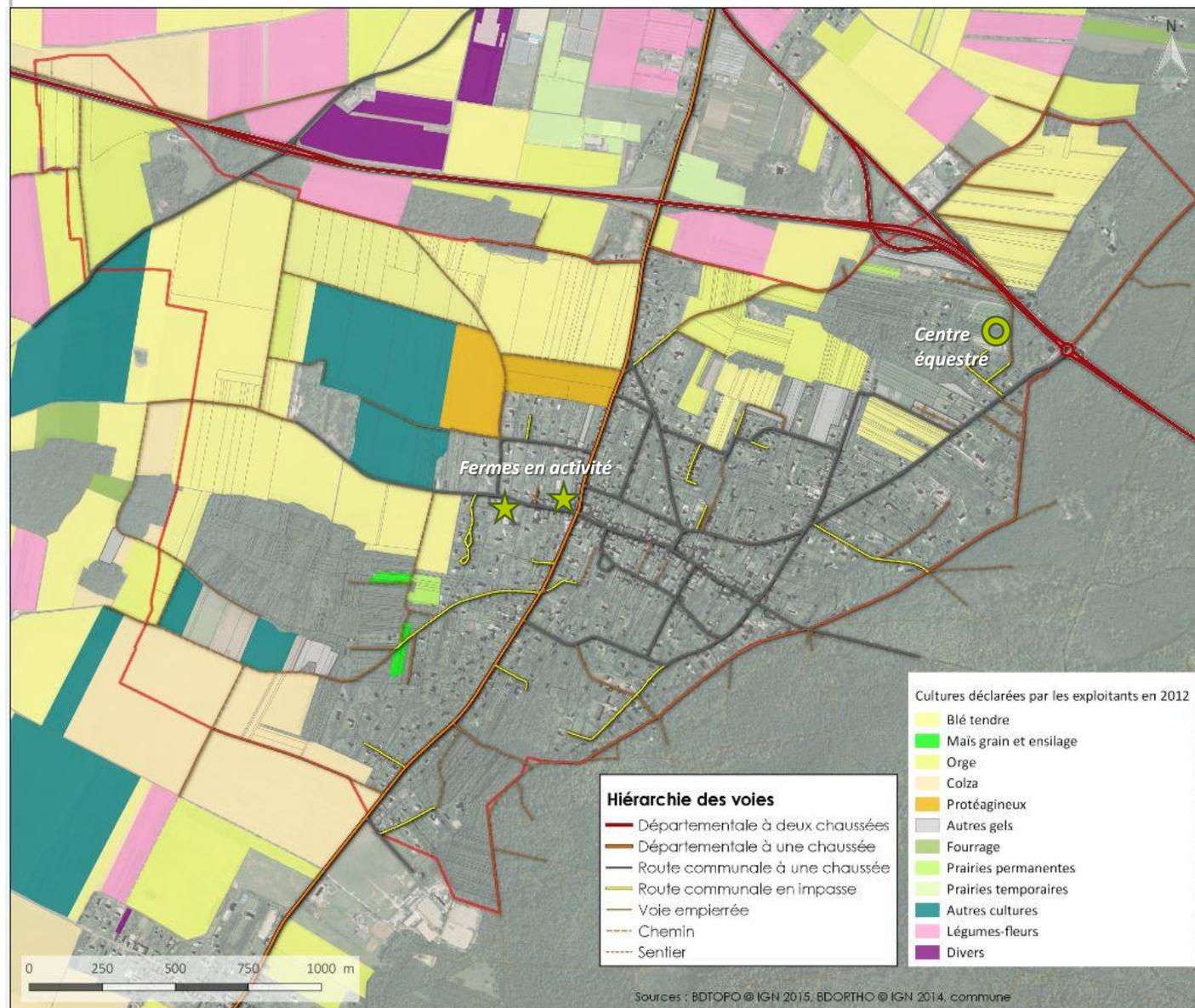
Par ailleurs bien que 36,1% des actifs travaillent dans la commune, 6% utilisent la marche à pied, 3% les deux roues et 10% n'utilisent pas de moyen de transport soit un total de 19%.

La nécessité d'utiliser la voiture dans le cadre de son travail est un facteur incitant à utiliser la voiture pour se rendre sur son lieu de travail.

La diminution des trajets domicile-travail contribue à la fois à la qualité de vie par le temps gagné sur les déplacements obligés et à la diminution des pollutions et des rejets de gaz à effet de serre dus à l'utilisation de la voiture.

**81% de la population active toujours tributaire de la voiture et des transports en commun pour se rendre au travail**

## Les secteurs d'emplois



### Un secteur agricole peu développé

L'économie de la commune reposait à l'origine sur l'activité rurale et l'agriculture. Même si elle n'est plus le principal moteur économique en terme d'emplois, elle a une forte influence sur le territoire, notamment paysagère, puisqu'elle en recouvre la moitié.

En 2012, la culture dominante était le blé tendre.

On compte 2 fermes en activité et 2 agriculteurs. Les fermes sont situées rue de Fleury; l'une est historique, c'est la ferme du Couvent au bout de la rue. Les agriculteurs empruntent cette voie pour se rendre sur leurs parcelles.

Un centre équestre est également en activité au nord-est de la commune à proximité de la RD607.

Un secteur agricole peu développé

### Un secteur touristique dynamique

Le dynamisme économique de la commune tient essentiellement à sa fréquentation touristique. Barbizon tire, en effet, partie de sa localisation à proximité de la forêt de Fontainebleau et de son histoire. Le « village des peintres » accueille, ainsi, entre 60 000 à 80 000 visiteurs par an. Les activités touristiques tournent autour de l'attrait du cadre environnemental (forêt de Fontainebleau) et du patrimoine culturel (plaine de l'Angélu, musées, architecture). X% des emplois sont liés à ce secteur.

On trouve quelques hôtels Grande Rue, avec notamment 2 hôtels 5 étoiles, un 3 étoiles, un 2 étoiles, pour un total de 86 chambres en 2016 (source : Insee). La clientèle est donc relativement aisée et il n'y a pas de capacité suffisante pour accueillir des groupes. Les gîtes et chambres d'hôtes sont cependant en forte croissance (7 en 2017 dont 3 « 3 épis » pour des capacités de 3 à 9 personnes). On relève également 14 locations par des particuliers\*.

\*airbnb.fr consulté le 4 avril 2017



### Un artisanat développé

De nombreux artisans sont installés à Barbizon. Une majorité travaille dans la décoration, la peinture ou l'immobilier.

On relève également la présence d'entreprises de la construction.

### De nombreux commerces et services

Un réseau de petits commerçants, artisans et services existe dans la rue principale de Barbizon, la Grande Rue. On dénombre de nombreux commerces de proximité (restaurants, boulangerie, boucherie, épicerie, fleuriste,...) souvent de qualité, de galeries d'art, de services divers (fablab, salon de coiffure,...).

En entrée de ville le long de la RD607, sont en activité quelques commerces et services (boulangerie, bar,...) dont l'insertion paysagère est peu qualitative. A l'échelle intercommunale, le pôle commercial sur la commune de Villiers-en-Bière est attractif.

La zone d'activité du Hameau du Mée, au nord de la RD607 concentre également un certain nombre d'activités commerciales (boulangerie) et de services (constructions de maisons individuelles et imprimerie).

Un hôtel situé Grande Rue



**Tourisme : activité moteur de l'économie locale (restauration, commerces, artisanat). Encore peu de places d'hébergement cependant, notamment pour les groupes**

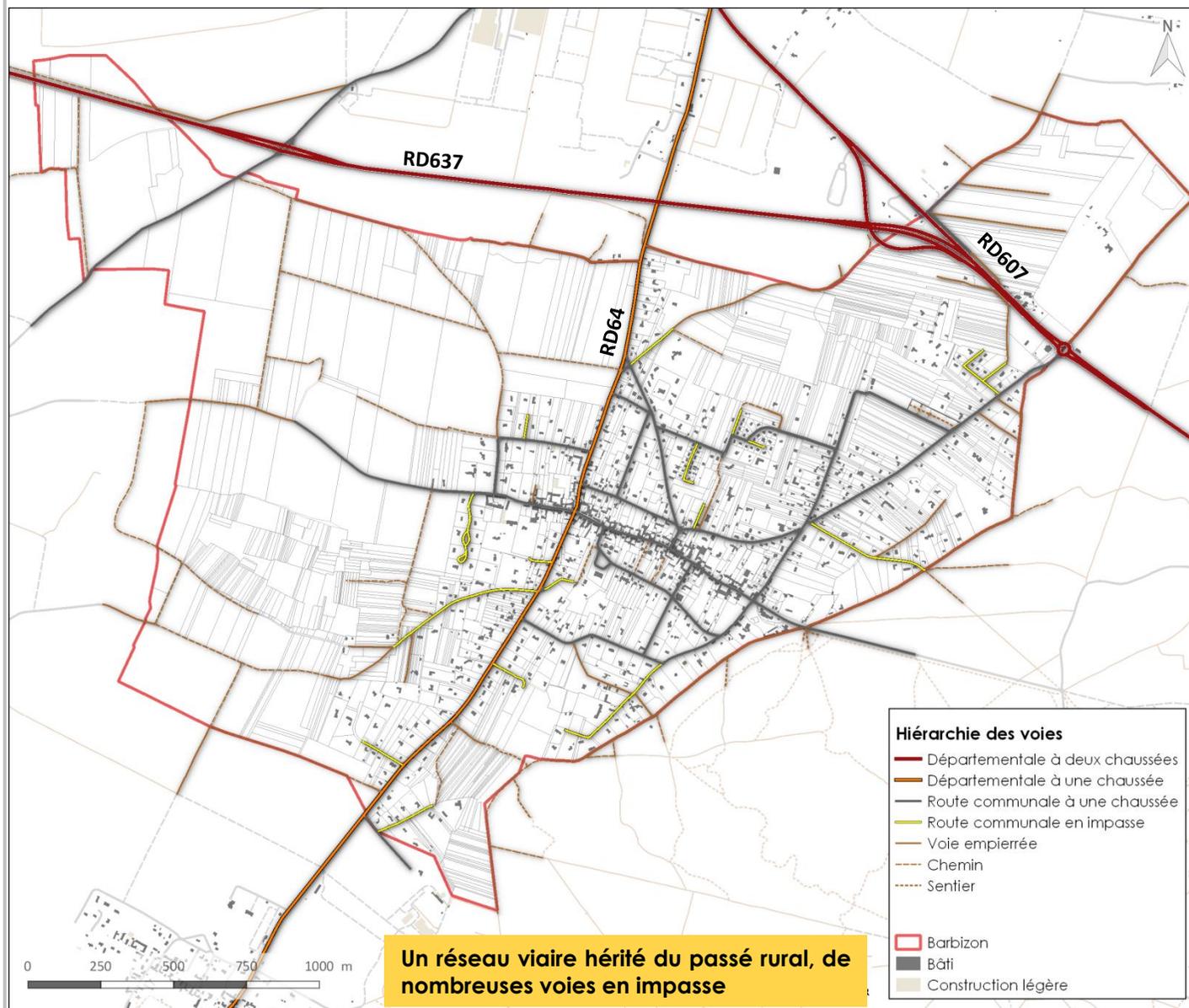
## II.7 Transports, déplacements, stationnement

### II.7a Situation actuelle

#### Réseau viaire

On distingue sur la commune de Barbizon cinq niveaux dans la hiérarchie des voies de circulation :

- La départementale à deux voies : la RD607 permettant de joindre l'autoroute A6 via la RD637 ou Fontainebleau dans l'autre sens, a un impact fort sur toute la limite nord de la commune. Elle supporte un trafic important (plus de 18 000 véhicules/jour dans les deux sens),
- la départementale à une voie : la RD64 traverse la commune sous les noms de l'Avenue du Général De Gaulle et de la rue du 23 août 1945, elle permet de rejoindre Chailly-en-Bière au nord et Arbonne-la-Forêt au sud et supporte le passage d'environ 1900 véhicules par jour,
- Les routes communales : la Grande Rue (qui est l'axe historique de la commune qui allait de la ferme du couvent à la forêt), les rues Antoine Barye, Gabriel Séailles, Théodore Rousseau,
- Le réseau communal secondaire : les voies liées aux opérations de logements réalisées durant le XX<sup>e</sup> siècle, elles contribuent au calme des habitants mais forment des secteurs d'habitat étanches au fonctionnement du village (ce sont souvent des impasses). Elles suivent souvent le tracé d'anciens cheminements ruraux (ce qui n'est pas le cas des rues T. Rousseau et J.-F. Millet créées afin de doubler la Grande Rue),
- Le réseau communal tertiaire des chemins et sentiers : ils se situent essentiellement dans la plaine dégagée à l'ouest de la commune et servent à l'exploitation agricole. Quelques sentes et passages piétonniers relient également la Grande Rue aux rues adjacentes.



## Les transports en commun

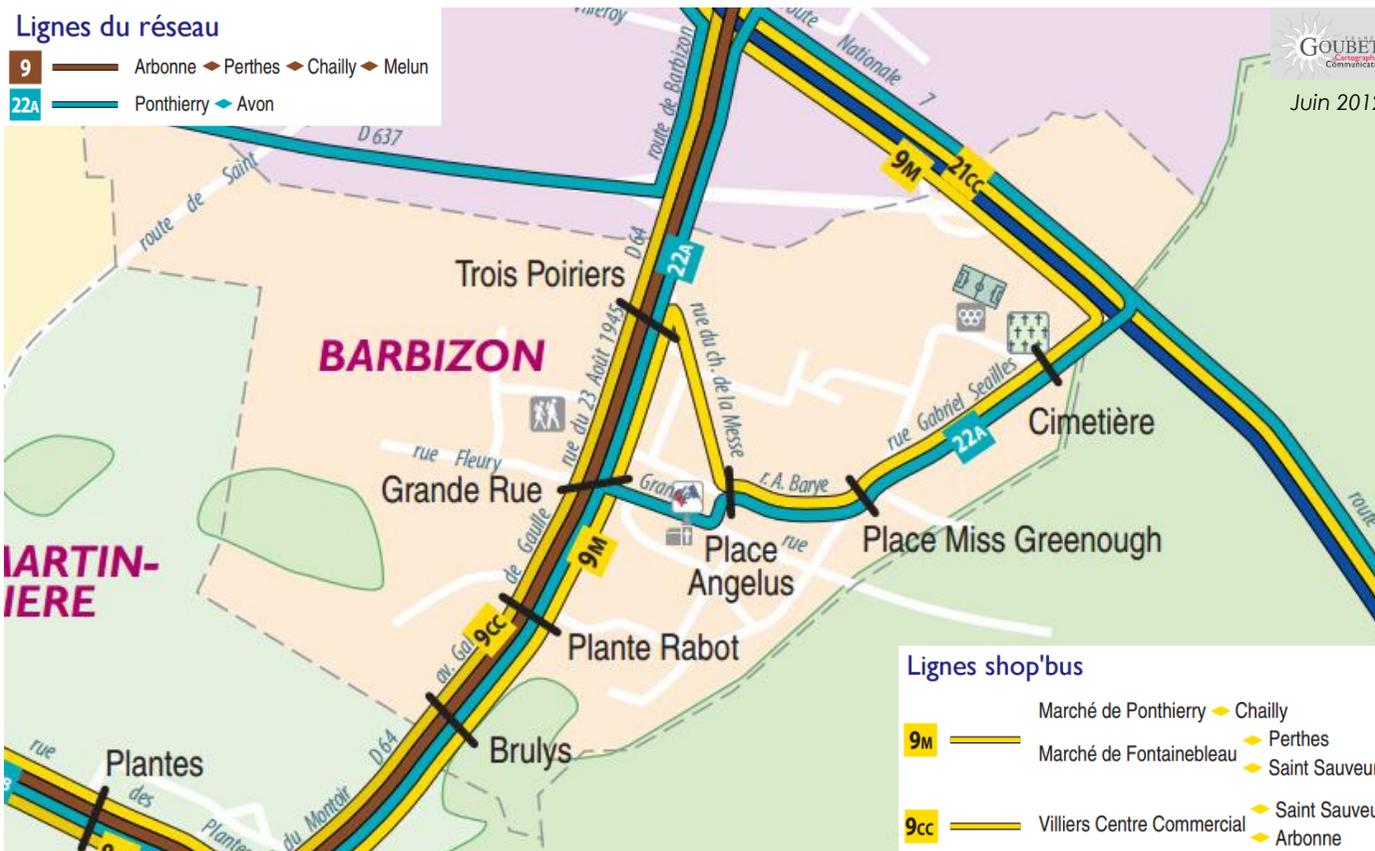
### Le réseau de bus du canton de Perthes

L'ex-Communauté de Communes exerçait la compétence transport depuis 2002. Elle gérait :

- des lignes régulières : anciennement appelées lignes scolaires et desservant les établissements scolaires dans leur premier usage, elles sont utilisées également par d'autres populations et rallient, à partir de 7 arrêts répartis sur la commune :
  - la gare de Melun (ligne 9) : un bus le matin (45 min de trajet), deux bus de retour le soir
  - La gare de Fontainebleau (22A) : quatre bus le matin dont un direct vers la gare, trois bus de retour du collège le soir

### Lignes du réseau

- 9** Arbonne - Perthes - Chailly - Melun
- 22A** Ponthierry - Avon



- et le shop'bus : deux lignes de bus permettant de rallier le centre commercial de Villiers en Bière (ligne 9CC le lundi) et le centre-ville de Ponthierry (9M le vendredi).



L'offre est donc limitée au matin et au soir.

### Les gares SNCF de Melun et Fontainebleau

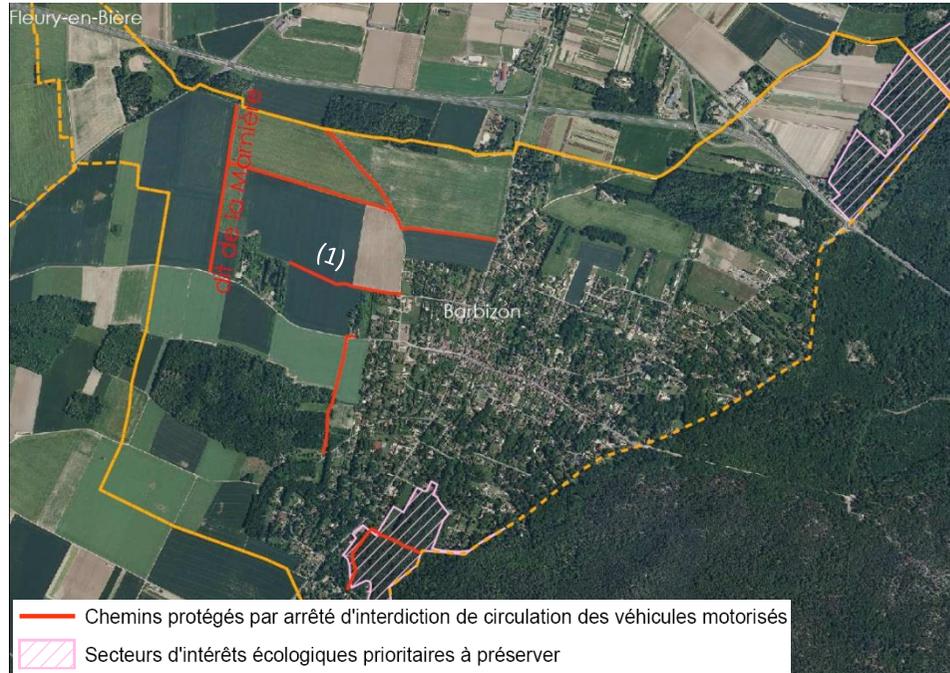
La gare du RER D permet de se rendre au cœur de Paris depuis Melun en 30 minutes. Mais cela nécessite de prendre un véhicule, un taxi ou un bus pour se rendre à la station RER de Melun.

À la gare de Fontainebleau-Avon,

**Une offre en transport en commun limitée**

## Schéma des voies de circulation douces

Les chemins protégés par un arrêté d'interdiction de circulation des véhicules motorisés (machines agricoles exclues) (Source : PNRGF)



Trottoir étroit le long de la RD64

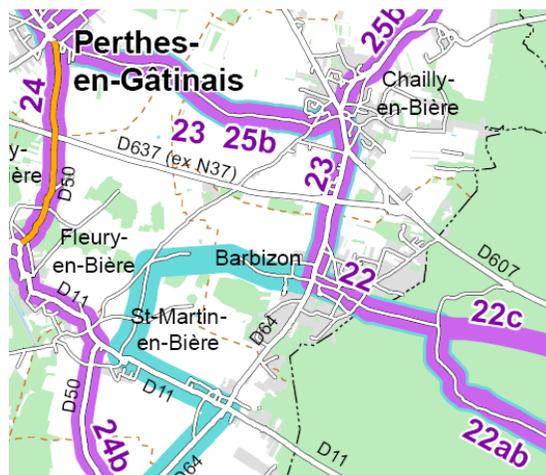


Les déplacements piétons sont importants, particulièrement l'été avec la présence des touristes. Le centre est facilement praticable à pied.

Il y a quelques chemins et sentes reliant la Grande Rue aux voies adjacentes. Dans la plaine agricole les chemins d'exploitation forment un parcours qui n'est pas valorisé (balisage absent, revêtements divers). Certains chemins ont été effacés (notamment le chemin des Pierres à Bouquin - (1) sur la carte ci-contre).

Cependant, on remarque l'absence de sécurisation de leurs trajets notamment le long de la RD64 où les trottoirs peuvent être très étroits.

Il n'y a pas d'aménagement à destination des cyclistes (pistes ou bandes cyclables, parkings,...) alors que la pratique du vélo, de loisir essentiellement, est très répandue. Le SDIC propose la réalisation d'un itinéraire passant par la RD64 en arrivant de Chailly-en-Bière puis se dirigeant vers la forêt de Fontainebleau via la Grande Rue.



Extrait du Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables (SDIC) (Source : CD77 2006)

- Itinéraire proposé à l'échelle du département détaillé par variantes éventuelles (a, b, c et d)
- Itinéraire projeté à l'échelle locale
- Aménagement cyclable existant
- Itinéraire conseillé par publication
- \* Point dur à traiter
- ▲ Difficulté topographique
- Etablissement scolaire (lycée & collège)
- Gare
- Réseau routier
- Réseau ferré

### Un village praticable à pied

**Un fort potentiel patrimonial qui favorise la marche à pied (forêt, paysages, espaces publics, centre-ville commerçant, espaces verts....).**

**Des parcours dans la plaine à valoriser.**

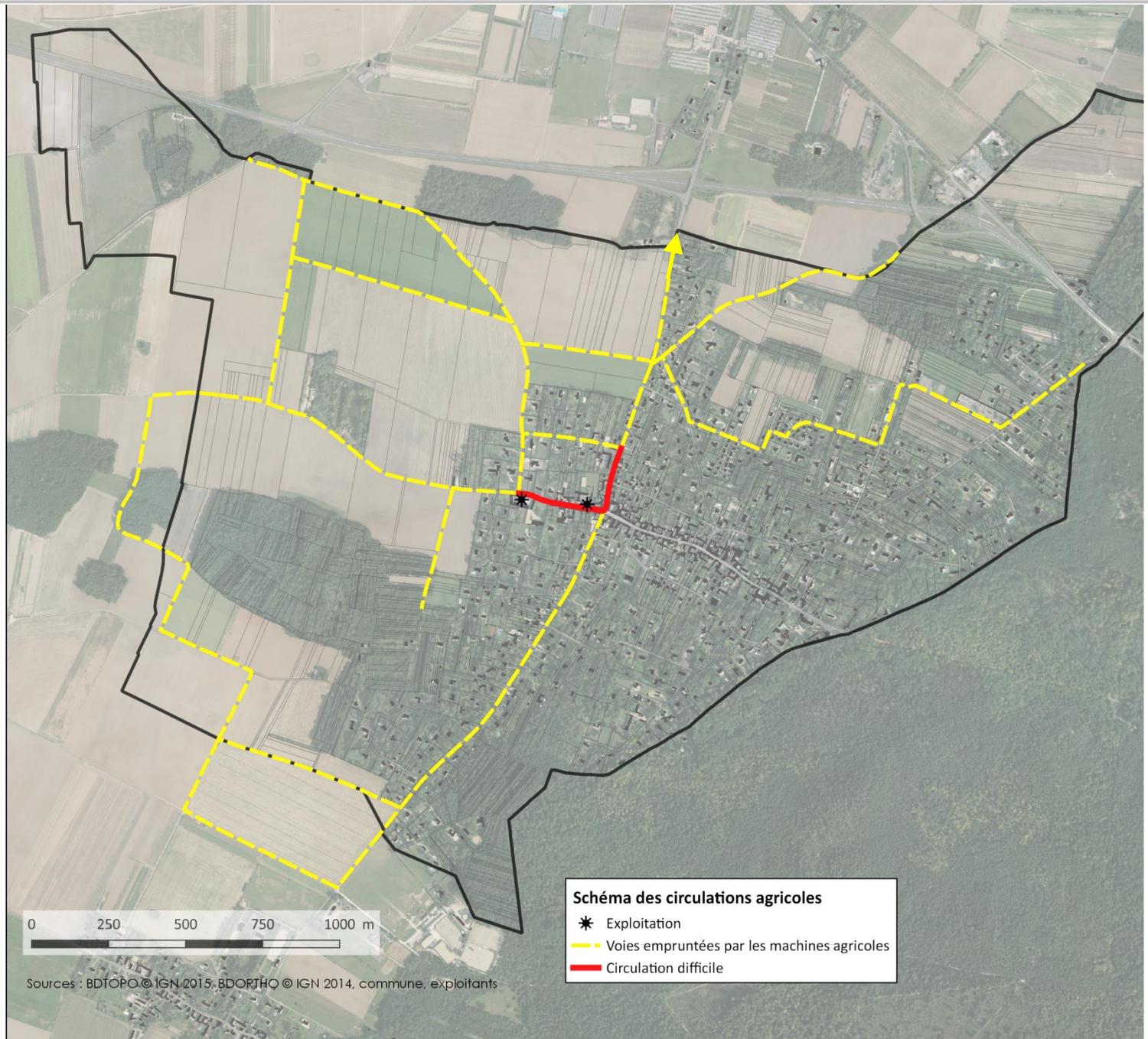
**Une absence de trottoirs et espaces sécurisés dans certains espaces**

**Une pratique du vélo sur le territoire mais une absence de voies et stationnement dédiés à ce mode actif sur la commune**

## Schéma des circulations agricoles

Les chemins empruntés par les exploitants travaillant sur la commune sont reportés sur la carte ci-contre, conformément aux informations fournies par ces derniers.

Les difficultés de circulation relevées portent sur la rue de Fleury et la partie de la RD64 traversant le village ancien.



## Inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, des véhicules hybrides et électriques, des vélos

L'affluence touristique génère un trafic important et des problèmes de stationnement. Le stationnement des particuliers s'effectue majoritairement sur la parcelle, hormis le stationnement de midi qui occupe l'espace public, limitant ainsi les conflits d'usage et les problèmes de trafic sur le réseau de voirie de desserte des zones d'habitat (source : Atlas communal PNRGF 2007).

Presque une centaine de places ont été marquées au sol le long de la Grande Rue.

Deux places pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables sont recensées place Marc Jacquet.

Il n'y a pas de places de stationnement pour les vélos, alors que cela pourrait être utile, entre autres, aux promeneurs.

## Inventaire des parcs ouverts au public

Trois poches de stationnement se situent à proximité du centre, de ses services et équipements publics :

1. La majorité des places de stationnement sont regroupées autour de la place Marc Jacquet : environ 50 places et 1 à destination des personnes à mobilité réduite
2. L'espace Antoine Barye : 45 places de stationnement.
3. Une petite poche de stationnement à proximité de la pharmacie de la Grande Rue : 4 places environ

Aucune place n'est dédiée au véhicules effectuant du covoiturage (plusieurs personnes au sein d'un véhicule) ou de l'autopartage (location de véhicules entre particuliers).



## Le covoiturage

Le "covoiturage" désigne l'usage d'une seule voiture par plusieurs personnes qui effectuent ensemble un même trajet. Les frais sont partagés entre les occupants. Cela permet à des personnes n'ayant pas de véhicules de se déplacer, et donc participe à leur autonomie. Cela permet également de diminuer la congestion du trafic et la pollution de l'air, et de renforcer les liens sociaux.

Le département a mis en place un site internet afin de faciliter les contacts entre covoitureurs.

**Une offre de stationnement automobile importante à proximité du centre, liée à l'activité touristique : un total d'environ 300 places dont une centaine dans la Grande Rue**

**Une Grande Rue devenant piétonne l'été**

**Une absence de stationnement à destination des vélos**

## II.8 Analyse urbaine

### II.8a Aperçu historique

#### Un hameau agricole retranché

La première mention écrite du hameau de Barbitio » apparaît dans un capitulaire de Charlemagne de 808. D'après la monographie communale, établie par l'instituteur Véret à la fin du XIXe siècle, Barbizon dépend au Moyen-Age de la confrérie des Bénédictins de Saint-Père de Melun, se démarquant de Chailly restée sous le contrôle de la Seigneurie éponyme.

Cette distinction a sans doute contribué à confirmer, au fil des siècles, le caractère retranché du hameau forestier, malgré son rattachement à la commune de Chailly-en-Bière jusqu'en 1903,

Barbizon eut à connaître, comme tous les villages de la région, le grand bouleversement de la Guerre de Cent ans, les massacres, famines et épidémies liées aux guerres de religion et à la Fronde.

Au XVIIe et XVIIIe siècles, la forêt de Fontainebleau, domaine royal, génère un certain nombre d'activités liées à la chasse ainsi qu'à son exploitation. Mais la forêt était aussi génératrice d'insécurité ; la traverser reste, jusqu'au milieu du XIXe siècle, une entreprise hasardeuse. Le mur et la porte aux Vaches venant clore le hameau en lisière de forêt avaient très certainement un objectif lié à la sécurité du site, confirmé par la continuité des clôtures dessinant la limite du village sur la plaine.

#### L'Ecole de Barbizon : une nouvelle inspiration

Le village évolue peu jusqu'à sa découverte, au début du XIXe siècle, par les peintres de l'Ecole de Barbizon, village qu'ils rejoignaient à pied depuis Chailly où s'arrêtait le tramway en provenance de Melun. L'humeur est à la fuite de la vie parisienne. Le petit hameau retranché à l'orée de la forêt de Fontainebleau offre alors un parfum d'ermitage.

Avant 1830, les premiers peintres logent à Chailly-en-Bière avant que le couple Ganne n'ait l'idée de développer leur commerce en Auberge. Dès 1835, Théodore Rousseau, Théodore Caruelle d'Aligny, Narcisse Diaz de la Peña et bien d'autres logèrent chez Ganne. Jean-François Millet s'établira de façon permanente à Barbizon peu de temps après Théodore Rousseau.

A l'heure où s'amorce l'exode rurale, Barbizon deviendra pendant une cinquantaine d'années un centre de travail pour cette nouvelle génération de peintres paysagistes, célébrant les valeurs d'un retour à la vie rurale.

Aux peintres succèdent les milieux littéraires et artistiques : les frères Goncourt, Robert Louis Stevenson, Gabriel Séailles, André Billy, puis Marcel Pagnol, Fernandel, etc.



*Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la vie du hameau est essentiellement tournée vers l'agriculture, l'activité pastorale liée à l'usage des landes rocheuses, à l'époque parsemées de nombreuses mares.*



*Jean-François Millet, Des Glaneuses, 1857. Un emblème pictural inscrivant la silhouette de Barbizon dans l'histoire de la peinture de paysage.*



*Paul Léautaud, André Billy et André Rouveyre*

## II.8a Aperçu historique

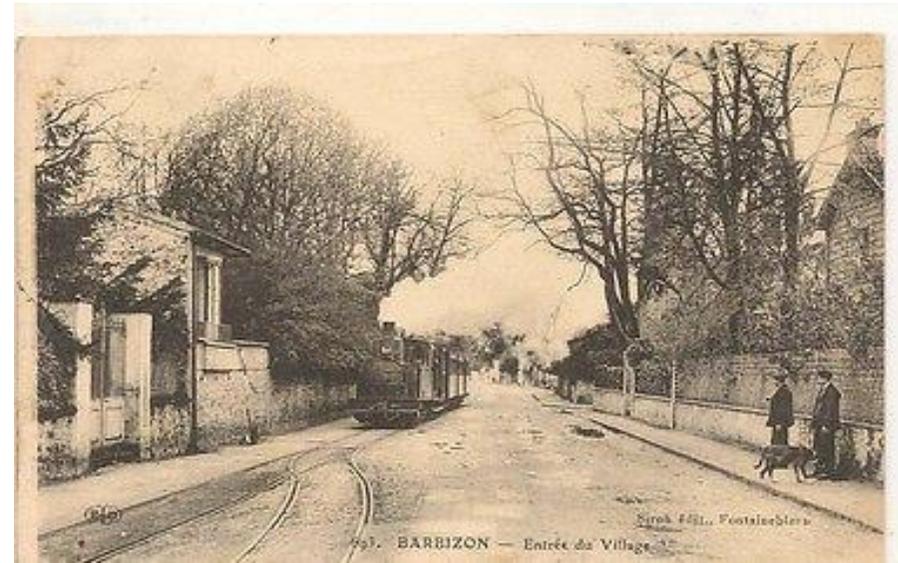
### Haut lieu de villégiature et commune indépendante

En 1899, le tramway venant de Melun rejoint Barbizon. Le hameau devient alors un Haut lieu de villégiature apprécié des parisiens fortunés. En 1903, Barbizon est érigé en commune indépendante, suite à un long différend avec la commune de Chailly.

Le village connaît alors, jusqu'à la guerre de 1914, une première phase d'expansion résidentielle qui s'est poursuivie jusqu'à la seconde Guerre Mondiale.



Villas anglo-normande à l'entrée de Barbizon. Le développement de la voiture au lendemain de la première guerre mondiale conduira à la suppression de la ligne de Tramway en 1938.



A l'entrée d village, arrivée du tramway en provenance de Melun, surnommé « le Tacot de Barbizon ».

## II.8b Etapes d'évolution de la structure urbaine

### L'urbanisation du hameau sous l'ancien régime

La partie ancienne du village s'est développée de façon linéaire de part et d'autre de la route de Chailly et jusqu'en lisière de la forêt, le long de la rue de Fleury et de la Grande Rue. La structure du village évolue peu jusqu'à la fin du XIXe siècle.



Plan d'intendance de Chailly en Bière (1777-1789), le village-rue de Barbizon



Carte de Cassini, vers 1755.

### L'urbanisation liée au développement de la villégiature durant la Belle époque et les Années folles

Dans la première moitié du XIXe siècle, la taille des sièges d'exploitation agricole dont le bâti s'organise autour de cours reste très modeste. Seule la ferme du couvent, en limite de la plaine de Bière, se distingue par son importance. Le côté nord de la Grande Rue est presque bâti de façon continue, tandis que le côté sud comporte encore de nombreuses parcelles libres. Le parcellaire est très complexe, résultant de multiples divisions liées aux héritages. La configuration étroite et en lanière des parcelles a très certainement constitué un frein à l'évolution du village.



Tableau d'assemblage du cadastre napoléonien, 1824-1850.

Ce n'est qu'à partir de l'aménagement du tramway que la croissance s'est amorcée, par des constructions diffuses jusque dans les années 30, de grandes villas bourgeoises, de part et d'autre du bourg, en lisière de forêt et le long de la RD64 (ancien Chemin de Melun).

## II.8b Etapes d'évolution de la structure urbaine

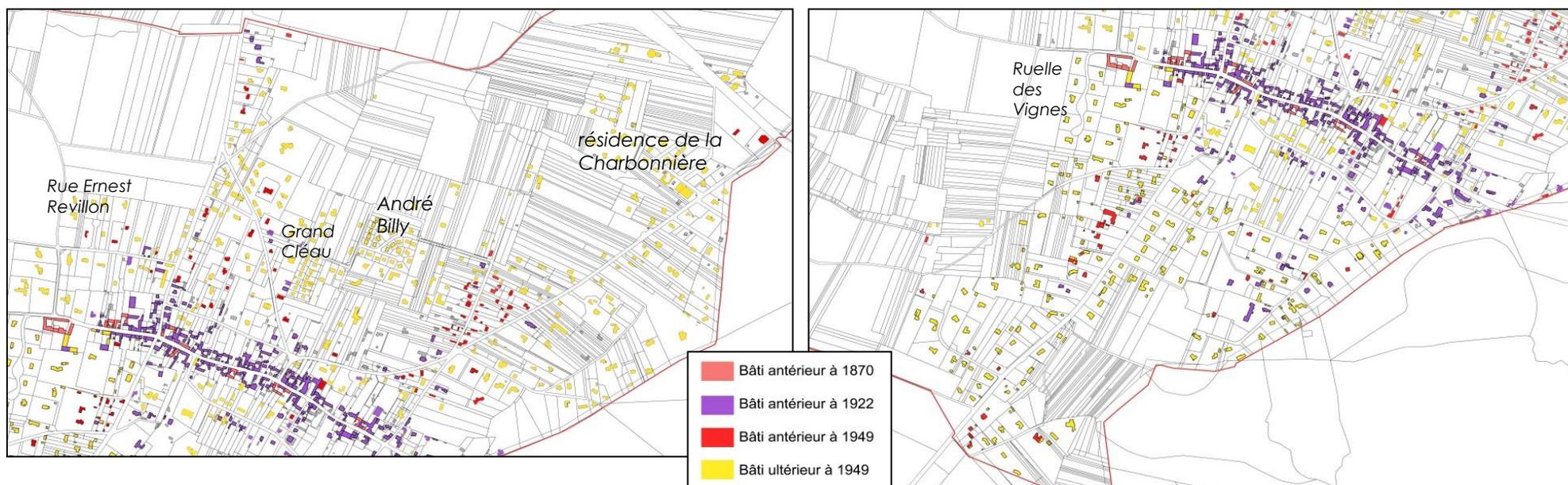
### Le développement urbain d'après guerre

Après la seconde guerre mondiale, une seconde vague d'urbanisation voit se développer des pavillons et lotissements à l'ouest, au nord et au sud, au détriment de la plaine agricole et des franges boisées de la forêt domaniale :

- Le lotissement du Grand Cléau,
- Le lotissement de la ruelle des Vignes,
- Le lotissement André Billy, à l'est du Grand Cléau
- Les lotissements et pavillons du chemin de Messe se développent à l'ouest du Grand Cléau
- La résidence de la Charbonnière dans le bois de la Charbonnière au nord est de la commune,

Depuis les années 2000, des pavillons continuent de se construire de manière diffuse, dans les dents creuses du village.

Cette cartographie illustre l'évolution de l'urbanisation qui s'est dilatée considérablement depuis la seconde guerre mondiale. La compacité du début du XXe siècle a laissé la place à l'étalement urbain actuel.



## II.8c Morphologie urbaine

### Le secteur d'urbanisation ancienne

Il correspond au village-rue originel, s'étendant de la rue de Fleury à l'intersection de la Grande Rue avec la rue Diaz. La comparaison du cadastre napoléonien avec le cadastre actuel montre que bien des constructions qui, aujourd'hui apparaissent comme anciennes datent en réalité du XIXe siècle.

Le parcellaire du village a, par rapport au parcellaire rural, relativement peu évolué. Les ensembles bâtis se sont complétés par démolition-reconstruction ou par adjonction successives. La hauteur des constructions varie du R+1 ou R+2 avec combles aménagés. Le bâti rural ancien, généralement disposé en ordre continu à l'alignement, cadre l'espace public étroit de la rue de Fleury et de la Grande rue. En se rapprochant de la forêt, les villas sont disposées en retrait de jardin et de murs de clôture.



Immeubles existants figurant au cadastre napoléonien, 1824-1850.

### Parcellaire et implantation

Les anciennes fermes de la Grande rue s'organisent sur des parcelles relativement régulières, d'une vingtaine de mètres de façade et de profondeur. A ces îlots bâtis venaient s'ajouter des parcelles plus profondes (50 à 70m de long) à usage de jardin ou de verger.

Dans une logique de gestion économe des parcelles, les constructions sont majoritairement implantées en limites séparatives ou à l'alignement des voies, s'organisant autour d'une cour centrale. Suivant le remplissage de la parcelle, l'aboutissement du processus a conduit à un bâti continu en périphérie de la cour et de ce fait sur rue, ou à la préservation d'une ouverture de la cour sur la rue. Ce phénomène est moins systématique à l'Est de la Grande rue où les maisons bourgeoises isolées font figure d'exception.



Village rue ancien



Grande Rue depuis l'atelier de Millet.

## II.8c Morphologie urbaine

### Les secteurs résidentiels d'urbanisation secondaire

Parmi eux on peut distinguer:

- Les quartiers de villégiature se développant prioritairement en frange Est du village durant la première moitié du XXe siècle jusqu'au début de la seconde Guerre Mondiale. Construites en R+1 ou R+2 avec combles aménagés sur de larges parcelles, les villas sont implantées en retrait plus ou moins marqué d'un parc ou jardin formant généralement un filtre végétal dense et contribuant à la constitution d'un tissu urbain particulièrement lâche, rue de la Belle Marie, rue Gabriel Séailles ou avenue du Général de Gaulle.

- Les quartiers d'après-guerre, formés par la construction de pavillons et lotissements (ruelle des Vignes, rue du Grand Cléau, rue André Billy, rue du chemin de messe, rue de la Charbonnière) sur des parcelles agricoles, constituent des secteurs plus denses. Les constructions en rez-de-chaussée ou en R+1 avec combles aménagés sont généralement implantées en retrait de jardins séparés de l'espace public par une clôture maçonnée ou végétale de faible hauteur.

#### Parcelle et implantation

D'une manière générale, le bâti résidentiel se développant au-delà du centre ancien, est implanté au centre de la parcelle. La construction constitue alors un volume isolé, affirmant son autonomie. Seules les annexes, sont implantées sur limites. Ce phénomène s'observe jusqu'à une superficie parcellaire. Lorsque la parcelle est trop petite, le bâti est implanté de manière contiguë afin d'éviter la promiscuité par la constitution d'un espace ouvert trop étroit entre les constructions.

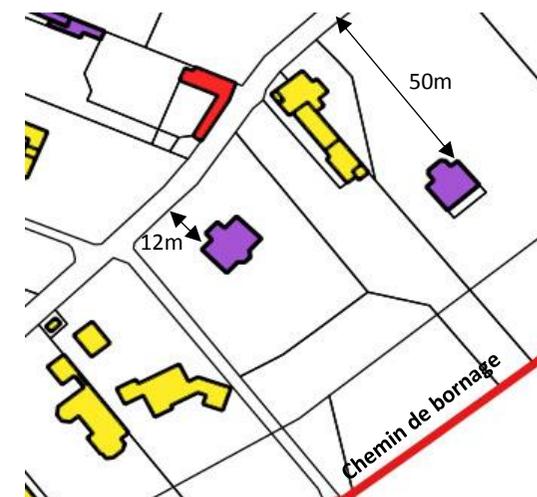
Dans certains secteurs, le morcellement et la structure lanierée du parcellaire ont contribué à la formation d'un tissu urbain fortement destructuré, pendant l'entre-deux guerre, rue du Puits Cormier notamment.

En frange de la forêt, l'urbanisation s'est faite par des grands domaines progressivement rescindés en propriétés plus réduites. Les parcelles ont conservé une superficie suffisamment importante pour permettre une implantation en retrait d'un bâti masqué et/ou réhaussé par des masses arborées.

*Le lotissement de la ruelle des Vignes, en frange de la plaine de l'Angélus, est le moins dense des cinq lotissements d'après-guerre.*



- Villas - Développement début XXe s.
- Pavillons et lotissements - Développement d'après-guerre.
- Village rue ancien



- Bâti ultérieur à 1949
  - Bâti antérieur à 1922
  - Bâti antérieur à 1949
- Implantation caractéristique du bâti résidentiel, rue de la Belle-Marie*

## II.8c Morphologie urbaine

### Les espaces des cours et jardins

L'organisation ancienne du bâti autour de cours privées est encore dominante dans la partie de la Grande Rue. Partiellement visibles depuis l'espace public, les cœurs d'îlot ont pu être densifiés ou évoluer en cours utilitaires ou jardins séparés par des clôtures minérales (grès ou meulière). Le bâti implanté le long de la Grande Rue a été doublé, voire triplé, générant l'aménagement de venelles d'accès aux parcelles en retrait.

Derrière la façade très minérale de la Grande Rue, la végétation occupe une place de premier plan dans la composition urbaine du centre ancien. La végétation sur domaine privé est toujours largement perceptible, compte-tenu de son exubérance et de la perméabilité visuelle des clôtures, rues Charles Jacques, Théodore Rousseau, Diaz et de la Belle-Marie, délimitant grossièrement la partie centrale du village.

A l'approche de la forêt, les grands parcs des villas conservent des arbres à grand développement de la forêt d'origine participant directement à la qualité du cadre et à la singularité de l'atmosphère constituant le décor de la rue.



*Jardin de la famille, Jean François Millet (1814 – 1875).*



*Bâti de second rang et venelle d'accès à la cour intérieure*



*Cours ouverte sur la voie publique à l'Ouest de la Grande Rue.*



*Les Parcs des grandes propriétés conservent des arbres à grand développement de la forêt d'origine se mêlant à des espèces exogènes;*

## II.8c Morphologie urbaine

### Les espaces publics

#### La trame viaire

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, la trame viaire de Barbizon se résume à la Grande Rue, dont l'emprise-même évoluera peu. Les voies nouvelles se sont pour la plupart faites par aménagement des chemins antérieurs, avec toutefois quelques exceptions importantes :

- l'avenue du Général de Gaulle
- les rues Théodore Rousseau et Jean-François Millet

Cette organisation de la trame viaire entraîne une lecture du paysage urbain suivant une logique d'itinéraire plutôt que d'îlot ; ces derniers étant très étendus et rarement homogènes.

Cette trame linéaire rencontre par endroits certaines ouvertures s'organisant sous forme de places ou d'esplanades.

### Les clôtures

Tout au long de la Grande rue et dans la partie ancienne du village, le mur constitue la clôture la plus usuelle. Construit en maçonnerie apparente de grès et moellons calcaire, avec incorporation de moellons plus irrégulier par lits alternés, le mur est monté au moins à hauteur d'homme, pour préserver l'intimité des cours et jardins. Le mur assure parallèlement la continuité de l'espace public, en reliant entre elles les constructions.

Créant une rupture peu harmonieuse dans le linéaire de la voirie, le recours au parpaing enduits dans les constructions récentes en dents-de-scie, s'observe de plus en plus fréquemment.

#### Mobilier et composantes du décor urbain

La qualité du cadre urbain tient également à l'intégration harmonieuse d'un mobilier relativement sobre dans l'environnement bâti ainsi qu'à la préservation d'éléments anciens d'architecture participant au décor de la Grande rue, tels que :

- les bornes ou pare-roues aux entrées des portes charretières,
- vieux puits condamné, conservé mais non mis en valeur
- les bancs en dalle de grès
- les perrons, emmarchements, murets
- les bordures ou pavages en grès local
- la croix de chemin à l'intersection de la Grande rue et de l'avenue du Général de Gaulle
- les interstices de pleine terre au pied des constructions dédiés à la plantation de grimpantes.

### Les portails

Hormis les quelques portes charretières conservées rue de Fleury ou dans la Grande rue, la plupart des portails sont métalliques. Les portails en fer forgé du XIXe siècle sont toujours à barreaudage vertical, un doublage en tôle assurant l'intimité de la propriété.

Les secteurs de villas Second Empire, rue de la Belle-Marie, au commencement de la rue Diaz comportent parfois d'imposants portails en métal ou en bois encadrés de piliers de grès ou de moellons enduits à pierre vue surmontés d'un porche. Au droit du centre ancien, le chemin de bornage est bordé de clôtures et portails d'intérêt, mal entretenus lorsqu'ils ont perdu leur usage.



*Elargissement de la voirie ouvrant une petite esplanade devant la chapelle.*



*Ensemble d'éléments mobiliers anciens à préserver (bancs de grès, pare-roue, bordure et pavage du trottoir, plantation en pied de façade, etc.) au droit de l'Auberge Ganne.*



*Portail remarquable et mur de clôture*

## II.8d Le patrimoine architectural

### Le bâti rural traditionnel

Conservé dans le secteur d'urbanisation ancienne, ce bâti très caractéristique est constitué des différents corps de bâtiments accueillant les sièges d'exploitation agricole ou forestière de l'ancien hameau, ainsi que des maisons de bourg destinées à répondre, à partir du XIXe siècle, au besoin d'un habitat indépendant des activités agricoles.

#### -Les corps de ferme

Ces fermes constituent un patrimoine bâti de qualité qui traduit l'activité agricole ancienne de la commune et constituent des éléments de repères dans le paysage. Différentes constructions directement issues de ce patrimoine sont aujourd'hui insérées dans le centre ancien et ses abords .

#### -Les maisons de bourg

L'insécurité disparaissant progressivement à partir du XVIIIe siècle, un nouveau modèle se développe au XIXe siècle : la maison de bourg, ouverte sur rue ou sur cour d'entrée directement accessible depuis la rue. Ce bâti conçu indépendamment des activités agricoles est en général plus élevé. Issue de la tradition classique, ce modèle s'est développé suivant des normes très codifiées et on peut distinguer en son sein :

- La maison rurale au gabarit modeste
- La maison bourgeoise



Maisons rurales



Maison bourgeoise



La Ferme du Couvent, à l'extrémité ouest du village, désormais séparée de la plaine agricole par l'extension pavillonnaire d'après-guerre.



Maisons de bourg rurales et bourgeoise, Grande rue.

## II.8d Le patrimoine architectural

### Les maisons de villégiature

Après la guerre de 1870, et surtout avec l'arrivée du chemin de fer, une nouvelle clientèle vient s'établir à Barbizon et apporte avec elle le goût pour les architectures de l'époque, liées à la villégiature et aux loisirs. Ces architectures font largement appel une grande de diversité de matériaux rendue possible du fait du développement des transports.

#### -Les villas Belle Epoque (meulières, style anglo-normand)

Principalement implantées dans les secteurs d'urbanisation secondaire, on les retrouve parfois en ceinture du centre ancien. Se développant depuis la fin de Second Empire jusqu'à la première guerre mondiale, les villas de ce style se retrouvent en majorité à Barbizon sous la forme de grandes villas en meulière et de style anglo-normand.

#### -Les villas « années 30 »

Elle apparaissent durant la seconde vague d'urbanisation résidentielle et se caractérisent par un recours au vocabulaire néoclassique et néorégionaliste, puisant dans une plus large gamme de matériaux. Cette architecture de villégiature fait montre d'un très grand éclectisme. Elle emprunte à tous les styles susceptibles d'apporter la caution d'une tradition historique.

### Les auberges

L'attrait du village auprès des peintres de l'Ecole de Barbizon engendre au XIXème siècle l'établissement d'auberges, pensions et cafés, permettant aux artistes, jusqu'alors hébergés dans les villages environnants, de séjourner au sein même du hameau.

Si, à l'instar de l'auberge Ganne, les premières pensions sont aménagées à partir du bâti rural existant, de nouvelles constructions se parant des codes de l'architecture de villégiature apparaissent dès la fin du XIXe siècle. La notoriété du site, permet le développement, à partir du Second Empire, d'établissements haut de gamme.

Ces établissements, devenus pour certains aussi emblématiques que leurs hôtes et dont la vocation commerciale s'est souvent perpétuée jusqu'à nos jours, témoignent d'une tradition d'accueil identitaire autant qu'ils participent à l'animation du centre ancien.



Villa en meulière  
 «Les chèvrefeuilles», 59 Grande Rue.



Villa « Le chaperon-rouge », de style neobasque, construite à la fin des années 30.



En face de l'auberge Ganne, l'Hôtel de la Clef d'Or



Hôtelerie du Bas-Bréau de nos jours

## II.8d Le patrimoine architectural

La commune n'abrite que deux bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

### L'auberge Ganne

L'auberge du père Ganne a vu l'arrivée des premiers peintres au village. Elle était le lieu de rendez-vous des artistes qui y prenaient pension. Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1984, le bâtiment tel qu'il apparaît aujourd'hui est le résultat de la réunion de 3 ou 4 bâtiments identifiables sur trois lots distincts du cadastre ancien. L'auberge d'origine semble être le bâtiment du centre donnant sur une courette accessible par un passage latéral aujourd'hui transformé en porche. Acquis par la commune dans les années 80, l'auberge est transformée en Musée dédié à l'Ecole de Barbizon, dont la gestion est assurée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne depuis 2004.

### L'ancien atelier de Jean-François Millet

La maison d'habitation du peintre a été détruite. Elle est remplacée aujourd'hui par le restaurant de l'Angélus qui fait face à l'atelier, reconnaissable à sa grande baie. Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 1947, l'atelier accueille un musée privé, traité comme lieu de mémoire. La qualité du lieu justifie un traitement spécifique des abords immédiats.



Périmètres de protection des MH – Atlas des Patrimoines



Haut: l'Auberge Ganne – Bas: l'atelier de Millet



### II.8d Le patrimoine architectural carte de synthèse



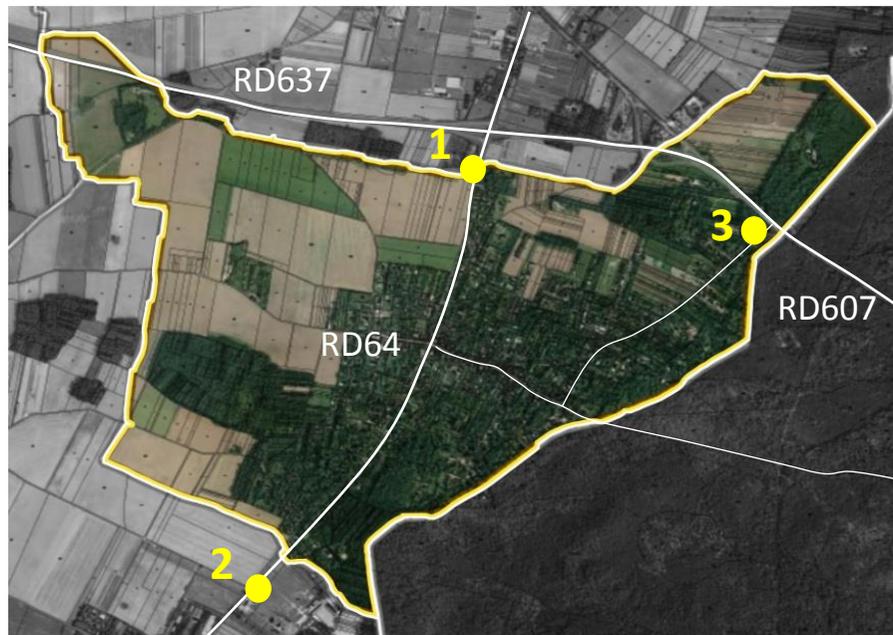
Le bâti patrimonial est concentré autour du village ancien. Quelques villas de la fin du XIXe – début du XXe siècle sont implantées, au Nord, en entrée de village (cf carte ci-contre).

## II.8e Entrées de village

La commune est traversée selon un axe nord/sud par la D64, et dans une moindre mesure, selon un axe est-ouest, par la D637 au nord-ouest et D607, au nord-est. Quelques ouvertures visuelles depuis le tronçon Ouest de la RD 637 laissent apercevoir quelques maisons qui se détachent du fond boisé, caractérisant la silhouette lointaine du village.

A l'Ouest, la D64 permet d'entrer sur le territoire communal au Nord en venant de Chailly-en-Bière ou au Sud en provenance de l'A6, en traversant de vastes espaces agricoles. La traversée du village se fait via la Grande Rue, depuis la rue du 23 Août par le Nord, ou depuis l'avenue du Général de Gaulle par le Sud, pour entrer dans la forêt de Fontainebleau via l'allée des Vaches, devenue une impasse.

Barbizon bénéficie d'entrées de village conservant un caractère naturel préservé.



1. Entrée nord-ouest, par la RD64



2. Entrée sud par la RD64 : l'urbanisation en sous-bois ne donne pas une image urbaine très lisible.

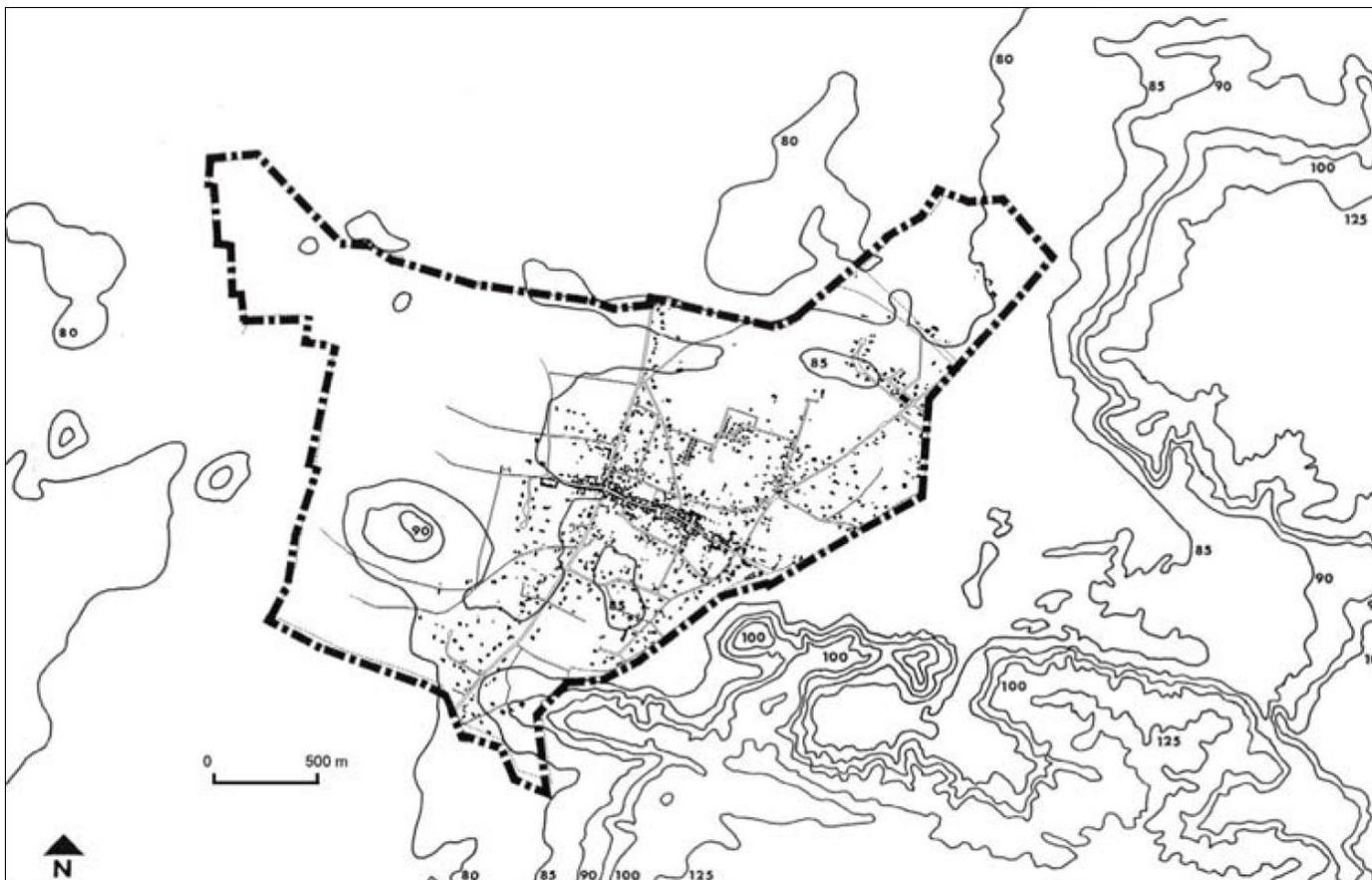


1. Entrée nord-est par la rue Gabriel Séailles depuis la D607

### **III. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

### III.1 Caractère général du milieu physique

#### III.1a Relief



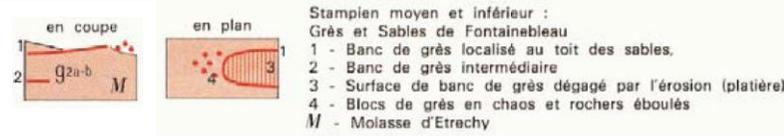
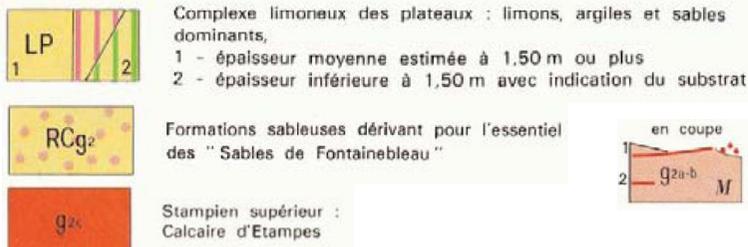
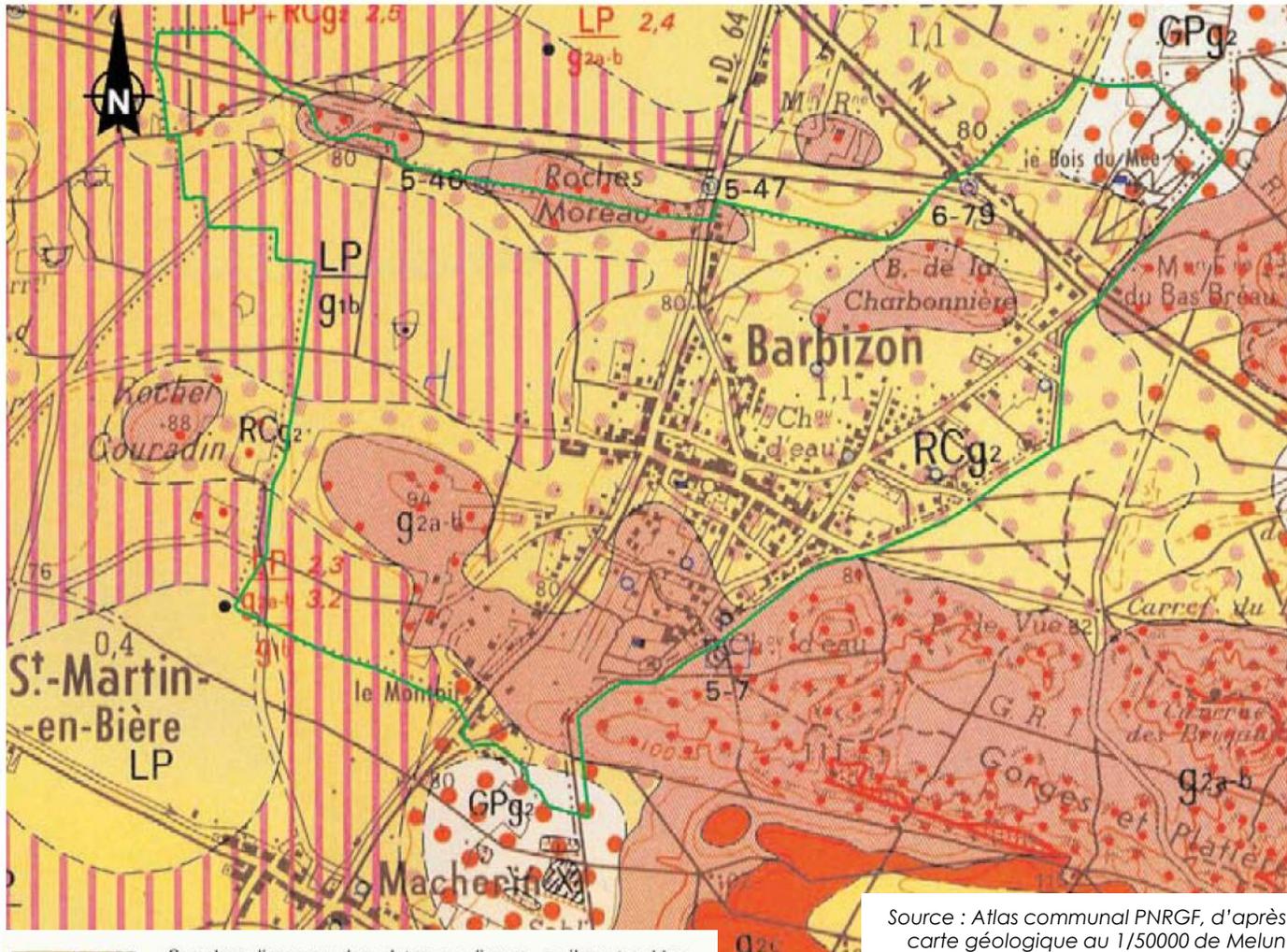
D'une altitude moyenne de 80m, la commune est caractérisée par un **faible dénivelé** : le point culminant est de 94m (bois de Barbizonnière) et le plus bas de 78m (lieu-dit La Marnière).

Le territoire communal est marqué par une légère **dépression, orientée est-ouest**, s'ouvrant sur la plaine agricole. Celle-ci est encadrée au nord et au sud par deux lignes de buttes boisées :

- au nord, le bois de la Charbonnière, les Roches Moreau et le bois de la Justice, dans le prolongement du Rocher Cuvier Châtillon,
- au sud, le bois de la Barbizonnière, le Couradin, le Grand Rocher dans la continuité des hauteurs d'Apremont.

Ces buttes s'inscrivent dans le **prolongement du relief tourmenté** et parfois chaotique de la forêt de Fontainebleau, issu de l'érosion du substratum géologique gréseux.

III.1b Contexte géologique (Source : Atlas communal de Barbizon - PNRGF)



Stampien moyen et inférieur :  
Grès et Sables de Fontainebleau  
1 - Banc de grès localisé au toit des sables.  
2 - Banc de grès intermédiaire  
3 - Surface de banc de grès dégagé par l'érosion (platière)  
4 - Blocs de grès en chaos et rochers éboulés  
M - Molasse d'Étrechy

Situé au sein du Bassin Parisien, le territoire de la commune de Barbizon est relativement simple du point de vue des formations géologiques. Seule la couche Tertiaire de l'Oligocène affleure au niveau de la Forêt de Fontainebleau (g2a-b). Elle correspond aux Stampien moyen et inférieur, constitués de dépôts fluviaux composés de sables.

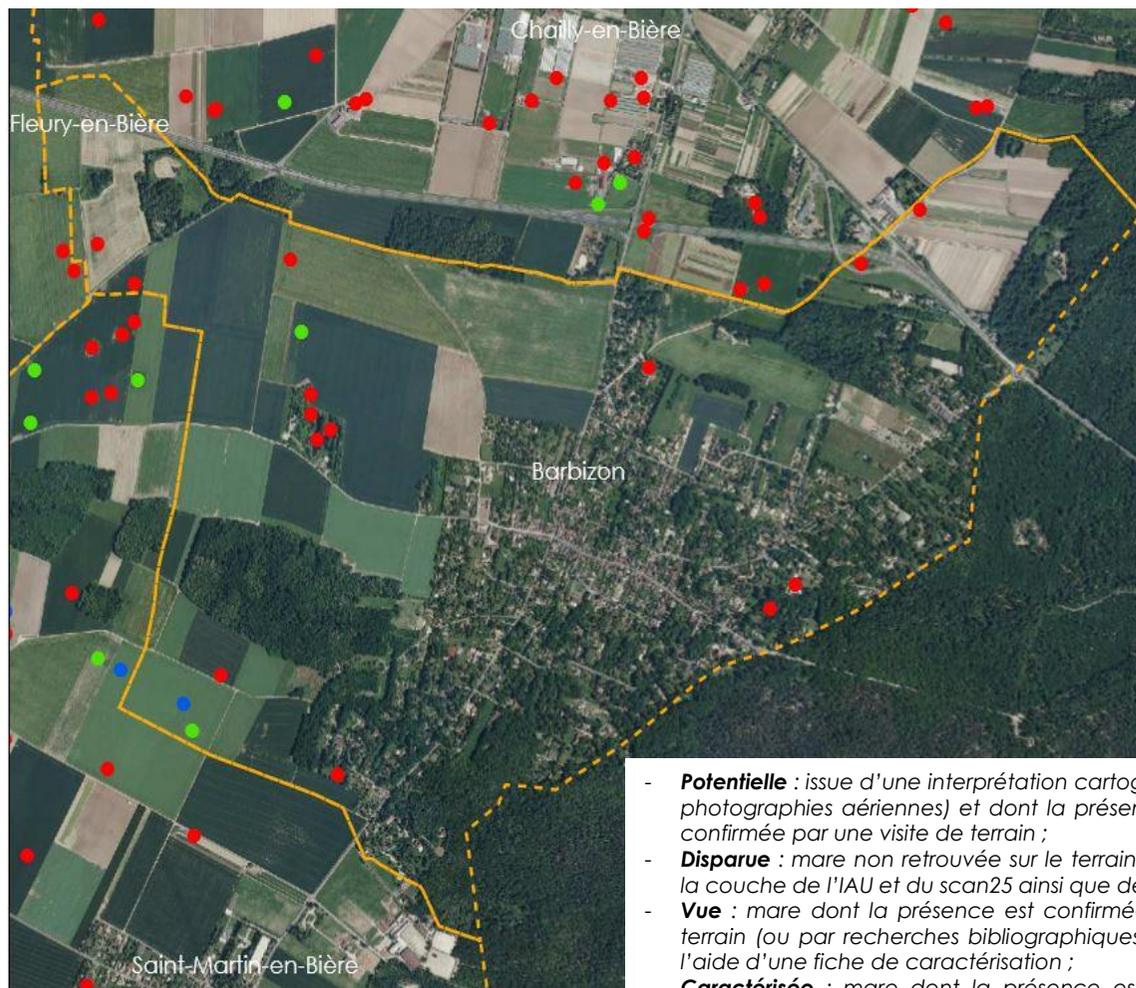
A cette époque, il y a environ 35 millions d'années, un climat chaud, méditerranéen ou tropical, règne sur la vaste baie occupant le centre du Bassin Parisien.

Le retrait progressif de la mer, que l'on nomme régression, est suivi d'une période d'exondation. Un marais s'installe dans les dépressions du site: de vastes chenaux orientés Ouest Nord Ouest / EstSud Est s'y dessinent sous la contrainte de profondes fractures qui entaillent le socle du Bassin Parisien. La silice, mobilisée par la circulation souterraine de l'eau se redépose en cimentant le sable en vastes lentilles gréseuses. L'émersion finale donne lieu à la cimentation la plus étendue des sables formant les platières d'aujourd'hui. Le territoire de Barbizon ne possède plus que les reliquats d'érosion de ces anciennes dalles de grès, donnant du sable et des blocs gréseux, principalement concentrés au niveau des points hauts : Bois de la Charbonnière, Bois de la Barbizonnière, Roches Moreau.

Cette association blocs de grès - sommets est due à la résistance des grès face à l'érosion provoquant une inversion du relief : les grès qui occupaient des cuvettes se retrouvent au sommet, les sables entourant les zones de grès étant peu à peu érodés. L'érosion du grès donne également du sable que l'on peut retrouver en grandes quantités autour des buttes.

Entre ces rochers gréseux et la partie nord de la commune, s'étale une plaine constituée principalement de sables (RCg2) qui plus au Nord-Ouest laissent place aux limons des plateaux sur le calcaire de Brie (LP/g1b) déposés au Quaternaire. Au Nord-Est, au Bois du Mée, apparaît une "grève" de cailloutis calcaires et de sables, issue d'un mélange entre les sables de Fontainebleau et d'éléments grossiers du calcaire d'Etampes.

### III.1c Contexte hydrologique et hydrogéologique



- **Potentielle** : issue d'une interprétation cartographique (carte IGN, photographies aériennes) et dont la présence n'est pas encore confirmée par une visite de terrain ;
- **Disparue** : mare non retrouvée sur le terrain (en comparaison de la couche de l'IAU et du scan25 ainsi que de la bibliographie).
- **Vue** : mare dont la présence est confirmée lors d'une visite de terrain (ou par recherches bibliographiques) mais non décrite à l'aide d'une fiche de caractérisation ;
- **Caractérisée** : mare dont la présence est confirmée par une visite de terrain et décrite à l'aide de la fiche de caractérisation ;

- Caractérisée
- Potentielle
- Disparue
- Vue

Source : Suivi des mares et mouillères,  
Parc naturel régional du Gâtinais français, mars 2013  
Fond de carte : IGN BD ORTHO 2008  
Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, mars 2013

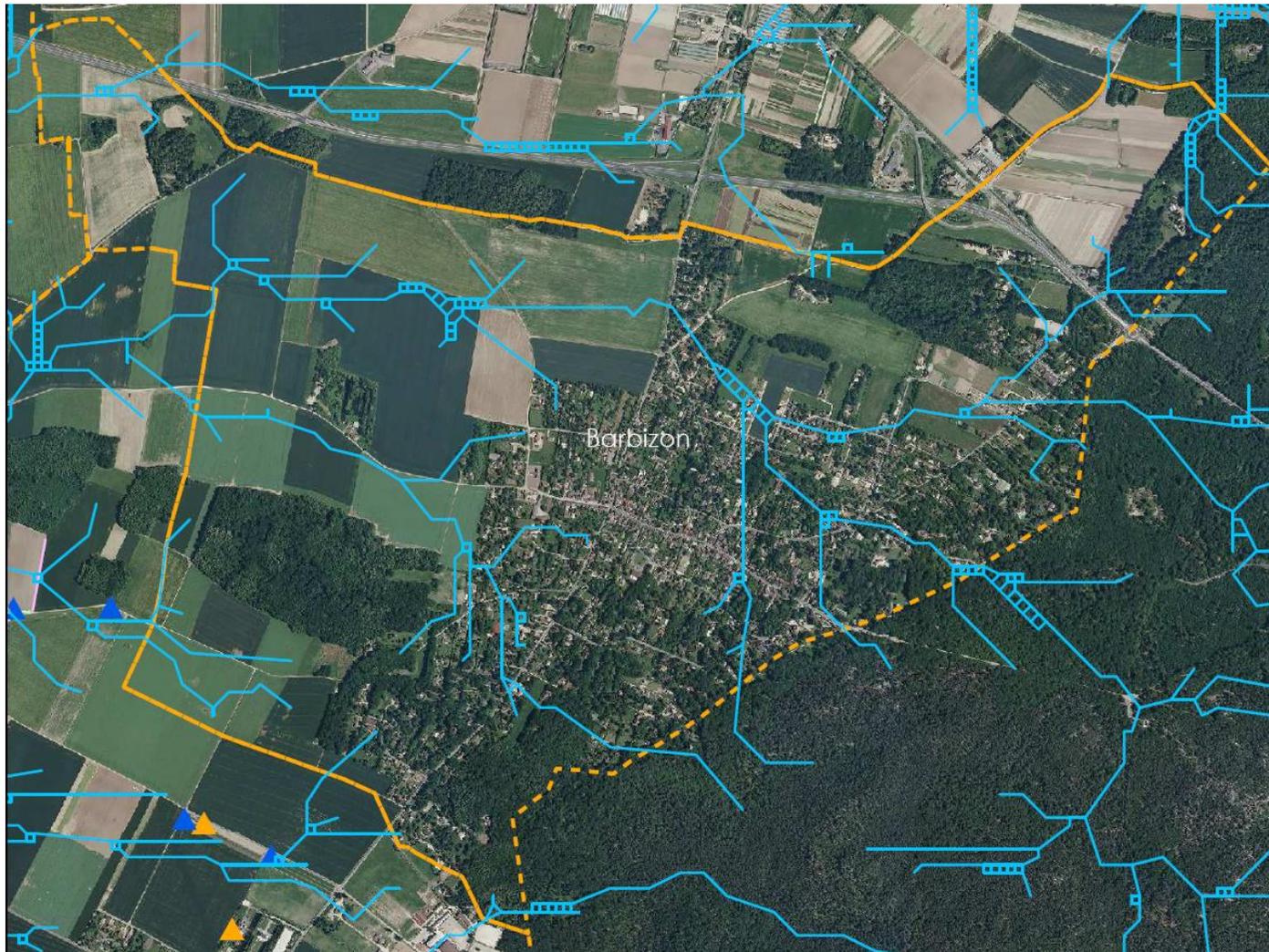
Aucun cours d'eau permanent ne traverse le territoire communal.

En revanche, outre le bassin de lagunage de la station d'épuration représentant la plus grande étendue d'eau de Barbizon, la commune comptait **8 mares et mouillères** identifiées par l'inventaire réalisé par le PNRGF.

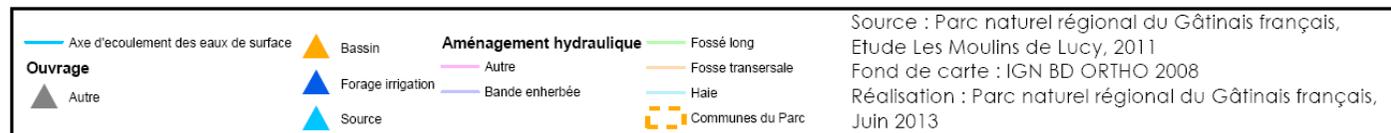
La plupart de ces mares sont localisées en contexte agricole et certaines sont en zone forestière.

De formation artificielle ou naturelle, elles présentent souvent une faible surface et une faible profondeur d'eau. Elles peuvent être en eau de manière permanente (mares) ou temporaire (mouillères).

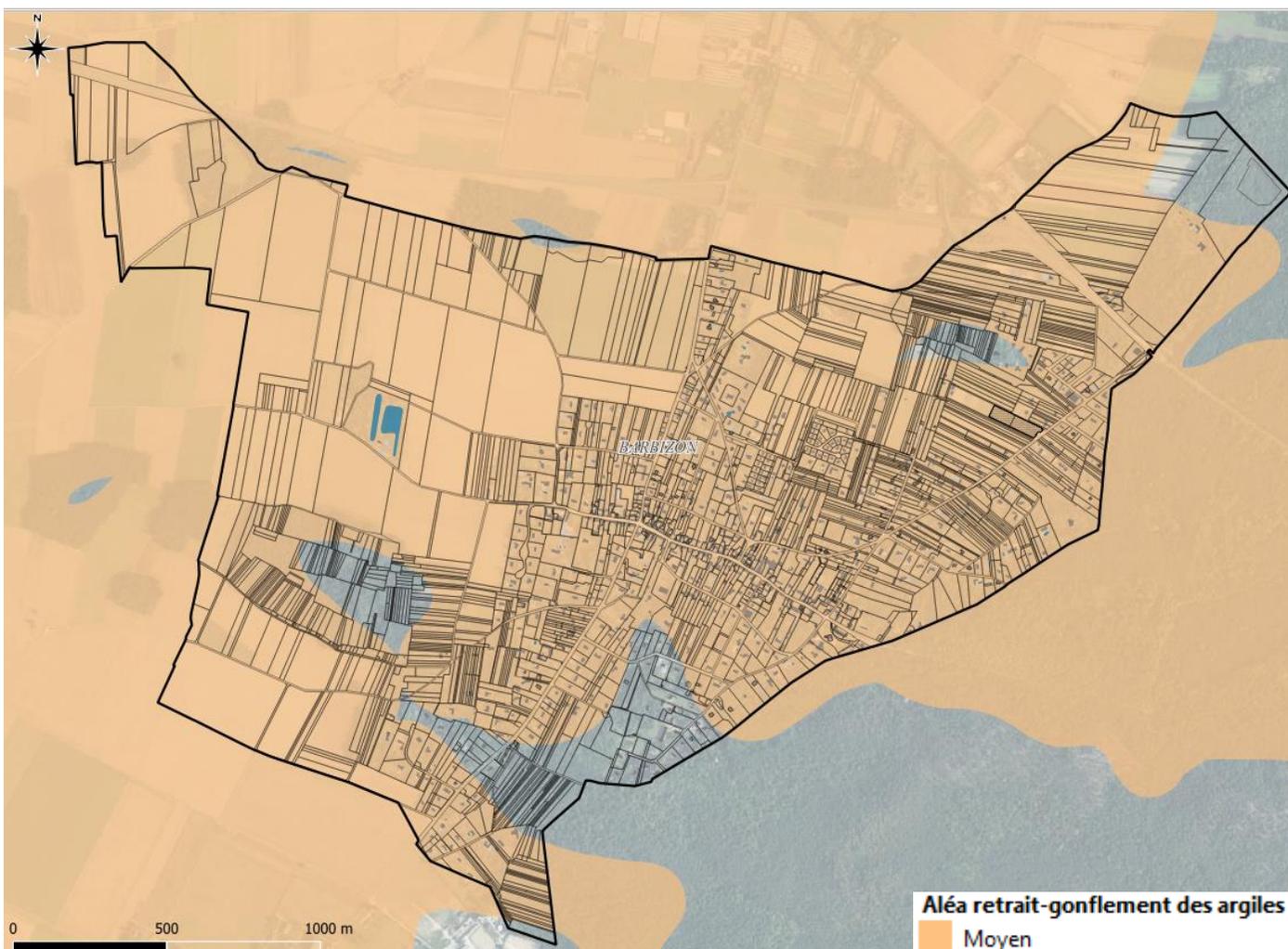
Sens théorique des écoulements des eaux de surface (Source : PNRGF)



## Le chemin de l'eau



### III.1d Risques naturels



Carte des aléas retrait-gonflement des argiles (Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Source BRGM).

#### Les mouvements de terrain

Le risque mouvement de terrain est lié à la fois aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles et à la présence de cavités.

#### L'aléa retrait-gonflement des argiles

L'aléa de retrait-gonflement des argiles sur le territoire de Barbizon est moyen là où les limons, argiles et sables sont présents, *a priori* nul sur le reste du territoire.

Lorsque le niveau d'aléa est fort à moyen, la loi Elan (article 68) impose, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la réalisation d'une étude de sol pour les constructions nouvelles ainsi que, pour les biens existants, la consolidation des murs porteurs et la désolidarisation des extensions.

Aucun PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels n'a été prescrit.

La présence de l'aléa retrait-gonflement des argiles n'exclut pas l'urbanisation des secteurs concernés (voir recommandations page suivante).

**Un aléa retrait-gonflement des argiles moyen à prendre en compte.**

### III.1d Risques naturels

#### L'aléa retrait-gonflement des argiles (suite)

Sur les sols très argileux, lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface (retrait). A l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement. L'apparition de tassements différentiels peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments.

Les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort, sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol). Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes. Quant aux zones où l'aléa est estimé a priori nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface.

#### Recommandations pour la construction sur sol argileux

Pour construire sur un sol sensible au retrait gonflement des argiles, il convient de respecter des principes constructifs qui concernent notamment les fondations, la structure et l'environnement immédiat du projet.

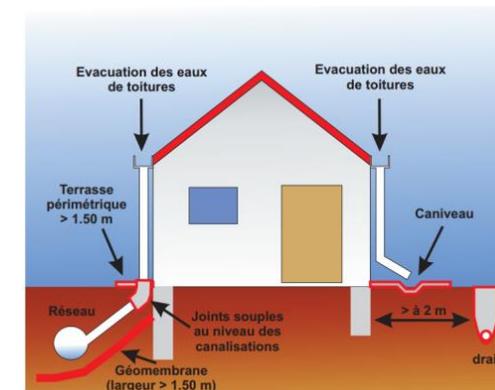
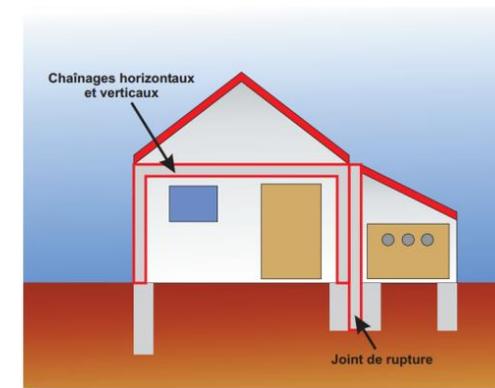
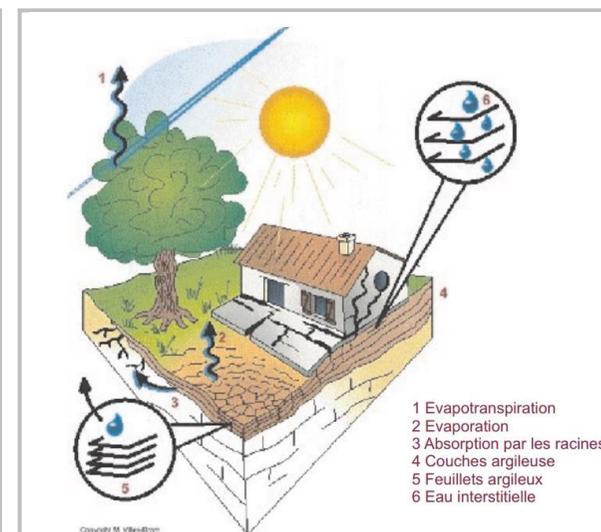
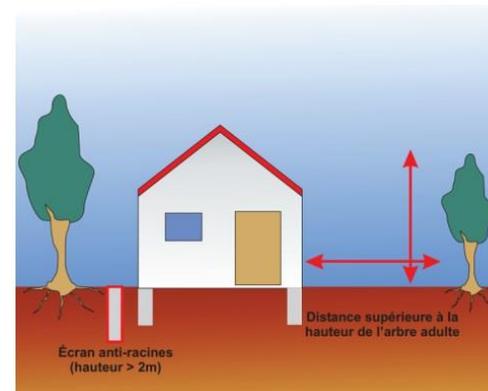
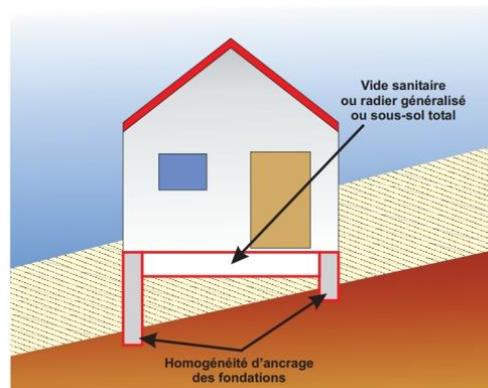
Il faut tout d'abord préciser la nature du sol en faisant appel à un bureau d'études spécialisé qui identifiera la sensibilité du sol argileux au retrait-gonflement.

Ensuite, il conviendra de réaliser des fondations appropriées, c'est-à-dire continues, armées et bétonnées à pleine fouille, ancrées de façon homogène, avec un radier ou plancher porteur sur vide sanitaire.

Enfin, il s'agira de consolider les murs porteurs et de désolidariser les bâtiments accolés, autrement dit, de prévoir des chaînages horizontaux et verticaux pour les murs porteurs et des joints de rupture sur toute la hauteur entre les bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.

Pour rénover ou aménager sur sol argileux, il faut :

- Éviter les variations localisées d'humidité (éviter les infiltrations d'eaux pluviales à proximité des fondations et autour de celles-ci assurer l'étanchéité des canalisations, éviter les pompages, positionner préférentiellement les sources de chaleur en sous-sol le long des murs intérieurs)
- Prendre des précautions lors de la plantation d'arbres (éviter les espèces avides d'eau à proximité, élaguer régulièrement, sur un terrain récemment défriché attendre le retour à l'équilibre hydrique du sol avant de construire)



### III.1d Risques naturels

#### Les mouvements de terrain

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer une dépression en surface. Il n'y a aucune cavité souterraine identifiée à Barbizon (source : BRGM-MEDDE). Un effondrement est cependant noté. D'origine naturelle (pluies), il a eu lieu en 2006 au 9 rue Belle Marie.

#### L'inondation dans les sédiments

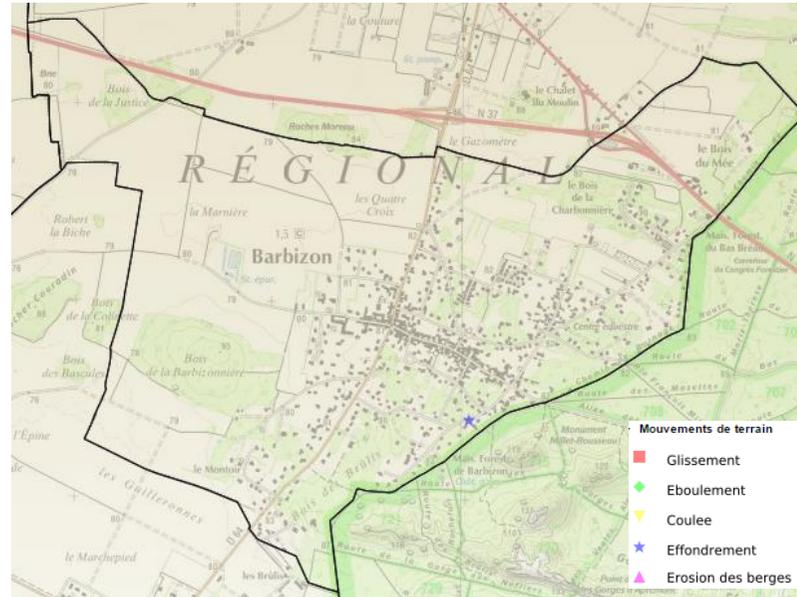
Les risques naturels en terme d'inondations suite à une remontée de nappe dans les sédiments sont très élevés au niveau des parties urbanisées au nord-est (rues du Champ Gauthier, A. Billy, G. Boissière, du Puits du Cormier, G. Séailles, chemin de bornage...) et entre la RD64 et la rue de Fleury.

Le reste du territoire est quant à lui concerné par un aléa fort à très faible (faible à très faible pour les parties actuellement urbanisées).

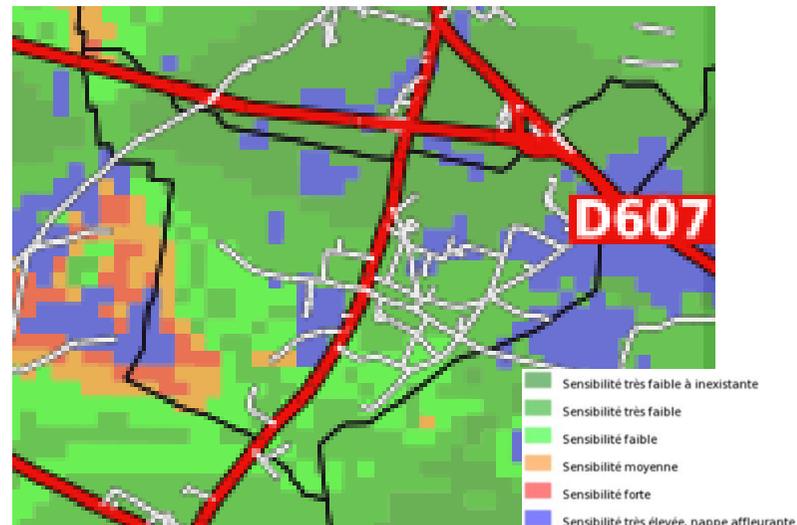
Les conséquences sont de possibles inondations des sous-sols, des fissurations d'immeubles, des remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées et de piscines, des dommages au réseau routier et au chemin de fer, des remontées de canalisation enterrées.

Il convient de déconseiller la réalisation de sous-sol dans les secteurs sensibles, ne pas prévoir d'aménagement de type collectifs (routes, édifices publics...), mettre en place un système de prévention du phénomène.

Les mouvements de terrain (Source : BRGM-MEDDE)

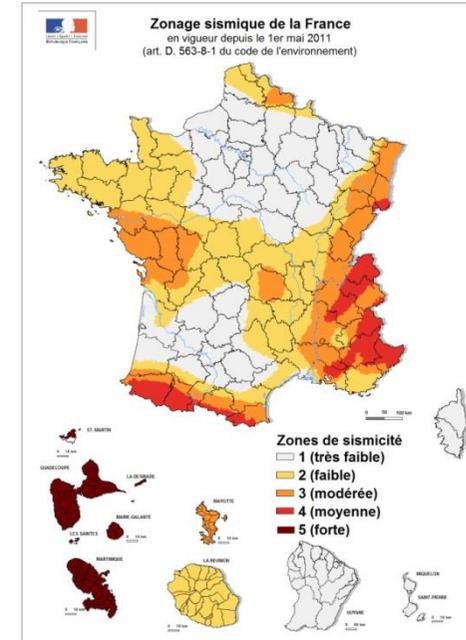


Le risque inondation dans les sédiments (Source : Géorisques)



#### Le risque sismique

Selon l'article D. 563-8-1 du code de l'environnement il est « très faible » sur Barbizon. Il n'y a aucune réglementation particulière s'appliquant sur les constructions.



#### Le risque incendie

Du fait de la présence de la forêt de Fontainebleau et de sa continuité avec le tissu urbanisé barbizonnais, le risque de propagation d'un incendie est fort.

#### Un risque incendie fort

**Un risque d'inondation par remontée de nappe très élevé dans certains secteurs en limite du front urbain**

### III.1e Risques technologiques

#### Les sites et sols pollués ou susceptibles d'être pollués

La Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BASIAS)<sup>(1)</sup> du MEDDE recense 19 sites de pollution potentielle, liée à une activité terminée ou en cours (5 sont localisés sur la carte ci-dessous): il s'agit d'anciennes stations-services et d'une en activité, et d'une usine de plastique, d'une décharge.....

Identifiant	Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Etat occupation	Site réaménagé	Site en friche
IDF7706218	Station service TOTAL	Station-service	2 Route nationale 7	Activité terminée		
IDF7708645	AGIP Française	Station-service	2 Route Paris (de)	Activité terminée	Oui	
IDF7706220	Station service des Cormiers	Station-service	24 Rue Vingt-trois Aouût (du)	En activité		
IDF7701965	Stelline-Lille-Bonières et Colombes		4 Route nationale 7	Activité terminée	Oui	
IDF7701989	LILLE BONNIERES	AC Automobile	4 Route nationale 7	Activité terminée		
IDF7703763	FAIDEAU		51 Rue Grande	Activité terminée		
IDF7708995	Barbizon (Décharge de)	Décharge	Marnière (La)			
IDF7702150	SHELL	Station-service SHELL	Route nationale 7	Activité terminée	Oui	Oui
IDF7705022	ESSO-STANDARD	Station-service	Route nationale 7	Activité terminée	Oui	Oui
IDF7707307	Station service THIEVIN	Station-service	Route nationale 7	Activité terminée	Oui	Oui
IDF7707700	MOLD-TECH	Moulage de matières plastiques	Route nationale 7	Activité terminée	Oui	
IDF7700889	ESSO-STANDARD		Route nationale 7			
IDF7708991	Johner	Station-service	Route Nationale N° 7			
IDF7708992	Gagneux	Station-service	Rue Chemin de la masse (du)			
IDF7707314	DECOURCELLE J.F.	Agence Renault	Rue Grande	Activité terminée	Oui	
IDF7708646	Renault (Garage)	Station-service	Rue Grande	Activité terminée	Oui	
IDF7708990	Grand Garage Cabaret	Station-service	Rue Grande			
IDF7708993	Marseillan	Station-service	Rue Grande			
IDF7708994	Magasin Grand	Station-service	Rue Grande			

(1) Cette base de données vient en complément de la base de données nationale BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. La base BASIAS étant relativement jeune, certains sites industriels historiques présentant un impact des sols lié à l'ancienne activité peuvent ne pas être référencés.

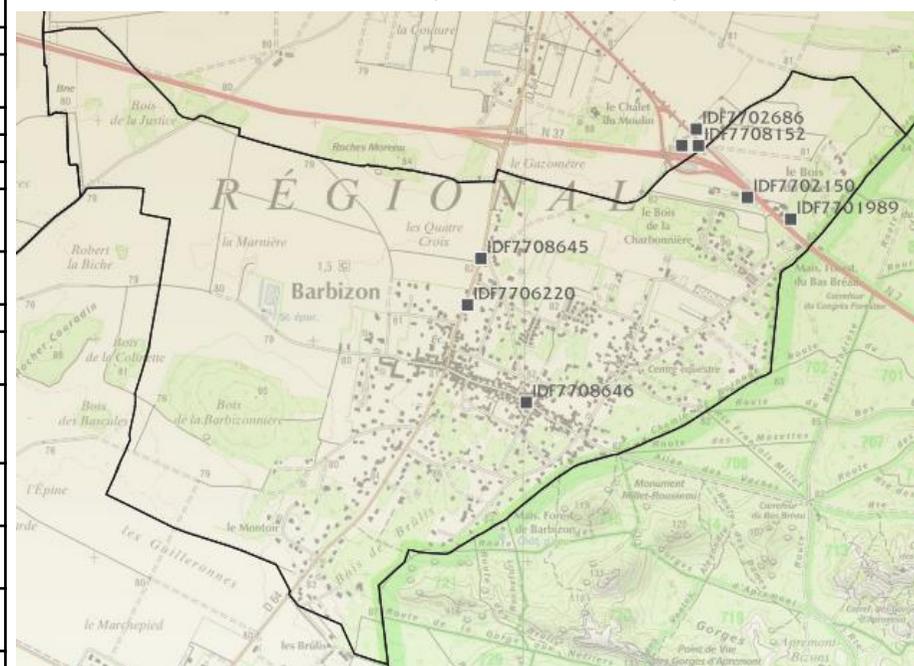
#### Les transport de matières dangereuses

Sur les départementales RD637 et RD607 passent des véhicules transportant des produits dangereux.

#### Les installations classées pour la protection de l'environnement

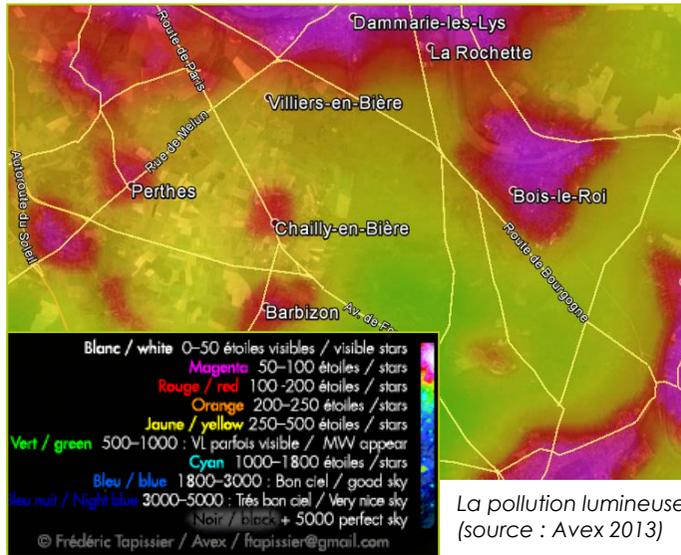
Aucune installation classée pour la protection de l'environnement ne se situe sur la commune.

Les sites BASIAS (Source : BRGM-MEDDE)

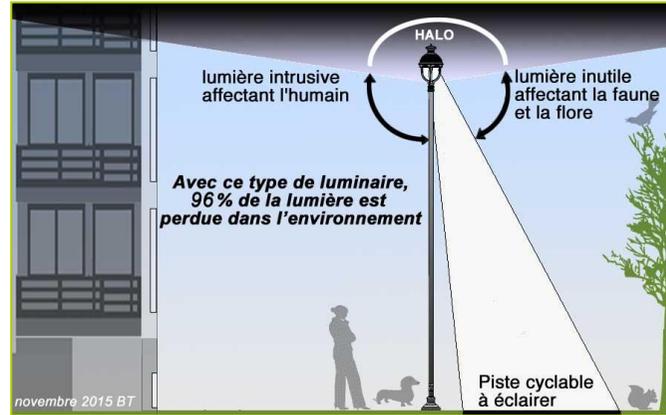


**Des sites potentiellement pollués le long des axes des RD637 et RD64 et de la Grande Rue**

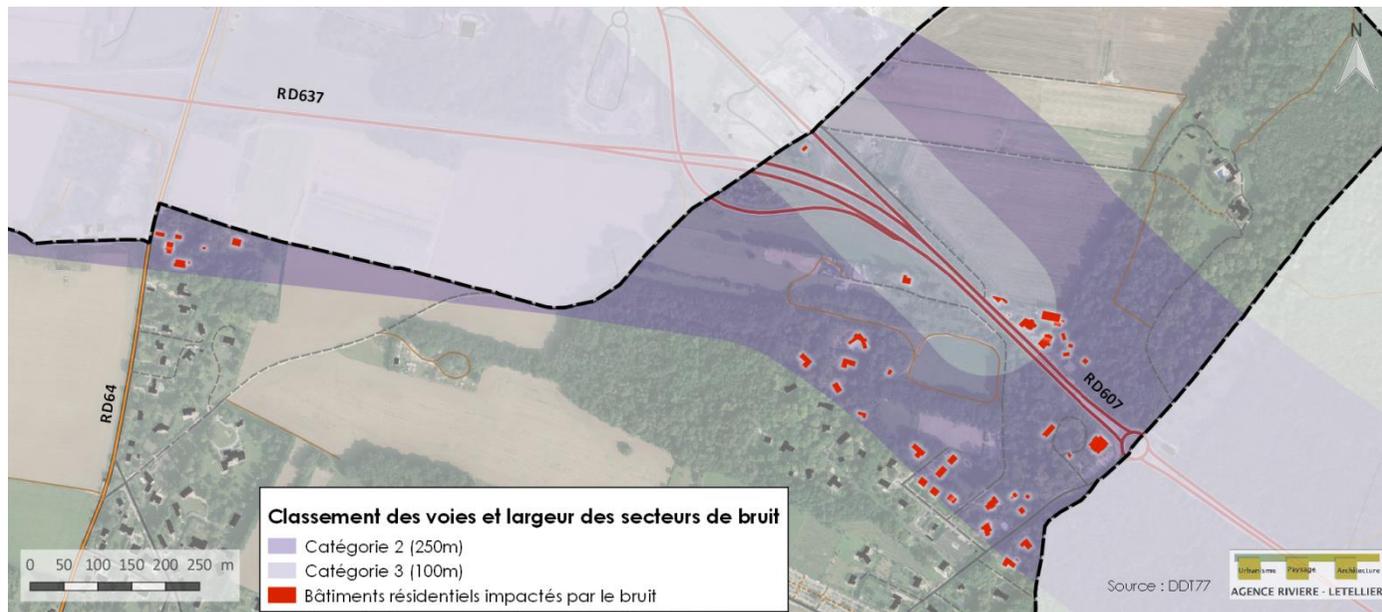
### III.1f Nuisances



La pollution lumineuse  
(source : Avex 2013)



Dispersion de la lumière : une perte d'énergie  
(source : BNQ)



#### La pollution lumineuse

La pollution lumineuse de l'éclairage public, des enseignes etc. est source de perturbation des végétaux et animaux (insectes, oiseaux, chauve-souris,...) très présents dans la zone, mais également des humains (troubles du sommeil, obésité,...)\*.

Les luminaires installés favorisent la dispersion de la lumière. On peut observer entre 250 et 500 étoiles dans la plaine mais seulement 200 à 250 dans le village à cause de cette pollution diffuse.

Une diminution de l'éclairage ou un remplacement des luminaires par des modèles plus efficaces (orientés et/ou intermittents, économes en énergie) pourraient être effectués. C'est ce qui a été fait avec le lancement d'un test pour l'extinction de l'éclairage public au moins une partie de la nuit (minuit - 5h).

\* source : notre-planete.info

#### Les nuisances sonores

Les départementales RD637 et RD607 sont classées en catégorie 2 (arrêté préfectoral 99 DAI1CV019) : les constructions dans un périmètre de 250 m de part et d'autre de ces voies doivent faire l'objet d'une isolation phonique renforcée.

La RD64 est également bruyante, tout comme la Grande Rue *a fortiori* lors de l'affluence touristique.

**Une pollution lumineuse ayant un impact sur la santé et la biodiversité**

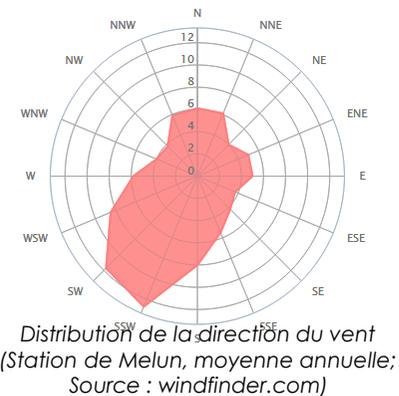
**Des nuisances sonores**

### III.1g Contexte climatique

Caractérisée par un climat tempéré de type atlantique, la commune bénéficie d'une douceur thermique tout au long de l'année, avec une température moyenne en juillet de 20°C et en janvier de 3°C.

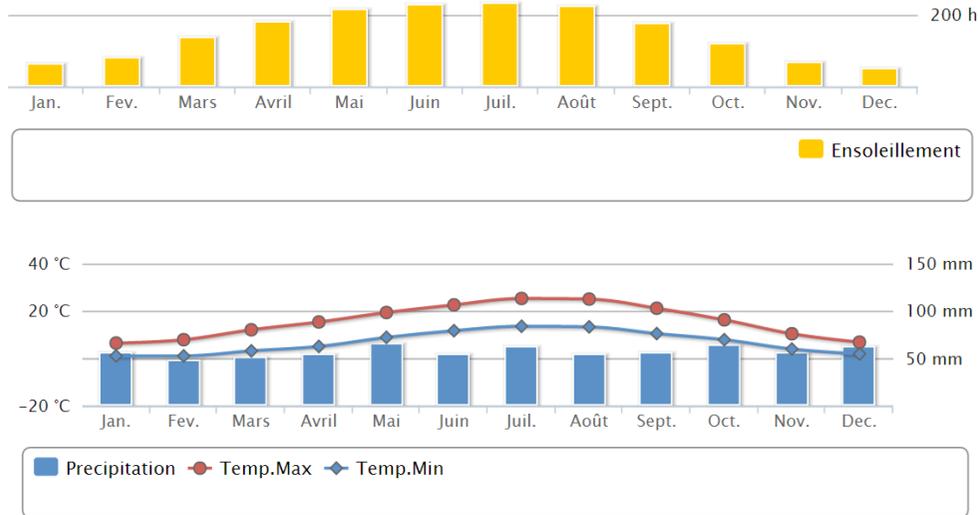
Les précipitations sont faibles mais plus importantes qu'au sein de la région parisienne, la pluviométrie moyenne annuelle étant de 700mm.

Les vents dominants sont de secteur ouest et sud-ouest. Ceux-ci balayent la plaine puis sont atténués par la rugosité des boisements et du relief à proximité du village.



La structure linéaire du village résulte certainement d'une adaptation à ce climat, les constructions se positionnant à l'abri des constructions adjacentes.

De même, le bâti ancien recherchait l'exposition au Sud et en se protégeant des vents à l'aide de la construction d'annexes ou de murets, ou en s'adossant aux constructions existantes afin de réduire le nombre de façades exposées.



Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement
1981-2010	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010	1991-2010
6,8 °C	15,7 °C	676,9 mm	117,2 j	1752,5 h	60,2 j

Les données relevées au niveau de la station de Melun (Source : Météo France)



**Records**

**Températures**

- Minimale : 5,02°C en 1956, -19,8° le 17 janvier 1985
- Maximale : 8,02 en 2014, 39,4° le 1<sup>er</sup> juillet 2015

**Précipitations**

- Maximales : 879,4 mm en 1999, 20,8 mm le 6 mars 2017
- Minimales : 377,3 mm en 1953

L'enregistrement des données climatiques par Météo France sur la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle permet de montrer pour l'Île-de-France :

- Une hausse des températures moyennes en Île-de-France de 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009
- L'accroissement du réchauffement depuis le début des années 1980
- Un réchauffement plus marqué au printemps et surtout en été
- Peu ou pas d'évolution des précipitations
- Des sécheresses en progression

Dans le cadre d'une étude de caractérisation de la vulnérabilité du territoire au changement climatique, financée par le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), des travaux ont été menés pour identifier les tendances d'évolution des principaux indicateurs climatiques sur le département de Seine-et-Marne.

Les impacts potentiels du changement climatique sont étudiés dans le cadre de cette étude.

Des problématiques sont attendues à l'horizon 2050 notamment en matière de :

- Ressource en eau (risque de pénuries/ pression ressources/augmentation prix eau à anticiper),
- Agricole et forestier (modifications des pratiques culturales)
- Santé (présence de nombreux espaces naturels jouera un rôle de rafraîchissement réduire effets de la canicule),
- Tourisme,
- Infrastructure et cadre bâti (amplification des épisodes de sécheresse laisse présager une augmentation des sinistres liés au retrait gonflement argile).

### III.1h Données sur le potentiel énergétique

Les problématiques énergétiques et climatiques font partie des domaines pour lesquels existent des objectifs dans le cadre des actions à conduire par les collectivités territoriales, ainsi : « Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement. » (article L.101-2 du code de l'urbanisme)

À ce titre, les documents d'urbanisme doivent notamment permettre, la « réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air. » (article L.101-2 du code de l'urbanisme)

#### L'éolien

Le PNRGF a réalisé un Atlas éolien (validé lors du Comité Syndical du 18 octobre 2007) afin d'accompagner les communes portant un projet de grand éolien.

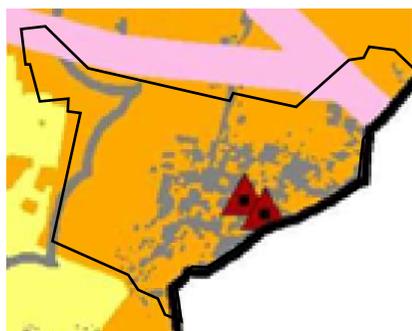
Cet atlas comporte notamment une carte des densités d'énergie éolienne (proportionnelles à la vitesse moyenne du vent) exploitables à 90 m d'altitude.

On note que toute le territoire est en zone de sensibilité majeure, le potentiel est donc considéré comme nul.

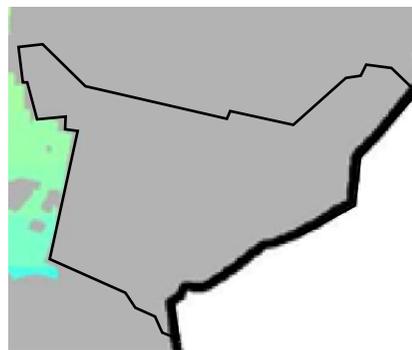
La carte des zones de sensibilité également présente dans l'atlas, montre que la majeure partie du territoire est en zone de sensibilité majeure dérogatoire (ce qui signifie que l'implantation d'éoliennes n'est réglementairement pas interdite mais n'est pas envisageable pour autant).

Les éoliennes domestiques ne sont pour autant pas interdites. Il faudra néanmoins veiller à leur parfaite intégration dans le paysage.

Les zones de sensibilité au grand éolien



Les densités d'énergie éolienne



#### Le bois et sa valorisation

L'Île de France recèle trois principaux gisements de bois énergie (le bois de rebut (déchet d'emballage type palettes, caisses...), déchets de chantiers, ...), le gisement issu de la forêt mobilisable en IDF et le gisement qui serait issu du développement des cultures énergétiques en IDF de bois énergie. C'est un potentiel de 100 000 à 300 000 tonnes équivalent pétrole de bois qui pourrait être exploité à moyen et long terme en Île de France.

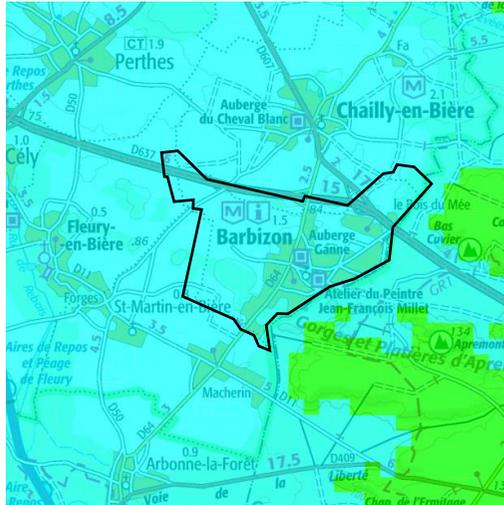
A Barbizon la filière bois-énergie est peu structurée et peu exploitée. Elle pourrait être développée avec le PNRGF. On compte 96 ha de forêts sur le territoire (MOS 2012 – IAU).

#### Les terres agricoles

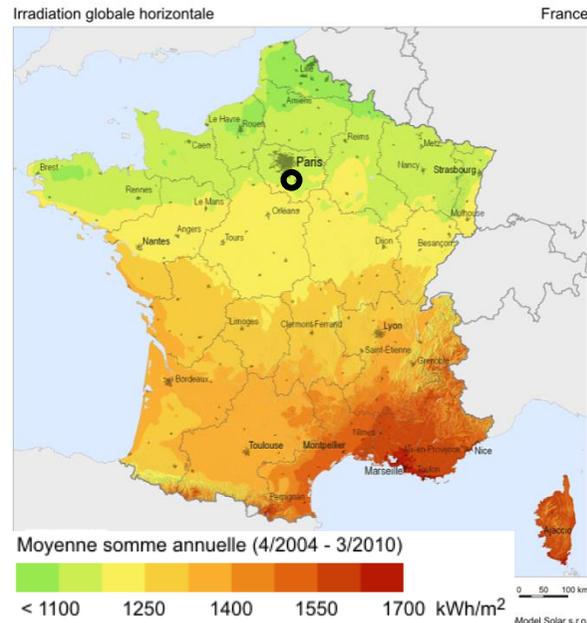
La valorisation de la paille d'Île de France (1 million de tonnes par an) a fait l'objet d'une faisabilité écologique menée par l'ARENE en partenariat avec l'ADEME: un potentiel de 120 000 tonnes minimum par an (soit environ 35 000 tonnes équivalent pétrole) a été évalué, sans impact sur le taux de matière organique des sols. On peut y ajouter la mise en culture de surfaces aujourd'hui en jachères en Ile de France.

A Barbizon, ce potentiel est de 236 ha (MOS 2012 – IAU)

### III.1h Données sur le potentiel énergétique



Potentiel géothermique du meilleur aquifère  
(Source : Ademe/BRGM)



Carte de la radiation solaire (Source : SolarGIS © 2011)

#### La géothermie

L'existence d'énergie disponible dans le sous-sol et notamment dans l'eau des aquifères permet d'évaluer si, en un endroit donné, l'installation de pompes à chaleurs sur nappe aquifère est envisageable.

La cartographie réalisée par le BRGM en partenariat avec l'ADEME montre un potentiel géothermique fort sur le territoire de Barbizon (entre 1000 et 5000 MWh).

**Un potentiel géothermique sous-utilisé**

#### L'énergie solaire

L'énergie solaire constitue un grand potentiel en Ile de France avec une radiation solaire de plus de 1 MWh par m<sup>2</sup>.

Le territoire de Barbizon peut se prêter à l'utilisation de l'énergie solaire pour la production d'énergie thermique ou photovoltaïque.

Les chiffres sur les déclarations préalables pour la mise en place de panneaux solaires montrent un attrait récent des administrés vers les énergies renouvelables, mais l'arrêt des aides (crédit d'impôt) pour la mise en place de ces équipements a considérablement freiné leur développement. Il faut les encourager dans le règlement du PLU.

L'intégration des panneaux est cependant délicate.

**Des panneaux solaires dont l'intégration doit faire l'objet d'une attention particulière**

### III.1j Données sur la qualité de l'air

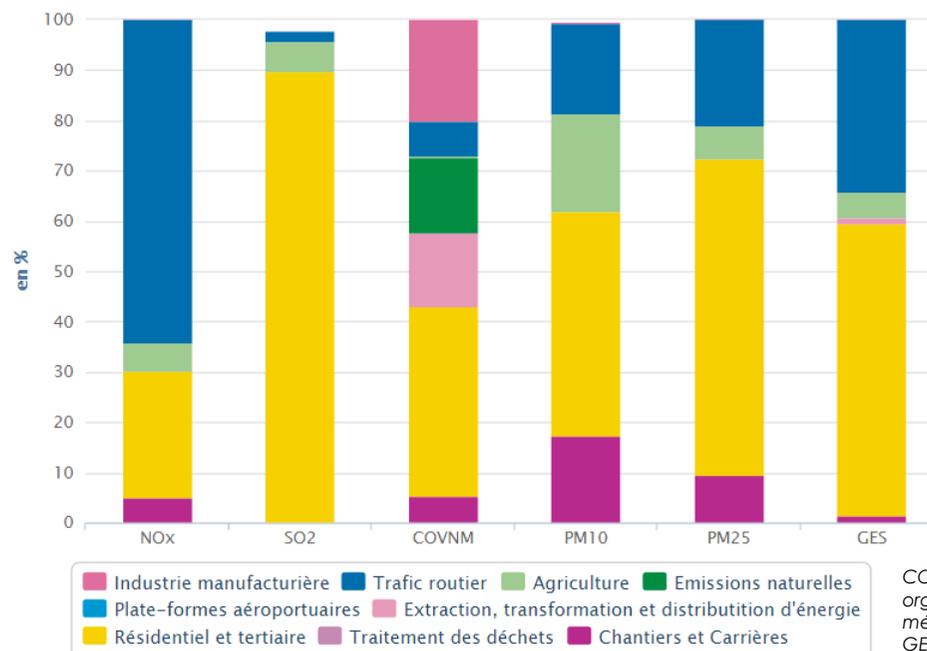


Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	52	14.21
[25-49]	277	75.68
[50-74]	34	9.29
[75-100]	3	0.82
[>100]	0	0

Les émissions annuelles de la commune

Polluants :	NOx	SO2	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales :	15 t	0 t	18 t	4 t	3 t	6 kt

La répartition des émissions par secteur d'activité



Source : Airparif 2016

Depuis 2011, l'indice "A.T.M.O." a été remplacé par l'indice « CITEAIR » : il s'agit de fournir une information sur la qualité de l'air, adaptée à un large public.

Le territoire de la commune n'est pas directement couvert par le réseau de surveillance de la qualité de l'air en Ile-de-France géré par AIRPARIF. La station la plus proche est basée à Fontainebleau (proche de Recloses).

Les bilans annuels établis par AIRPARIF indiquent que le territoire communal est concerné par une pollution « faible ».

Cependant, 4 alertes liées au dépassement des seuils de concentrations en PM10 (particules fines inférieures à 10µm) dans l'air ont eu lieu en 2016. Ces particules ont des effets sur la santé, principalement au niveau cardiovasculaire et respiratoire (Source : Airparif). Elles ont pour origine le chauffage au bois et l'agriculture.

Plusieurs dépassements concernant le NO<sub>2</sub> (dioxyde d'azote), l'O<sub>3</sub> (ozone) et surtout les PM10 ont également donné lieu à une information du public.

Le bilan des émissions annuelles pour la commune (estimations faites en 2014 pour l'année 2012) permet d'évaluer la contribution par secteur d'activités aux émissions de polluants pour la commune. Le secteur résidentiel est le plus émetteur de gaz à effet de serre et de particules fines. Le trafic routier a également un fort impact sur les émissions.

**Une qualité de l'air globalement bonne**

**Des émissions de particules fines liées au chauffage au bois et à l'agriculture**

COVNM : composés organiques volatils non méthaniques  
GES : gaz à effet de serre

### III.1k Données sur la qualité de l'eau

Paramètres analytiques			
Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore libre *	0,36 mg/LCl2		
Chlore total *	0,41 mg/LCl2		
Coloration	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Coloration après filtration simple	<5 mg/L Pt		≤ 15 mg/L Pt
Conductivité à 25°C	475 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'eau *	6,9 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphéométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
pH *	7,50 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH
pH	7,65 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

Divers types de polluants peuvent exister dans les nappes d'eau. Les polluants dus à l'activité humaine comme les nitrates ou les produits phytosanitaires. Des substances naturelles présentes dans la roche mais dont les quantités peuvent parfois dépasser les normes : fer, sélénium, baryum...

Barbizon est alimentée en eau potable par des eaux souterraines qui proviennent d'un captage sur la commune (Montoir). Ces ouvrages captent la nappe du calcaire du Champigny.

L'eau distribuée aux 870 abonnés (en 2014) le 02/02/2017 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés – pesticides, fluor, nitrates, aluminium... (Source : ministère chargé de la santé).

L'adduction d'eau est globalement satisfaisante à Barbizon. Le forage fait l'objet d'un périmètre de protection rapprochée. Ce périmètre a valeur de Servitude d'Utilité Publique.

\* Analyse réalisée sur le terrain



Ministère chargé de la santé - Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

### III.11 Ressources naturelles

#### Carrières

Il y a 2 anciennes carrières fermées, dont une souterraine (à proximité de la STEP), pas de mine. La ressource en matériau exploitable est la silice (carte ci-dessous).

#### Forêts

Les forêts représentent 18% de la superficie communale (96,14 ha).

#### Agriculture

Les cultures occupent 44% du territoire (236 ha).

Ressources géologiques (source : DRIEE)

#### ressources en matériaux de carrières

- 01 : Granulats alluvionnaires (alluvions récentes)
- 02 : Granulats alluvionnaires (alluvions anciennes de bas)
- 03 : Granulats alluvionnaires (alluvions anciennes de moy)
- 04 : Granulats alluvionnaires (alluvions anciennes de bas)
- 05 : Granulats alluvionnaires (alluvions anciennes de hau)
- 06 : Granulats alluvionnaires (alluvions anciennes de très)
- 07 : Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles ii
- 08 : Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles ii
- 09 : Sablons à affleurement
- 10 : Sablons sous recouvrement de moins de 10 m
- 11 : Silix et chailles à affleurement
- 12 : Silix et chailles sous faible recouvrement (limons)
- 13 : Silice ultrapure à affleurement
- 14 : Silice ultrapure sous recouvrement de moins de 20 m



#### Eau

La gestion **quantitative** de la ressource en eau implique la mise en place de dispositifs de protection de long terme afin de limiter les prélèvements à des niveaux acceptables.

Le territoire couvre deux nappes en Zones de répartition des eaux (ZRE) dans lesquelles les prélèvements sont limités :

- la nappe 3218 Albien – Néocomien captif. Ses qualités en font la réserve ultime d'approvisionnement de secours en eau potable. De ce fait, les prélèvements sont contingentés et l'ensemble de la partie captive de l'aquifère, qui couvre l'Île-de-France et les départements limitrophes. Tout prélèvement dans cet aquifère est soumis à autorisation préfectorale.
- La nappe de Beauce, en tension quantitative forte

L'aspect quantitatif est cependant en amélioration à Barbizon, malgré les nombreuses pressions sur la ressource.

L'amélioration de l'aspect **qualitatif** de l'eau est nécessaire, la nappe étant dégradée en particulier par les nitrates et les produits phytosanitaires. Cela passe notamment par la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les personnes publiques mais aussi privées. La commune n'est pas encore entrée dans une démarche de réduction de l'emploi de ces produits, démarche portée par l'association AQUI'Brie et le Conseil départemental 77.

Le prix global de l'eau était de 5,29€ TTC/m<sup>3</sup> en 2014 (source : CD77)

## III.2 Cadre juridique environnemental – Les protections

### III.2a Le schéma de cohérence écologique de la région Ile-de-France

Les lois « Grenelle » ont assigné aux collectivités les objectifs de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

Cadre de référence régional pour aménager durablement le territoire, le SRCE est destiné à aider les collectivités et leurs groupements, les aménageurs, les gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, les entreprises, les particuliers, les établissements publics et les services de l'État à définir des actions concrètes à mener sur leurs territoires. En particulier, les collectivités et l'État doivent prendre en compte le SRCE à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, ainsi que dans leurs projets, notamment d'infrastructures linéaires.

Le SRCE a été adopté le 21 octobre 2013 par le préfet de la région Ile de France par arrêté n°2013/294-0001 après approbation par le Conseil régional le 26 septembre 2013.

La fragmentation et la destruction des milieux naturels par la consommation d'espace et l'artificialisation des sols sont les premières causes d'érosion de la biodiversité. **La trame verte et bleue (TVB) participe à la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux**, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural. Elle correspond à la représentation du réseau d'espaces naturels et à la manière dont ces espaces fonctionnent ensemble : les continuités écologiques.

La fonctionnalité des continuités écologiques repose notamment sur :

- La diversité et la structure des milieux qui les composent et leur niveau de fragmentation ;
- Les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux ;
- Une densité suffisante à l'échelle du territoire concerné.

### Les continuités écologiques

Elles comprennent les réservoirs de biodiversité et les corridors ou continuums qui les relient.

Les réservoirs de biodiversité correspondent à des milieux « naturels » ou plus généralement semi naturels, c'est-à-dire largement influencés par des activités humaines, dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables au maintien des espèces (reproduction, alimentation, repos...) y sont réunies (présence de populations viables).

Les corridors correspondent aux voies de déplacement préférentielles empruntées par la faune et la flore, qui relient les réservoirs de biodiversité. Ils ont été classés en sous-trames :

- La sous-trame arborée concerne tous les types de boisements.
- La sous-trame herbacée concerne les prairies, friches, parcs et dépendances vertes et pelouses calcaires.
- La sous-trame bleue concerne les plans d'eau, cours d'eau et les zones à dominante humide du SDAGE 2009.

Ces corridors sont dits fonctionnels lorsqu'ils sont empruntés ou susceptibles d'être empruntés par l'ensemble des espèces ou guildes d'espèces de la sous-trame concernée. Ils concernent toutes sortes d'espèces ayant des modalités de déplacement différentes (terrestres ou aériennes) et des exigences plutôt élevées en matière de qualité des habitats.

Ces corridors sont dits à fonctionnalité réduite lorsqu'ils peuvent être empruntés que par une partie des espèces ou guildes d'espèces généralement par des espèces les moins exigeantes ou à dispersion aérienne.

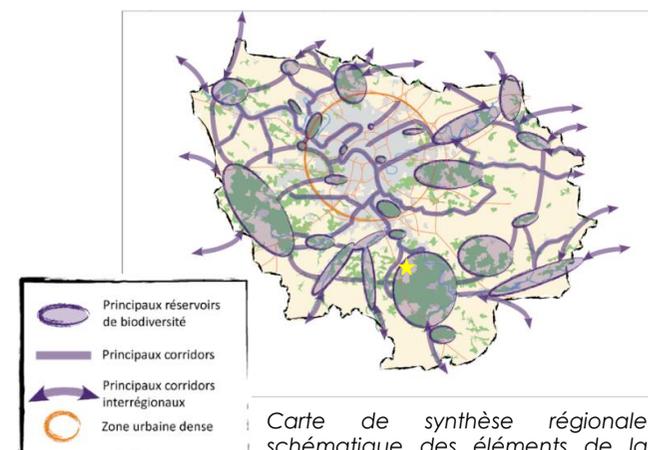
L'objet de ces parties III.2 et III.3 est d'établir un état initial des milieux naturels et des espèces présents sur le territoire communal, sur les communes voisines et sur les sites Natura 2000, susceptibles d'être impactés par le projet, état initial qui permettra de mettre en évidence les grands enjeux pour la biodiversité et les milieux de la commune.

### Délimitation du territoire d'étude

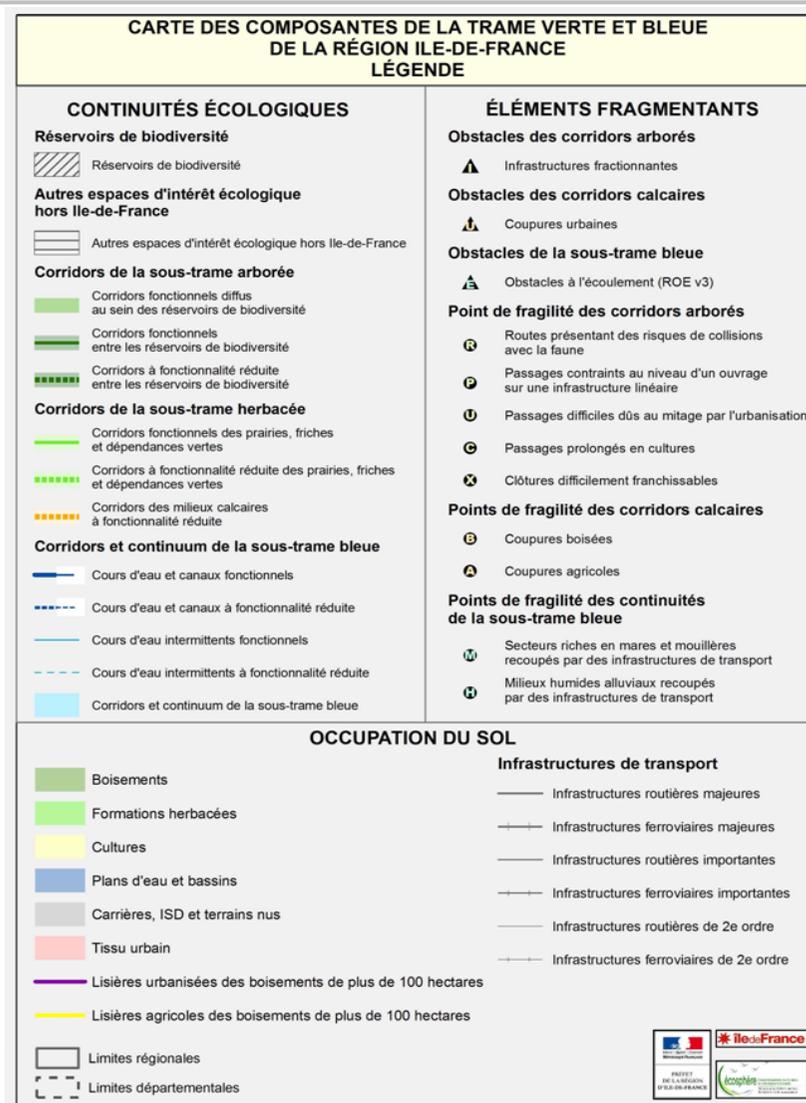
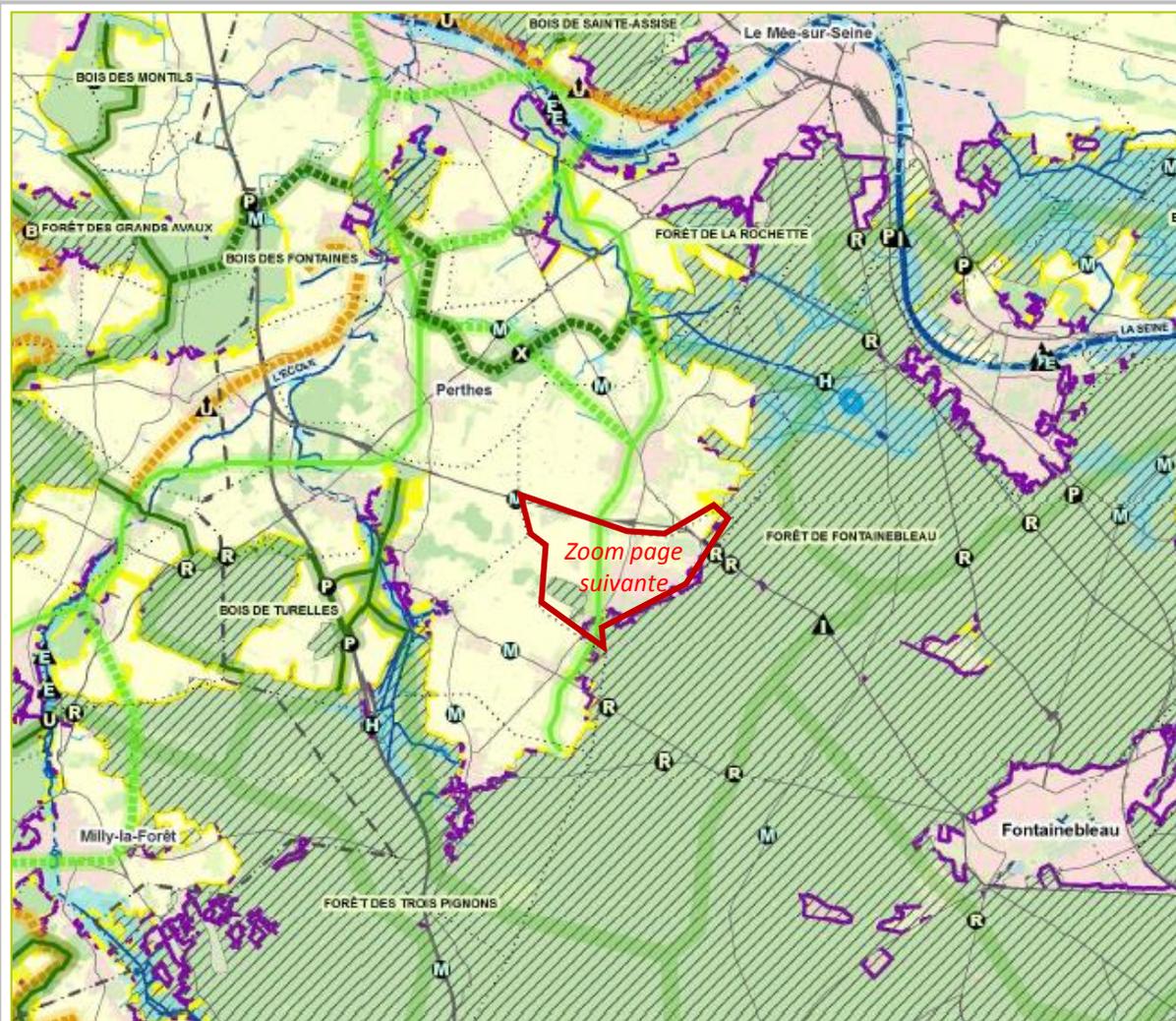
L'ensemble du territoire de la commune de Barbizon est compris dans l'évaluation environnementale, toutefois certains secteurs feront l'objet d'un diagnostic plus approfondi. Il s'agit notamment des zones d'intérêts écologiques situées sur et hors du territoire de la commune (cf. III.2b) et de l'ensemble des zones définies comme « urbanisables » dans le PADD.

Les zones d'intérêts écologiques, à forts enjeux environnementaux, sont déterminées à partir des zonages officiels d'inventaires et de protections des milieux naturels.

Les recherches menées sur les sites Internet de la DRIEE Ile de France, et du Muséum National d'Histoire Naturelle, ont permis d'identifier plusieurs zones d'intérêts écologiques potentiellement impactées par le projet.



Carte de synthèse régionale schématisant les éléments de la trame verte et bleue



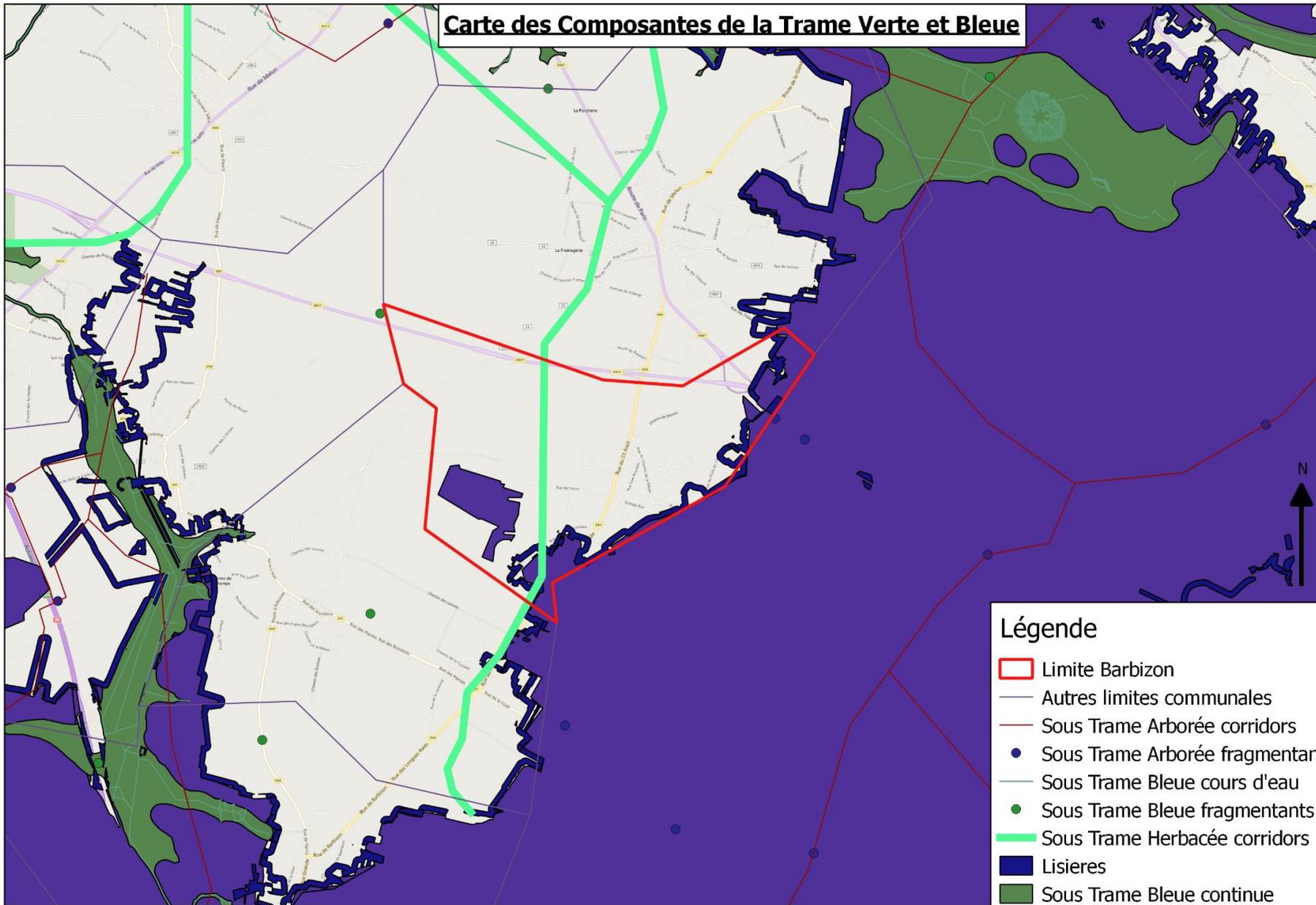
Barbizon est concernée par les composantes de la TVB suivants :

- Le réservoir de biodiversité de la forêt de Fontainebleau, présent avec les Bois des Brûlis et du Mée et le réservoir de biodiversité du Bois de la Barbizonnière
- Le corridor de la sous-trame herbacée, corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes : Il s'agit principalement des espaces verts de la commune, des zones herbeuses des bords et des nombreux jardins arborés privés qui ont toutefois une fonctionnalité réduite du fait de leur cloisonnement et de la pression anthropique liée à l'entretien.

Les éléments fragmentant ces continuités sont la RD607 qualifiée de « route présentant des risques de collisions avec la faune » et un point de fragilité de la sous-trame bleue qu'est le « secteur riche en mares et mouillères recoupé par des infrastructures de transport » à l'extrême nord-ouest du territoire.

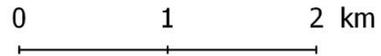
On remarque également la lisière urbanisée du boisement de plus de 100 ha qu'est la forêt de Fontainebleau.

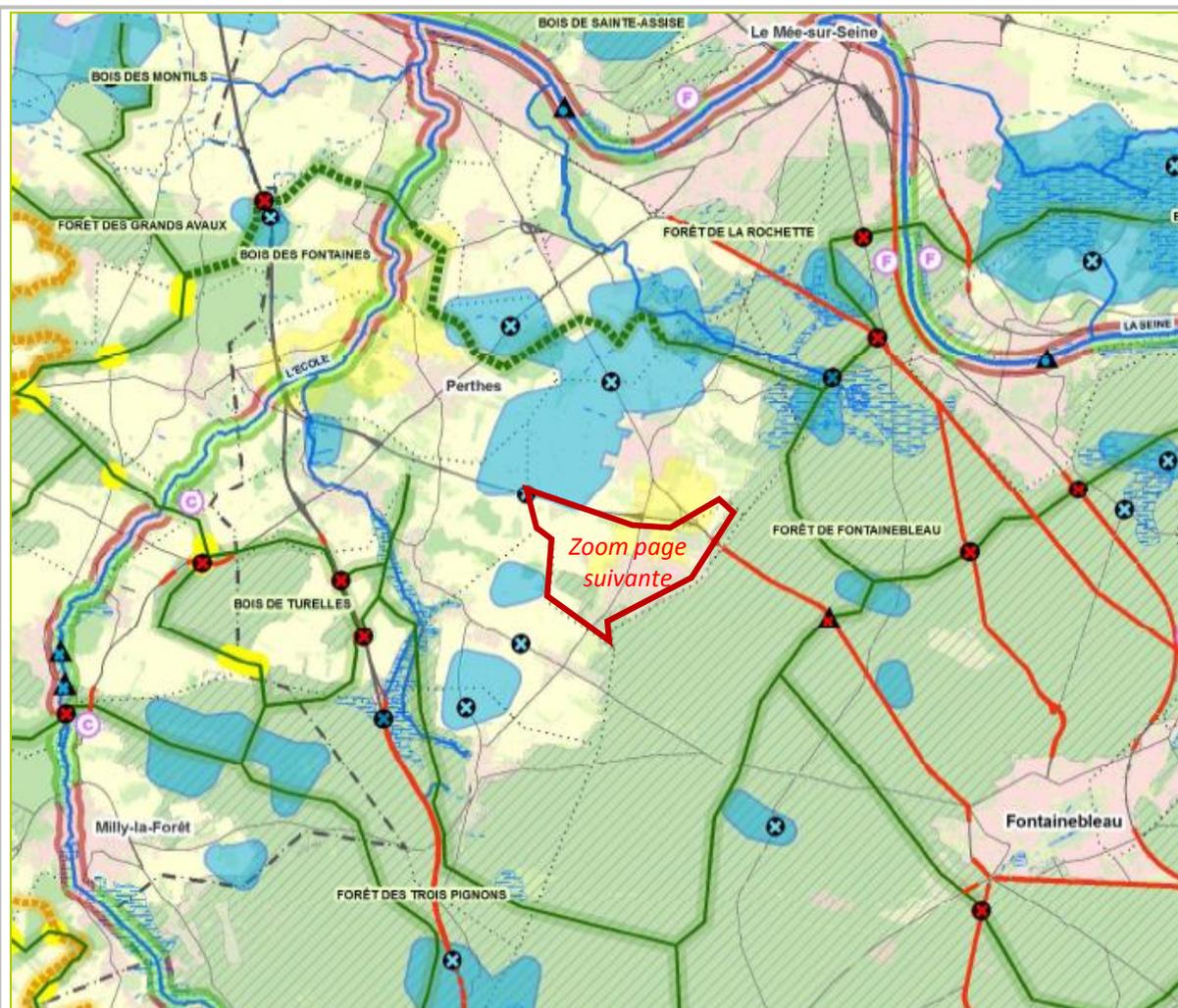
**Carte des Composantes de la Trame Verte et Bleue**



**Légende**

- Limite Barbizon
- Autres limites communales
- Sous Trame Arborée corridors
- Sous Trame Arborée fragmentants
- Sous Trame Bleue cours d'eau
- Sous Trame Bleue fragmentants
- Sous Trame Herbacée corridors
- Lisieres
- Sous Trame Bleue continue
- Reservoirs\_biodiversite





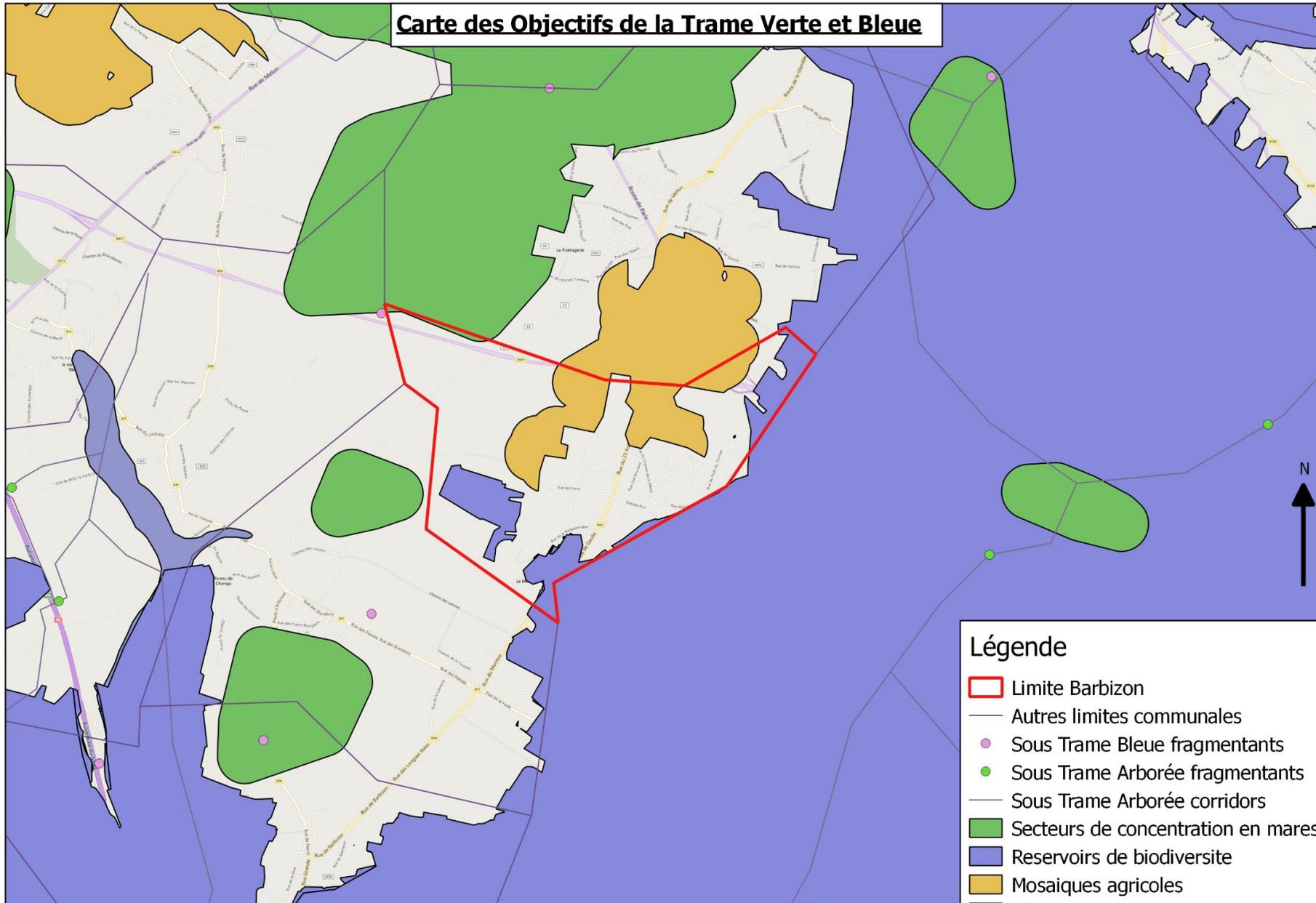
Les objectifs de préservation et de restauration de la TVB sont les suivants sur Barbizon :

- Préserver le réservoir de biodiversité de la forêt de Fontainebleau, présent avec les Bois des Brûlis et du Mée
- Préserver le réservoir de biodiversité du Bois de la Barbizonnière

Les éléments fragmentant à traiter prioritairement comprennent le « secteur riche en mares et mouillères recoupé par des infrastructures de transport » à l'extrême nord-ouest du territoire. Ces secteurs doivent être expertisés afin de déterminer si des problèmes d'écrasement et de déplacement de la faune (amphibiens en particulier) se posent et si des ouvrages de franchissement doivent être créés (crapauducs...).

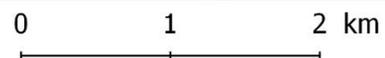
On remarque également les autres éléments d'intérêt majeur que sont les « mosaïques agricoles », présentes aux franges du village. Il s'agit de territoires agricoles abritant au moins 10% de bosquets (y compris des vergers) et 10% de milieux herbacés (prairies, friches, etc.). Ces secteurs concentrent une partie de la biodiversité des territoires ruraux. Le maintien des bosquets et d'une proportion importante d'espaces herbacés constitue un enjeu important. Elles peuvent relever de réglementation diverses (consommation des terres agricoles, défrichement, etc.). Le maintien de leurs fonctionnalités doit être recherché.

**Carte des Objectifs de la Trame Verte et Bleue**



**Légende**

- Limite Barbizon
- Autres limites communales
- Sous Trame Bleue fragmentants
- Sous Trame Arborée fragmentants
- Sous Trame Arborée corridors
- Secteurs de concentration en mares
- Réservoirs de biodiversité
- Mosaïques agricoles
- Milieux humides



### III.2b Inventaires du patrimoine naturel

#### Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une seule ZNIEFF a été relevée sur le territoire d'étude :

##### ✓ ZNIEFF de Type 1

*Ces secteurs d'une superficie en général limitée, sont caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limités.*

**1 ZNIEFF de type 1 a été identifiée en limite immédiate du territoire de Barbizon, à l'est.**

**ZNIEFF n°110001222 – Massif de Fontainebleau (Barbizon, ...) – 17 190 ha:** Le massif de Fontainebleau est, à juste titre, mondialement connu. Les alignements de buttes gréseuses alternent avec les vallées sèches. Les conditions de sol, d'humidité et d'exposition sont très variées. Le massif est célèbre pour les platières gréseuses, les chaos de grès, les landes, les pelouses calcaires et sablo-calcaires, les chênaies pubescentes, les hêtraies, qui composent une mosaïque de milieux favorable à de nombreuses espèces. Cette forêt est ainsi réputée pour son exceptionnelle biodiversité animale et végétale. Elle abrite en effet la faune d'arthropodes la plus riche d'Europe (3.300 espèces de coléoptères, 1.200 de lépidoptères) ainsi qu'une soixantaine d'espèces végétales protégées. Beaucoup d'espèces sont rares dans la plaine française et en limite d'aire. Ce territoire représente un corridor écologique indispensable à la survie et à l'enrichissement génétique de nombreuses populations animales et végétales souvent protégées ou rares. L'enjeu sur ce site sera donc de préserver cette fonction et d'éviter tout morcellement.

En effet, victime de son succès et de la proximité de l'agglomération parisienne, la forêt accueille une pression touristique importante ainsi que les activités de loisirs (chasse, cyclotourisme, escalade...) qui s'exercent aujourd'hui sur le massif.

#### Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

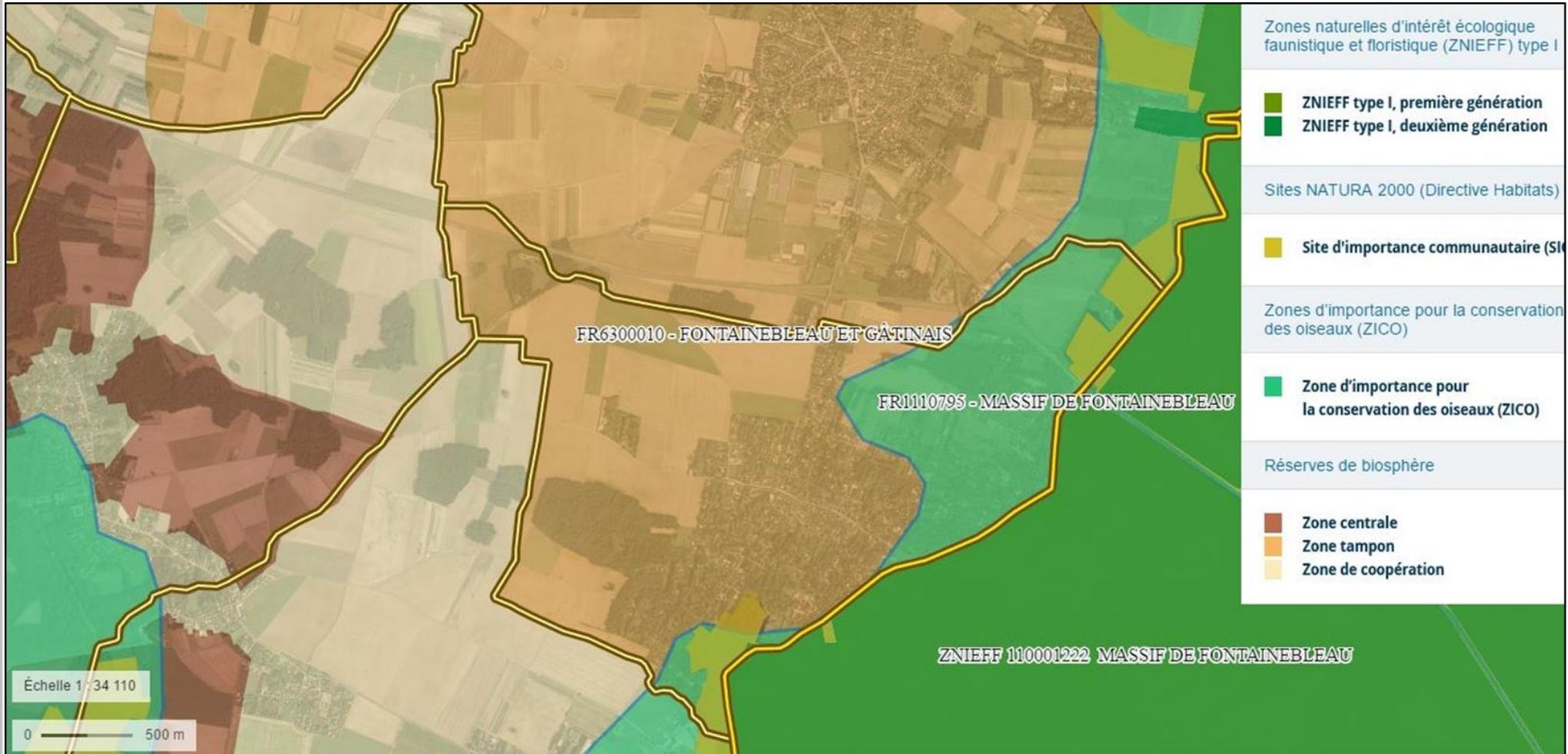
**Le territoire d'étude comprend une ZICO, localisée sur la carte 1 et partiellement présente sur la commune de Barbizon :**

**Massif de Fontainebleau et zones humides adjacentes (Barbizon, Chailly-en-Bière, ...) – 36 309 ha:**

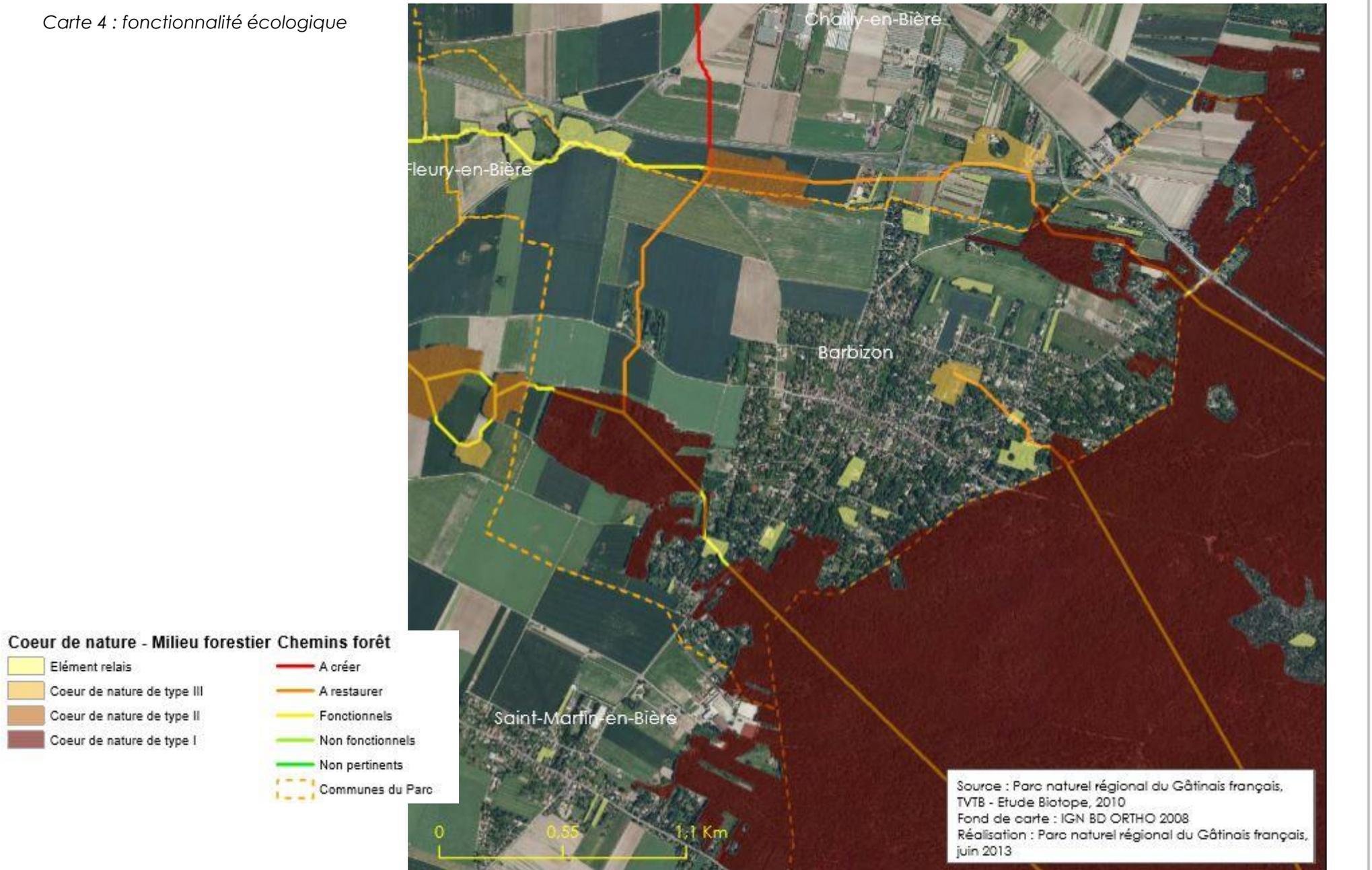
Les principales espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux observées sur le site et qui ont motivé sa désignation en ZICO sont : Alouette lulu (*Lullula arborea*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Butor étoilé (*Butaurus stellaris*), Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*), Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Pic cendré (*Picus canus*), Pic mar (*Dendrocopus medius*), Pic noir (*Dryocopus martius*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Sterne pierre-garin (*Sterna hirundo*).

La présence de ces espèces est liée à la préservation des milieux présents et notamment de la forêt de Fontainebleau.

Carte 1 : périmètres de protections



Carte 4 : fonctionnalité écologique



### III.2c Réserve de Biosphère « Pays de Fontainebleau » (FR 6300010)

**Lancé en 1971, le programme "Man and Biosphere" de l'UNESCO est basé sur la recherche interdisciplinaire. Il repose sur un réseau mondial de territoires représentant les principaux écosystèmes de la planète appelés Réserves de Biosphère. Il vise à tester des formes de développement économique et social compatibles avec la conservation des ressources naturelles.**

Les trois objectifs des Réserves de Biosphère :

- Contribuer à la conservation des écosystèmes, des paysages et de la diversité biologique
- Promouvoir un développement économique, social et culturel basé sur la valorisation des ressources locales et la participation citoyenne
- Soutenir des actions et projets : démonstration, éducation à l'environnement, recherche, formation, suivi.

Reconnue en 1998 par l'UNESCO, la Réserve de Biosphère « Pays de Fontainebleau » est la 10<sup>ème</sup> Réserve de Biosphère française.

Le périmètre extérieur de la Réserve de Biosphère s'appuie sur des limites communales et biogéographiques (Cf. Carte 6). La surface délimitée par le périmètre 2009 concerne 126 communes accueillant 267 665 habitants (2006, IAU Ile de France) sur les départements de l'Essonne et de la Seine et Marne, soit 150 544 ha.

La Réserve est composée de 3 zones en interactions :

- ✓ Une zone centrale (34 197 ha) : elle comprend les aires protégées par des statuts forts (Natura 2000, forêt de protection, sites classés, RNN, RNR, espaces naturels sensibles, arrêté préfectoral de protection biotope, espaces boisés classés).  
Quatre grands ensembles sont retenus : le massif forestier de Fontainebleau, la vallée de l'Essonne, les pelouses calcaires du Gâtinais et la vallée de l'Orvanne.
- ✓ une zone tampon (23 122 ha) : elle renforce les fonctionnalités écologiques de la zone centrale. Elle inclut les sites inscrits, les Zone de protection du patrimoine de l'architecture, urbain et paysager et, de manière générale, les zones forestières et hydrographiques non protégées. Le maillage serré qui en résulte assure la connectivité des territoires.
- ✓ une zone de coopération (93 225 ha) : elle est constituée par les zones urbaines avec leurs réseaux viaires et les espaces agricoles.

Comme le montre la carte 6, la commune de Barbizon est située en zone centrale à l'Est et au Sud-Est et en zone tampon sur la majeure partie de son territoire.

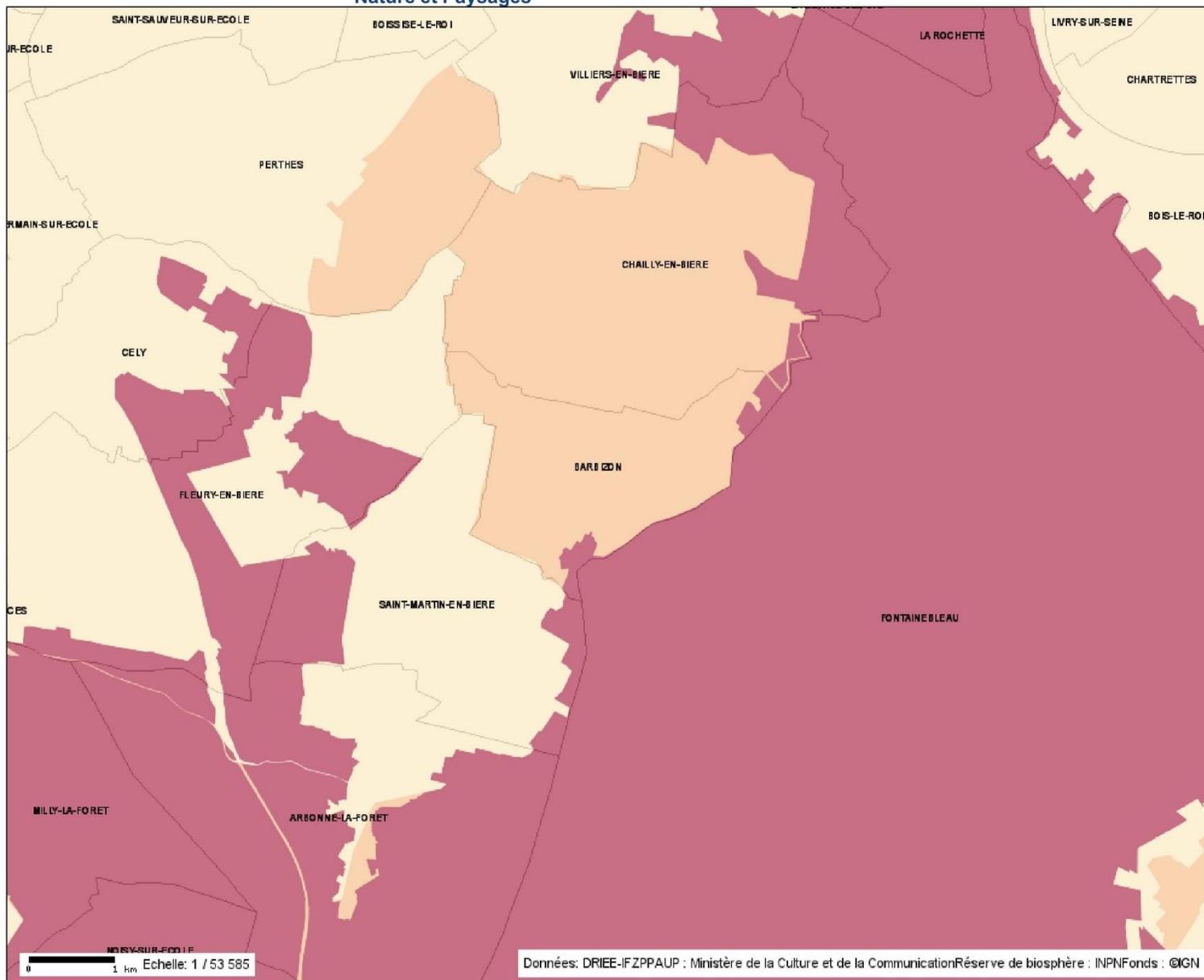
L'étude prendra en compte la présence de cette Réserve de Biosphère sur le territoire communal lors de l'évaluation environnementale de la biodiversité et des milieux.

Carte 6 : Massif de Fontainebleau

Nature et Paysages

Contenu de la carte

- PNR et réserve de biosphère
- Réserve de biosphère
-  Zone centrale
-  Zone tampon
-  Zone de coopération



Tous droits réservés.  
Document imprimé le 17 Février 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DRIEE Ile- de- France.

Données: DRIEE-IFZPPAUP : Ministère de la Culture et de la Communication Réserve de biosphère : INPNFonds : ©IGN

### III.2d Parc Naturel Régional du Gâtinais (FR8000038)

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français correspond à un territoire, s'étendant sur 63.560 hectares, couvrant 69 communes et représentant 82 153 habitants, qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations en matière de préservation de l'environnement et du patrimoine naturel et culturel.

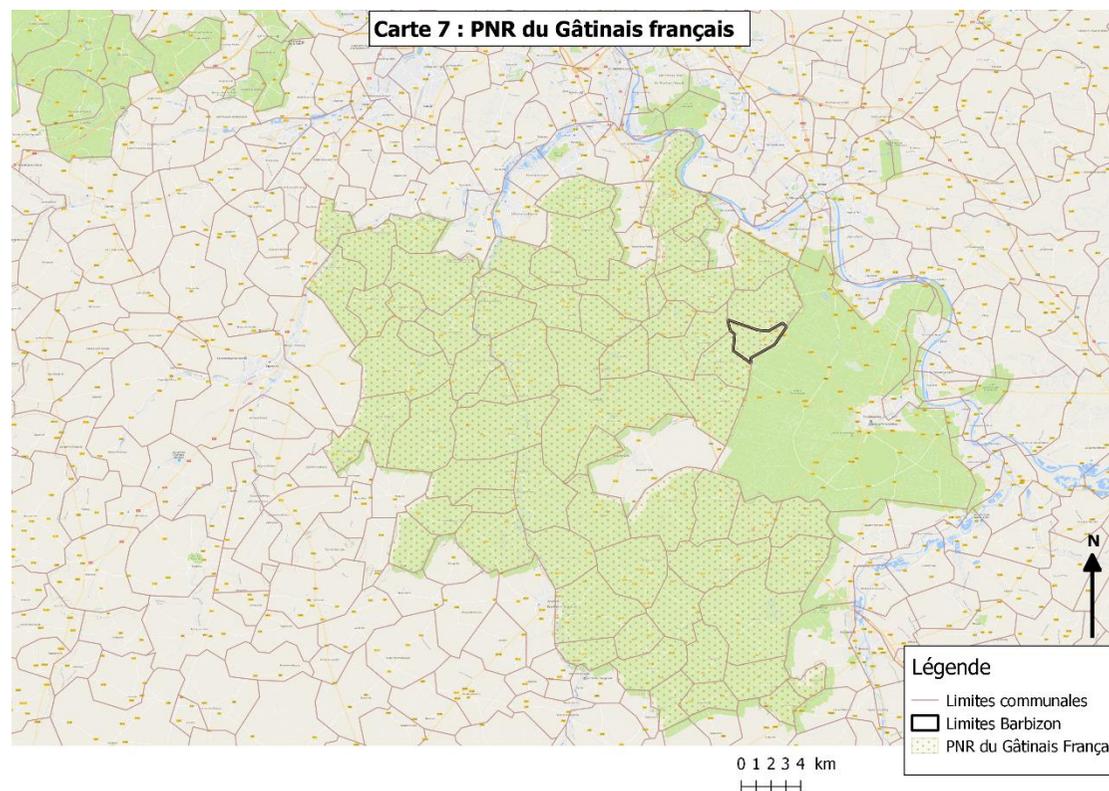
Le Gâtinais français puise son originalité dans ses paysages contrastés et insolites : clairières et forêts se côtoient, le sable alterne avec les vallées sèches et le grès rend l'horizon chaotique en affleurant aux endroits les plus inattendus.

Les paysages sont caractérisés par l'imbrication étroite des espaces cultivés et naturels. Une série d'alignements parallèles de sables et grès orientés du nord-ouest au sud-est constituent un réseau de crêtes et de buttes rocheuses et boisées.

Le réseau hydrographique, affluent de la Seine, s'écoule du sud vers le nord en recoupant ces alignements. Il comprend trois rivières principales : l'Essonne, la Juine et l'Ecole, mais le chevelu hydrographique est peu développé.

L'occupation des sols est répartie entre 55 % de terres agricoles, 33 % de bois et forêts, 8% d'urbanisation, 3 % de milieux naturels ouverts (platières gréseuses, pelouses calcicoles, landes, marais et tourbières) et 1 % de parcs et jardins. La forêt publique représente 20 % de la superficie boisée totale.

Limitrophe du massif de Fontainebleau considéré comme l'une des forêts de plaine les plus riches d'Europe, le Parc naturel régional du Gâtinais français est l'un des territoires les plus diversifiés et les plus riches en biodiversité de la Région Ile de France.



Les orientations de la charte du PNR du Gâtinais français sur la commune de Barbizon veillent :

- à protéger et restaurer mares, mouillères et cressonnières ;
- à protéger et valoriser les petits boisements sur crêtes de grès;
- à préserver la continuité des lisières forestières ;
- à schématiser les plantations d'alignement le long des routes départementales et des chemins;
- à améliorer la lisibilité du paysage rural;
- à faire vivre les éléments de l'identité végétale;
- à mettre en valeur les entrées de ville

Ces orientations sont synthétisées dans la carte 8 de la Charte 2011-2023 adoptée début 2011.

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais français a également réalisé des études pour l'élaboration de chartes paysagères, correspondant aux principaux bassins-versants du territoire. De ces chartes paysagères découlent des atlas communaux.

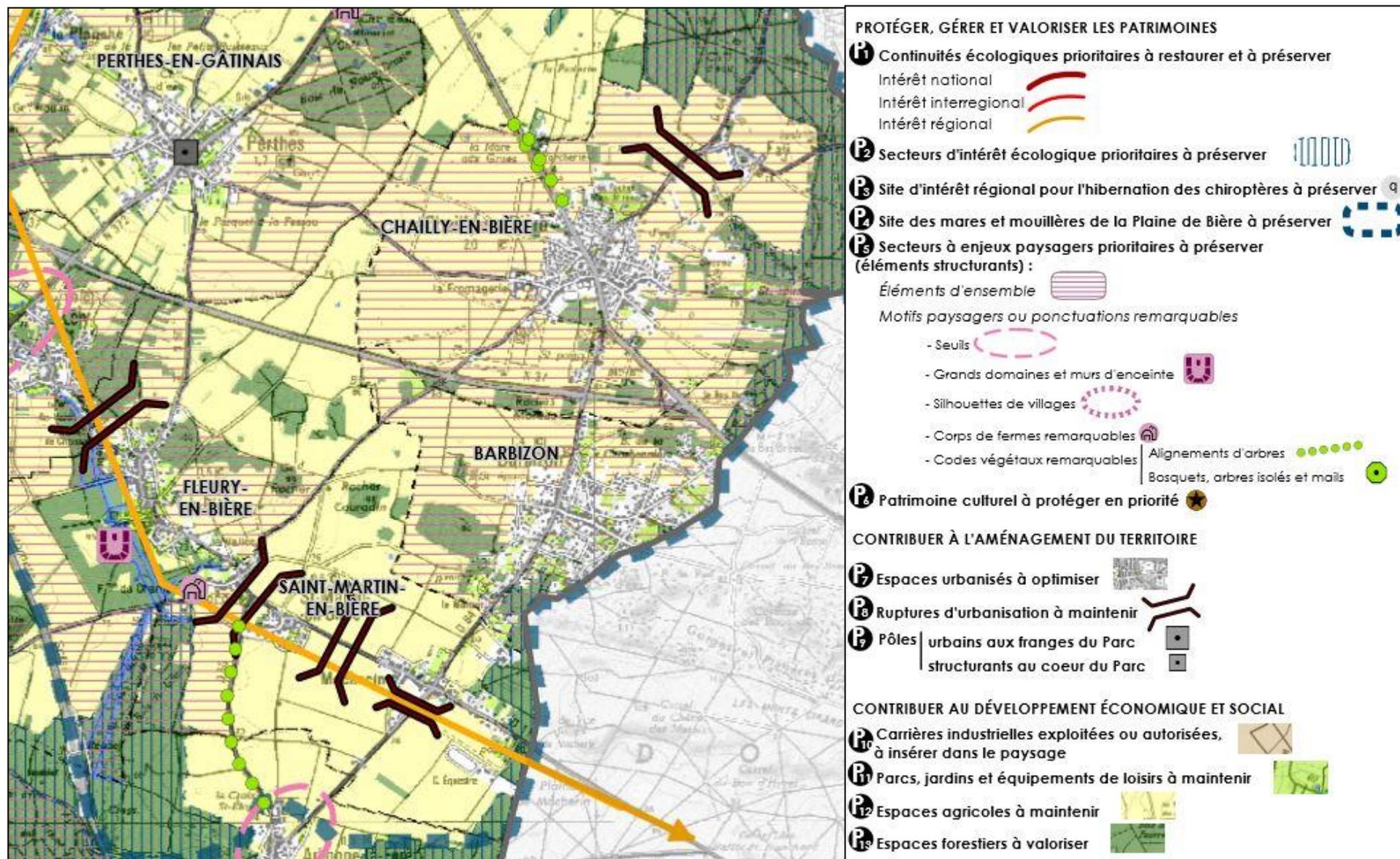
L'atlas de la commune de Barbizon a été réalisé par les bureaux d'étude EXTRA-MUROS et ECOGEE en 2007.

Les objectifs des atlas communaux sont :

- traduire sur le plan local les objectifs de la Charte du Parc et permettre au Parc de définir ses priorités en terme d'aides aux projets communaux et privés (lorsqu'ils sont soutenus par les communes) ;
- fournir aux élus un guide pour accompagner le développement de la commune dans un souci de respect de l'environnement et de l'identité des paysages ;
- favoriser la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec la Charte du Parc, de préparer une révision éventuelle du POS de la commune par une démarche préalable de reconnaissance du territoire communal ;
- sensibiliser les communes, en tant que gestionnaires de l'espace et ensuite le public, à la qualité des paysages, de l'architecture du Gâtinais français, à l'intérêt et à la fragilité des milieux naturels et mener des actions de sensibilisation pour les préserver et les mettre en valeur ;
- aider les communes dans leurs actions et leurs projets de valorisation

L'Atlas communal de Barbizon comprend un diagnostic du territoire communal, des recommandations et des propositions d'actions.

Carte 8 : objectifs de la charte du PNR du Gâtinais français



### III.2e Forêt de Protection de Fontainebleau

Une partie de la commune de Barbizon est concernée par la Forêt de Protection de Fontainebleau.

Classée par décret en Conseil d'Etat du 19 avril 2002, la Forêt de Protection de Fontainebleau, issue en partie de la forêt Royale essentiellement organisée à l'époque pour les chasses, s'étend sur environ 30000 ha, 31 communes sur les départements de Seine et Marne et de l'Essonne.

Composée de 22000 ha de forêts domaniales et 8000 ha de forêts privées, appartenant à plus de 7000 propriétaires, elle constitue un patrimoine historique et écologique mondialement connu.

Plus de 5700 espèces végétales comprenant 1400 espèces à fleurs (dont 73 protégées), plus de 250 espèces d'arbres et d'arbustes et 10000 espèces animales sont présentes dans cet extraordinaire massif forestier.

Dans la Forêt de protection, toutes les coupes et travaux doivent faire l'objet d'une attention particulière et sont réglementés.

### III.2f Sites Natura 2000

Site n°FR1100795 et FR1110795 « **Massif de Fontainebleau** » (28 063 ha) : Le massif de Fontainebleau est, à juste titre, mondialement connu. Il constitue le plus ancien exemple français de protection de la nature. Les alignements de buttes gréseuses alternent avec les vallées sèches.

Les conditions de sols, d'humidité et d'expositions sont très variées. La forêt de Fontainebleau est réputée pour sa remarquable biodiversité animale et végétale. Ainsi, elle abrite la faune d'arthropodes la plus riche d'Europe (3.300 espèces de coléoptères, 1.200 de lépidoptères) ainsi qu'une soixantaine d'espèces végétales protégées.

L'intérêt paysager, géomorphologique et écologique du site repose essentiellement sur les platières et les chaos gréseux ainsi que sur la diversité des substrats géologiques (plateaux calcaires, colluvions sablo-calcaires, sables, grès...).

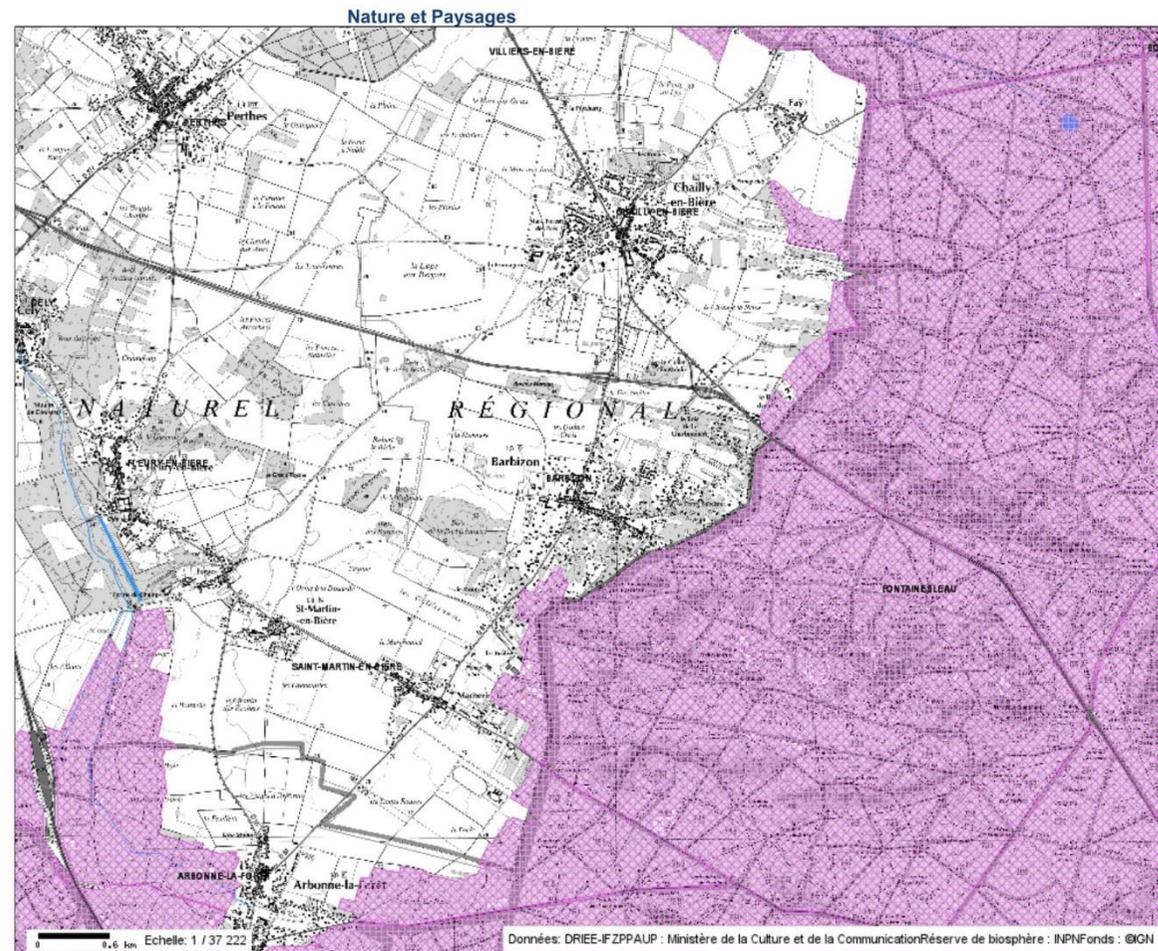
Les principales menaces qui pèsent sur le site sont les axes routiers et leurs nuisances, les zones urbanisées et habitées, le passage de chemins touristiques (pédestres, mais surtout motorisés), le captage des eaux de surface, les pollutions diverses.

Contenu de la carte  
Inventaires et biodiversité  
Natura 2000 - Directive Habitat  
Natura 2000 - Directive Oiseaux



Tous droits réservés.  
Document imprimé le 17 Février 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DRIEE Ile- de- France.

Carte 9 : périmètre du site Natura 2000



Données: DRIEE-IFZPPAUP : Ministère de la Culture et de la Communication Réserve de biosphère : INPNFonds : IGN

### III.2g Présentation des sites Natura 2000

#### SIC FR1100795 et ZPS FR 1110795 dénommés « Massif de Fontainebleau »

##### ✓ Description du site

Autrefois appelée forêt de Bière, le massif boisé de Fontainebleau recouvre plus de 25 000 ha et dispose d'une renommée internationale en raison de son histoire, de ses caractéristiques naturelles et de son attrait touristique. Situé à un carrefour biogéographique, la forêt de Fontainebleau abrite une faune et une flore particulièrement riches et diversifiées, au point que certains scientifiques la considèrent comme la forêt la plus riche d'Europe de l'Ouest.

Il tire son originalité de son passé géologique singulier. La superposition et la juxtaposition du sable, des grès et du calcaire à l'origine des incursions marines, il y a 35 millions d'années en sont la cause. S'ajoute à ce phénomène, un mésoclimat particulier combinant à la fois des influences continentales et atlantiques.

Cette situation particulière favorise une diversité des écosystèmes, d'autant plus que certains habitats présents sur le massif de Fontainebleau se situent en limite d'aire de répartition. Le caractère endémique et typique des habitats présents sur le site fait de ce massif un réservoir de biodiversité à l'échelle régionale.

Chaque habitat se distingue selon la diversité des substrats et des conditions climatiques, avec aussi les actions humaines passées et présentes (pâturage, écobuage, gestion sylvicole, ...). Ils abritent une faune et une flore aussi remarquables qu'exceptionnelles. Ainsi, elle abrite la faune d'arthropodes la plus riche d'Europe (3 300 espèces de coléoptères, 1 200 de lépidoptères) ainsi qu'une soixantaine d'espèces végétales protégées.

Les caractéristiques remarquables de la forêt de Fontainebleau et la proximité de Paris ont fait de ce massif une des forêts les plus fréquentées de la région Ile-de-France. Afin de freiner l'urbanisation croissante (route, autoroute, habitation, ...) qui menace la forêt, des mesures de protection ont été mises en place grâce à plusieurs outils réglementaires.

Plusieurs dispositifs successifs ont conduit à une superposition de ces outils au fil du temps : site classé, forêt de protection, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, réserves biologiques, espaces boisés classés, à conserver ou à protéger, ...

En 2001, le massif de Fontainebleau, site emblématique à bien des égards, les forêts des Trois Pignons et de la Commanderie, ont été proposées à la commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 compte tenu de leurs richesses écologiques et biologiques par l'Union Européenne. Ainsi, "le Massif de Fontainebleau" a rejoint le réseau Natura 2000 à l'issue de sa désignation au titre des directives oiseaux et habitats, respectivement les 20 octobre 2004 et 7 décembre 2004.

Le massif de Fontainebleau, site emblématique à bien des égards, a rejoint le réseau européen des sites Natura 2000 à l'issue de sa désignation au titre des directives oiseaux et habitats, respectivement les 20 octobre et 7 décembre 2004. La démarche Natura 2000 sur ces sites s'est poursuivie par l'approbation du document d'objectifs le 12 décembre 2006.

Ainsi, le "Massif de Fontainebleau" a été désigné au titre des directives "Habitats, Faune, Flore" et "Oiseaux" en raison de la présence de :

- 24 habitats figurant à l'annexe I de la Directive "Habitat, Faune, Flore" ;
- 14 espèces figurant à l'annexe II de la Directive "Habitat, Faune, Flore" ;
- 17 espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux".

La démarche Natura 2000 sur ces sites s'est poursuivie par l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) par l'ONF au cours des années 2003/2005, document validé par le COPIL et approuvé par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2006.

Au cours de la première période d'animation (2007/2010), des actions de restauration des milieux ouverts ont été mises en œuvre à l'initiative de l'ONF dans le cadre de sa gestion des forêts domaniales ou dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle régionale du marais de Larchant. Pour répondre aux impératifs de l'Union européenne sur la nécessité de répondre aux exigences des directives européennes et mettre en œuvre le DOCOB sur le massif de Fontainebleau, la Direction départementale des Territoires (DDT) de Seine-et-Marne a confié une mission transitoire d'animation au bureau d'études BIOTOPE à compter d'août 2012. L'objectif de cette mission était d'une part, d'assurer la mise en œuvre du DOCOB sur la période 2012-2013 à travers plusieurs actions spécifiques et d'autre part, d'élaborer un programme d'actions pour la période 2013/2016. Ce travail a conduit à une actualisation du document d'objectif validé le 17 octobre 2013 par le comité de pilotage.

Enfin, afin que les collectivités locales s'approprient la démarche Natura 2000, et comme en application de la loi DTR, l'Etat souhaitait vivement qu'une collectivité assume la présidence et la mise en œuvre du DOCOB actualisé.

Le massif de Fontainebleau (carte 6) est réputé d'une part pour ses habitats rares et diversifiés, et d'autre part pour son exceptionnelle biodiversité animale et végétale.

Le massif de Fontainebleau est une imbrication de milieux très différents les uns des autres. Se côtoient pelouse, lande, vieux bois, mare, tourbière, ... induisant des écosystèmes complexes et riches en interaction faune/flore.

Sous Louis XIV, moins de 20 % de la superficie de l'actuel périmètre Natura 2000, est boisée, le paysage du massif de Fontainebleau est principalement constitué de grandes étendues de callune, de pelouses et chaos rocheux.

L'abandon de l'activité agropastorale au XXème siècle a favorisé le retour de la dynamique naturelle de colonisation des pelouses ou des landes par les végétations buissonnantes et arborées.

Le milieu a donc progressivement évolué en milieu forestier. Par la suite, la mise en place du statut de Réserve Biologique Dirigée (RBD) sur ces milieux a permis de les conserver

Les actions engagées par l'Office National des Forêts (ONF) depuis quelques années ont conduit au maintien et à la restauration de ces habitats.

Ces habitats ont un enjeu extrêmement fort sur le massif. Ces milieux agropastoraux accueillent une multitude de communautés végétales et une diversité floristique exceptionnelle à l'échelle régionale voire nationale. Ils sont aussi utilisés comme zones de chasse pour les chauves-souris, de reproduction pour la Fauvette pitchou et zone de refuge pour un certain nombre d'espèces animales.

L'emboîtement de ces différents milieux constitue un écosystème interactif et interdépendant. Les milieux ouverts à semi-ouverts s'imbriquent dans une matrice forestière présentant également un enjeu extrêmement fort : le massif de Fontainebleau et la forêt de Rambouillet sont les massifs forestiers les plus vastes de l'Île-de-France. La responsabilité régionale est forte quant au maintien de cet écosystème.

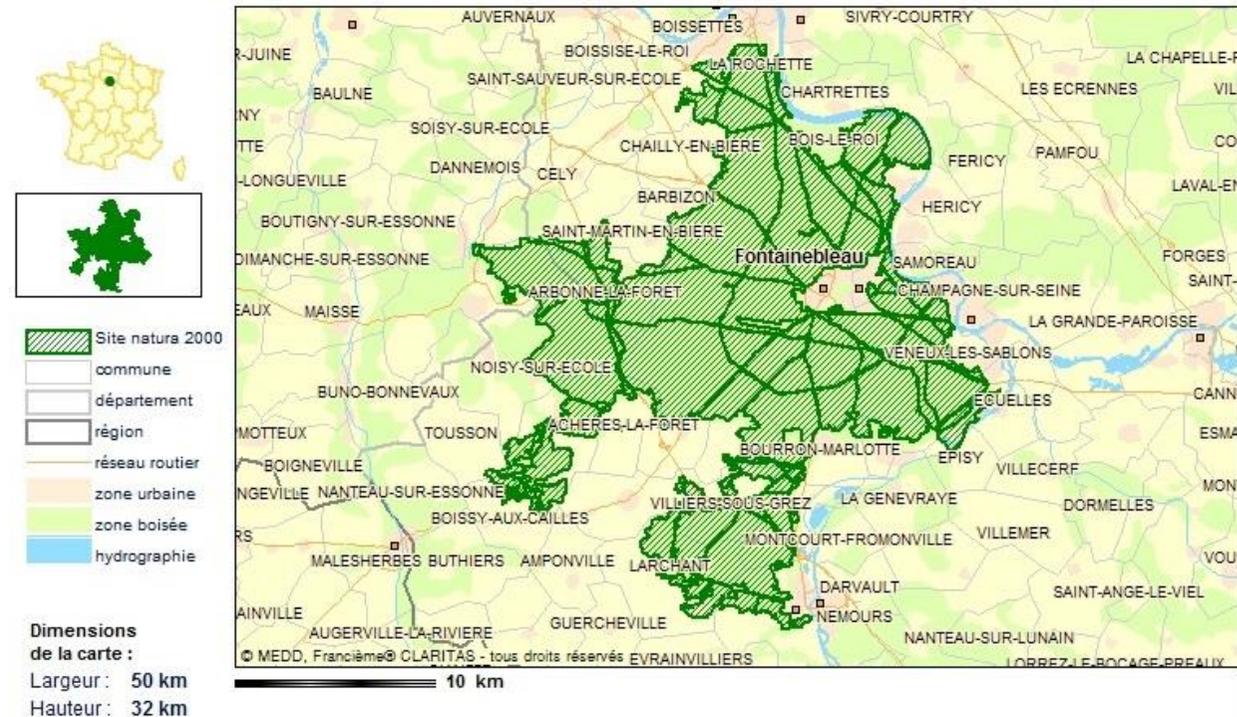
Au cours du XVIIIème siècle, la création des réserves artistiques puis la mise en place des réserves biologiques intégrales ont permis le maintien d'îlots de vieillissement et de sénescence.

Le maintien de ces écosystèmes dans le temps revêt un objectif patrimonial très fort.

Localisées de manière ponctuelle, les zones humides ont un enjeu très fort. Constituées de mares, de marais, de landes humides, de tourbières et de forêts alluviales, les zones humides jouent un rôle fondamental dans le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau, dans la régulation des régimes hydrologiques (crue, sécheresse) et dans la préservation d'un réservoir de biodiversité.

Parfois délaissées, les périphéries du site accueillent une faune et une flore remarquables.

Carte 12 : Périmètre du Site Natura 2000



✓ Habitats de la « Directive Habitat, faune, flore » classés par milieu

Le tableau 5a, ci-contre, présente les **habitats d'intérêt communautaire**, identifiés sur le SIC du Massif de Fontainebleau. Il précise leur surface, leur état de conservation et les menaces qui pèsent sur eux.

Milieux ouverts à semi-ouverts secs				
Libellé officiel	Code Natura 2000	Surface sur le site (ha) ou nombre de stations	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>	2330	3,97 ha 22 stations		Dynamique naturelle Espèces invasives Sur-fréquentation Dépôt d'ordure Fragmentation Tassement des sols Extraction sauvage de sable
Landes sèches européennes	4030	659,96 ha 291 stations		Espèces invasives Dynamique naturelle Homogénéisation de la végétation (molinie) Fragmentation Dépôt d'ordure Abandon des activités agro-pastorales Enrésinement des pins Sur fréquentation
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110*	0,17 ha 2 stations		Espèces invasives Dynamique naturelle Fragmentation Dépôt d'ordure Abandon des activités agro-pastorales Enrésinement des pins Activités motorisées (Quad) Sur fréquentation
Pelouses calcaires de sables xériques	6120*	29,24 ha 15 stations		
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230*	0,62 ha 3 stations		
Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>sanguisorba officinalis</i> )	6510	81,81 ha 57 stations		
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	152,43 ha 165 stations		Piétinement Sur fréquentation Espèces invasives Enrésinement
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	0,82 ha 4 stations		Espèces invasives Dynamique naturelle Fragmentation Dépôt d'ordure Abandon des activités agro-pastorales Enrésinement des pins Activités motorisées (Quad) Sur fréquentation
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) [*sites d'orchidées remarquables]	6210*	166,99 ha 198 stations		

Tableau 5a : Synthèse des principaux habitats d'intérêt communautaire de le SIC du Massif de Fontainebleau (Source DOCOB réactualisé)

Milieux aquatiques				
Libellé officiel	Code Natura 2000	Surface sur le site (ha) ou nombre de stations	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des IsoetoNanojuncetea	3130			Eutrophisation Comblement (remblais) Atterrissement Dépôt d'ordure Espèces invasives Dégradation des conditions physico-chimiques Dégradation du réseau de mare
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)	3110	0,80 ha 11 stations		
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	0.05 ha 4 stations		
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	28,22 ha 27 stations		
Lacs et mares dystrophes naturels	3160			

Milieux ouverts humides				
Libellé officiel	Code Natura 2000	Surface sur le site (ha) ou nombre de stations	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Tourbières hautes actives	7110*			<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique naturelle</li> <li>Dépôt d'ordure</li> <li>Espèces invasives</li> <li>Dégradation des conditions physico-chimiques</li> <li>Creusement de mares ou d'étang</li> <li>Remblais</li> <li>Eutrophisation</li> <li>Sur fréquentation</li> </ul>
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albiVeronicion dillenii</i>	8230			<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt d'ordure</li> <li>Engins forestiers et agricoles ou quads</li> <li>Espèces invasives</li> <li>Dynamique naturelle</li> </ul>
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	2,04 ha 3 stations		<ul style="list-style-type: none"> <li>Espèces invasives</li> <li>Dynamique naturelle</li> <li>Homogénéisation de la végétation (molinie)</li> <li>Fragmentation</li> <li>Dépôt d'ordure</li> <li>Abandon des activités agro-pastorales</li> <li>Enrésinement des pins</li> <li>Sur fréquentation</li> </ul>

Milieux ouverts humides				
Libellé officiel	Code Natura 2000	Surface sur le site (ha) ou nombre de stations	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux ( <i>Molinion-caeruleae</i> )	6410*	0,03 ha 4 stations		Fertilisation (crotin de cheval) Drainage Abandon des pratiques extensives Mauvais gestion (évolution vers des prairies de fauche) L'assèchement Dynamique naturelle Dépôt d'ordure Espèces invasives Passage d'engins forestiers, agricoles ou quad Piétinement Surpâturage Sur fréquentation
Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	2,21 ha 12 stations		Altération de la qualité et quantité d'eau Mauvais écoulement de l'eau Dégradation des conditions physicochimiques Espèces invasives Dynamique naturelle Dépôt d'ordures Déprise agricole Drainage Eutrophisation Modification hydrologique des cours d'eau Comblement par remblais
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	7210*	4,18 ha 13 stations		Dynamique naturelle Dépôt d'ordure Espèces invasives Dégradation des conditions physico-chimiques Creusement de mares ou d'étang Remblais Eutrophisation Sur fréquentation
Tourbières basses alcalines	7230	0,03 ha 2 stations		

**Milieux forestiers secs**

Libellé officiel	Code Natura 2000	Surface sur le site (ha) ou nombre de stations	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roboripetraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	9120	9074,44 ha 714 stations		Coupe à blanc Enrésinement Homogénéisation de la strate arborée Espèces invasives Elimination des sous-étages Pillage des stations floristiques Dégâts de gibier Artificialisation des peuplements
Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150	7,19 ha 4 stations		
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	6959,24 ha 554 stations		

**Milieux forestiers humides**

Libellé officiel	Code Natura 2000	Surface sur le site (ha) ou nombre de stations	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Tourbières boisées	91D0*	0,03 ha 3 stations		Abaissement de la nappe phréatique (drainage) Limitation d'apport en eau Dégradation des conditions physico-chimiques Espèces invasives Minéralisation Eutrophisation
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	91E0	33,14 ha 11 stations		Coupe à blanc Enrésinement Homogénéisation de la strate arborée Espèces invasives Elimination des sous-étages Pillage des stations floristiques Artificialisation des peuplements Tassement des sols par des engins forestiers et quads Dégradation des conditions physico-chimiques Assèchement

**Ce tableau met en évidence 3 grands types d'habitats d'intérêt communautaire sur le site :**

- Les habitats de **milieux ouverts à semi-ouverts** sont dans un bon état de conservation. Ils sont présents de façon sporadique à l'est du territoire d'étude.
- Les habitats de **milieux humides**, sont présents ponctuellement sur la zone d'étude. Il s'agit notamment du lagunage de la station d'épuration, des milieux associés (mégaphorbiaie, phragmitaie...) et des fossés, présents au nord et à l'est de la commune. Ils sont dans un bon état de conservation général.
- Les habitats de **milieux forestiers**, comprennent notamment des Hêtraies en bon état de conservation. Ces hêtraies sont présentes à l'Est du territoire d'étude.

✓ **Espèces des « Directive Habitat, faune, flore » et « Oiseaux » classés par milieu**

**Une trentaine d'espèces d'intérêt communautaire** sont présentes sur l'emprise du site Natura 2000 comprise dans le territoire d'étude. Ces espèces sont listées dans le tableau 5b ci-dessous.

Tableau 5a : Liste des espèces d'intérêt communautaire (Source DOCOB réactualisé)

Milieux ouverts à semi-ouverts secs					
Libellé officiel	Nom latin	Code Natura 2000	Effectifs sur le site	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224		Nicheur régulier	Percussion sur les routes avec des véhicules Perte de territoire de chasse liée à la fermeture des milieux Piétinement du nid Sur fréquentation de période de reproduction Présence accrue de sanglier Chiens non tenus en laisse
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302		Nicheur régulier et hivernante	Fermeture des Landes Dérangement en période de reproduction Forte variation climatique en période hivernale
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338		Nicheur régulier	Forte variation climatique Disparition des éléments structurant du paysage (haies) Fermeture des milieux ouverts
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246		Nicheuse et hivernante	Dynamique naturelle Sur fréquentation

Milieux ouverts à semi-ouverts secs					
Libellé officiel	Nom latin	Code Natura 2000	Effectifs sur le site	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	A246		Nicheuse et hivernante	Dynamique naturelle Sur fréquentation
Circaète Jean-leBlanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080		Nicheur exceptionnel	Disparition des milieux ouverts (territoire de chasse) Perte de mosaïque de milieux Abattage des vieux pins Gestion forestière proche du nid période de reproduction Collision et électrocution avec les lignes électriques
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072		Nicheur régulier	Gestion sylvicole en période de reproduction
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324			Pollution lumineuse Dérangement des sites d'hibernation Diminution de la ressource alimentaire (perte d'habitat de chasse) Traitement des charpentes Accroissement du réseau routier Disparition des éléments structurant du paysage (haies, lisières) Utilisation des produits phytosanitaires
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304			
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321			
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307			Pollution lumineuse Dérangement des sites d'hibernation Diminution de la ressource alimentaire (perte d'habitat de chasse)

Milieux aquatiques					
Libellé officiel	Nom latin	Code Natura 2000	Effectifs sur le site	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166			<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur fréquentation</li> <li>Comblement de mares</li> <li>Pêche sauvage</li> <li>Dégradation des conditions physicochimique des mares</li> <li>Fragmentation (routes)</li> </ul>
Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	1831			<ul style="list-style-type: none"> <li>Pillage des stations floristiques</li> <li>Dégradation des conditions physicochimiques des mares</li> <li>Comblement</li> <li>Dépôt d'ordure</li> <li>Eutrophisation</li> <li>Dynamique naturelle</li> <li>Espèces invasives</li> </ul>

Milieux forestiers humides					
Libellé officiel	Nom latin	Code Natura 2000	Effectifs sur le site	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Triton crêté	Triturus cristatus	1166			Sur fréquentation Comblement de mares Pêche sauvage Dégradation des conditions physicochimique des mares Fragmentation (routes)
Pic mar	Dendrocopus medius	A238		Nicheur régulier	Destruction des arbres contenant des loges occupées Coupe à blanc Enrésinement
Murin à oreilles échanrées	Myotis emarginatus	1321			Pollution lumineuse Dérangement des sites d'hibernation Diminution de la ressource alimentaire (perte d'habitat de chasse) Traitement des charpentes Accroissement du réseau routier Disparition des éléments structurant du paysage (haies, lisières) Utilisation des produits phytosanitaires
Murin de Bechstein	Myotis bechsteini	1323			Pollution lumineuse Dérangement des sites d'hibernation Diminution de la ressource alimentaire (perte d'habitat de chasse) Abattage d'arbres

**Milieux cavernicoles**

Nom français	Nom latin	Code Natura 2000	Effectifs sur le site	Etat de conservation sur le site	Menaces principales (liste non exhaustive)
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324		Hivernant	Pollution lumineuse Dérangement des sites d'hivernation Diminution de la ressource alimentaire (perte d'habitat de chasse) Traitement des charpentes Accroissement du réseau routier Disparition des éléments structurant du paysage (haies, lisières.) Utilisation des produits phytosanitaires
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304		Hivernant	
Murin à oreilles échanrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321		Hivernant	
Petit Murin	<i>Myotis blythii</i>	1307			Pollution lumineuse Dérangement des sites d'hivernation Diminution de la ressource alimentaire (perte d'habitat de chasse)

Ces espèces sont essentiellement liées à 2 types d'habitats : les milieux humides et les boisements.

**Sur le plan floristique, une espèce d'intérêt communautaire** a été observée sur le territoire d'étude. Il s'agit du Flûteau nageant (*Luronium natans*), présent sur la mare aux Evées.

✓ **Objectifs de conservation des habitats et les espèces identifiés dans le Document d'Objectifs (DOCOB)**

Au cours de cette période d'animation (2012/2013), l'état des lieux des connaissances scientifiques a donné lieu à la réactualisation des enjeux écologiques du site.

Le tableau 6, ci-dessous, reprend les principaux objectifs de développement durable et les mesures de gestion prioritaire associées.

Tableau 6 : Objectifs de conservation du site (Source DOCOB réactualisé)

Grands types de milieu	Objectifs de développement durable	Exemples de mesures de gestion (liste non exhaustive)
Milieux ouverts à semi-ouverts secs	Préserver et restaurer un réseau de milieu ouvert fonctionnel ★	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
		Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
Milieux forestiers secs et humides	Maintenir voir restaurer la naturalité du milieu forestier ★	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents – sous actions 1 et 2
		Création ou rétablissement de clairières ou de landes
Milieux ouverts à semi-ouverts humides	Préserver et restaurer la matrice forestière ★	Travaux d'aménagement de lisière étagée
		Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Milieux aquatiques	Entretien et restauration d'un réseau de mares fonctionnelles ★	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers
Milieux cavernicoles	Préserver les sites d'hibernation des chiroptères	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
Ensemble des milieux	Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et de ses enjeux	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
	Maintien des espèces et des habitats d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation ★	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

**Le site Natura 2000 de Fontainebleau étant un SIC doublée d'une ZPS, la définition des objectifs cadrant la gestion à mener tient compte de la valeur patrimoniale des milieux en tant qu'habitats naturels mais aussi habitats d'espèces.**

**Il sera donc nécessaire de préserver d'une part les habitats d'intérêt communautaire et d'autre part, les habitats indispensables à la conservation des espèces patrimoniales.**

**Les objectifs qui concernent directement la commune de Chailly en Bière, à prendre en compte dans le PLU sont indiqués par une étoile.**

### III.3 Caractère général de l'environnement naturel

#### III.3a Milieux

##### Description des différents milieux et Etat de Conservation

4 principaux types de milieux ont été identifiés sur le territoire étudié.

##### ✓ Les Milieux aquatiques et humides

Aucun cours d'eau n'est présent sur le territoire communal.

La commune de Barbizon compte par contre un certain nombre de **mares et mouillères**.

La mare se définit comme une dépression d'origine le plus souvent artificielle ou parfois naturelle, de faible profondeur (deux à trois mètres maximum) permettant à la végétation d'en coloniser tout le fond. L'eau peut être présente de manière temporaire ou permanente. Sa surface est très variable, pouvant mesurer de 10 à 5 000 m<sup>2</sup> (0,5 ha) au maximum. Elle ne comprend pas d'ouvrage de vidange, ce qui la différencie des étangs. Les mares sont présentes dans tous les paysages associés au monde rural : prairies, champs, landes, forêts et zones humides et ce dans tous les types de milieux naturels (plaine, plateau, montagne et littoral / aire méditerranéenne, océanique ou continentale).

La mouillère est une mare un peu particulière : elle correspond aux zones les plus humides des champs labourés, souvent dans les régions de plaines ou de plateaux. Elle est en général très peu profonde et inondée plus ou moins longtemps en fonction des conditions météorologiques. Elle est alimentée soit par la nappe, soit par la pluie et ne possède pas d'exutoire. C'est une zone humide temporaire.

Malgré leur petite surface, les mares offrent, à l'échelle du paysage, les habitats les plus riches en espèces aquatiques (comparativement aux fossés, rivières et lacs), que ce soit pour les plantes comme pour les macro-invertébrés inféodés aux zones humides. Il est également reconnu que les mares sont les milieux aquatiques présentant la plus grande valeur en matière d'espèces remarquables et de biodiversité. C'est pourquoi elles occupent une place centrale dans les stratégies de protection et de gestion de la biodiversité aquatique.

Elles sont le milieu de vie de plantes inféodées aux zones humides et sont très importantes dans le cycle de vie de certaines espèces animales, en leur assurant une ou plusieurs fonctions écologiques.

Quelques exemples :

- Habitat (poissons, mollusques, crustacés, insectes...),
- Reproduction (pontes d'arthropodes, mollusques, amphibiens...),
- Alimentation (oiseaux, chauves-souris...),
- Refuge (en été : reptiles, syrphes.../ en hiver : anatis...).

Les mouillères ont un intérêt :

- floristique : on y trouve principalement des plantes annuelles, notamment des espèces qui se raréfient ;
- faunistique : pour les libellules, les batraciens, les oiseaux... Certaines espèces sont typiques, comme l' «Azuré des mouillères» (*Maculinea alcon*), papillon des marécages et prairies humides

Les mares et mouillères de la commune de Barbizon ont fait l'objet d'un inventaire réalisé par le PNR du Gâtinais Français. Elles sont situées majoritairement à l'Ouest du bourg (carte 9). En complément avec les communes voisines de Villiers-en-Bière et de Chailly-en-Bière, qui possèdent une forte concentration de mouillères et de mares, Barbizon fait parti d'un réseau dense et fonctionnel de zones humides qui représente un pôle de biodiversité permettant un échange entre les populations bénéfique à la survie et au développement des espèces.

**Sur le territoire communal, ces zones humides font partie de la Trame Bleue d'intérêt national. Elle est reliée à la Trame Verte formée par le Massif de Fontainebleau par un Corridor écologique constitué de milieux naturels anthropisés que sont les haies, vergers, prairies et friches. Ces milieux ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la définition des zones d'urbanisation car ils assurent la pérennité et le brassage des populations.**

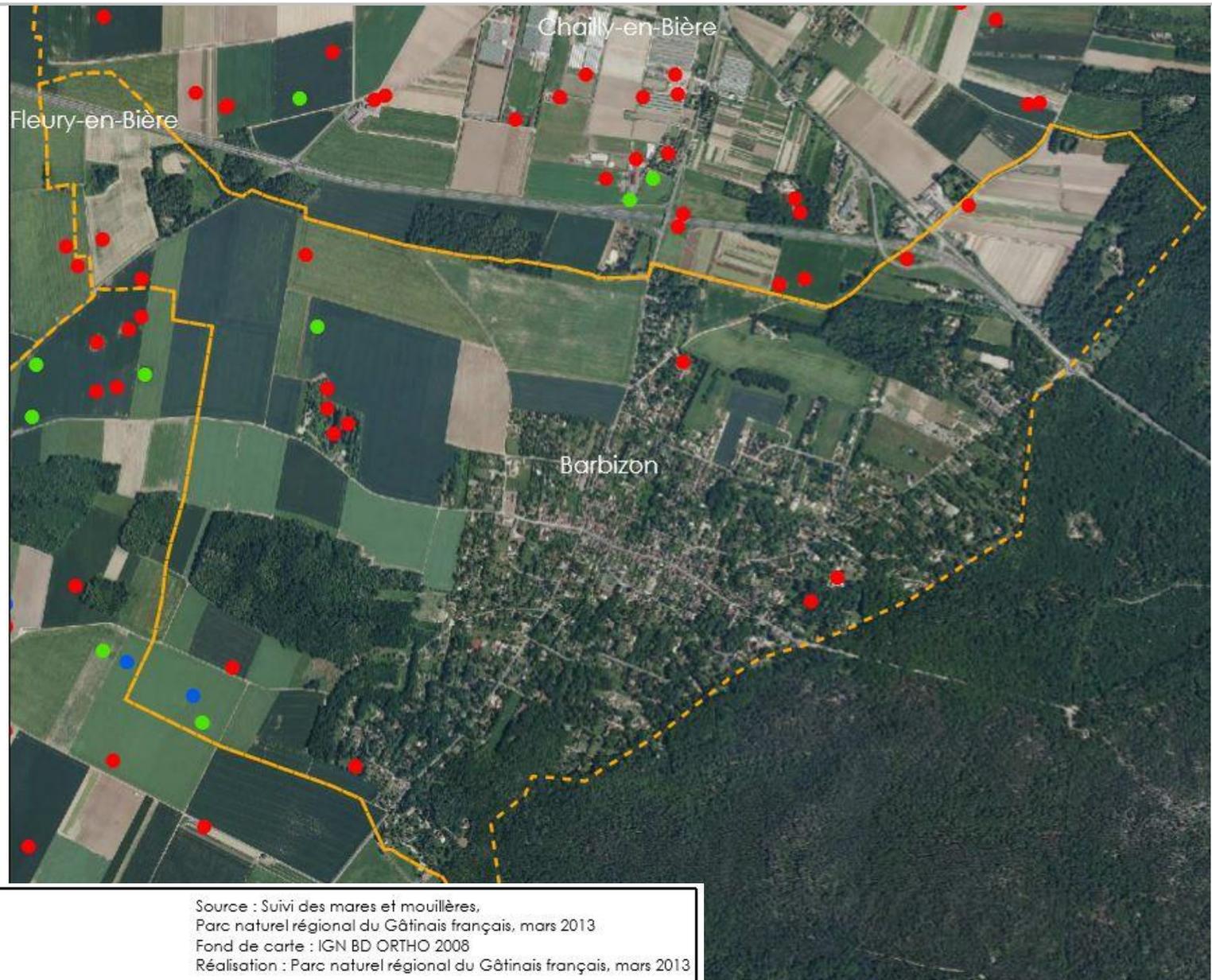
Les mouillères ont la particularité de présenter une faible profondeur et une étendue assez importante. Elles se remplissent d'eau durant l'hiver et le printemps. Par évaporation aux premières chaleurs et par infiltration, la surface inondée diminue jusqu'aux prochaines pluies ou les prochains arrosages.

Ces variations du niveau d'eau permettent la formation d'une « zone d'exondation » (sorte de vasière) sur toute la périphérie du point d'eau. Cette zone de fluctuation du niveau d'eau, accueille certaines espèces rares et protégées dépendantes de ces conditions.

Cependant, il est nécessaire que le sol soit périodiquement aéré par un labour superficiel surtout au début du printemps pour permettre aussi d'éliminer les espèces concurrentes des espèces remarquables.

Dès lors, les deux principales menaces qui pèsent sur les mares et mouillères sont : le comblement par l'apport de matériaux (nivellement des terrains) et l'abandon de leur entretien qui laisse place à la dynamique de la végétation qui évolue vers le boisement).

Carte 9 : Mares et Mouillères



Source : Suivi des mares et mouillères,  
Parc naturel régional du Gâtinais français, mars 2013  
Fond de carte : IGN BD ORTHO 2008  
Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, mars 2013

- |                |               |
|----------------|---------------|
| ● Caractérisée | ● Potentielle |
| ● Disparue     | ● Vue         |

Consultez la carte interactive et téléchargez la donnée complète sur :  
[http://carmen.carmencarto.fr/154/mare\\_m.map](http://carmen.carmencarto.fr/154/mare_m.map)

Carte 10 : Enveloppes Zones Humides



Source : DRIEE, CARMEN 2013  
Fond de carte : IGN BD ORTHO 2008  
Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français,  
septembre 2013

### ✓ **Les Prairies et Friches herbacées**

Les prairies et friches sont peu nombreuses sur le territoire étudié (carte 11) car la majeure partie des espaces ouverts est consacrée aux cultures. Quelques prairies mésophiles et friches sont toutefois présentes sur le territoire. Elles ne sont le plus souvent pas fauchées et envahies par les ronciers.

D'un point de vue écologique, elles présentent un intérêt entomologique (lépidoptères et orthoptères notamment) et ornithologique. Elles présentent également un intérêt fonctionnel puisqu'elles participent au maintien de la continuité écologique entre le Massif de Fontainebleau et les zones de mouillères.

**La principale menace qui pèse sur ces milieux ouverts, outre l'urbanisation, est la colonisation par les ligneux. La mise en place de mesures pour leur entretien régulier permettrait leur préservation.**

### ✓ **Forêts et boisements**

La majeure partie des surfaces boisées concerne, presque exclusivement, le Massif de Fontainebleau (cf. carte 6) situé à l'est de la commune. Son intérêt est détaillé dans le SIC « Massif de Fontainebleau ».

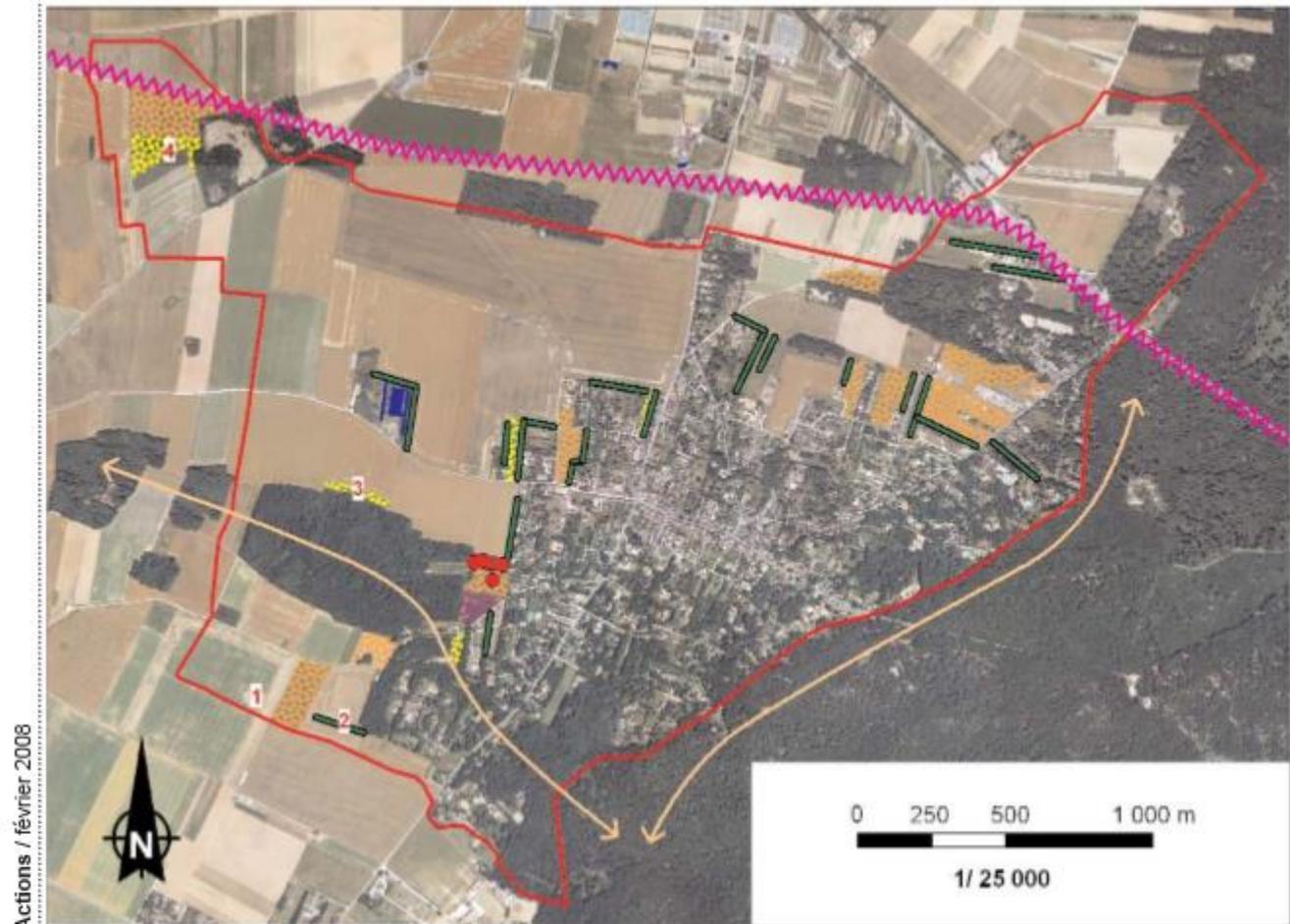
Des boisements morcelés ainsi qu'un petit réseau de haies sont présents ponctuellement entre les zones de cultures (carte 11).

Constitués d'essences diversifiées, ils présentent un intérêt pour la faune qui y trouve abri et nourriture dans des secteurs agricole pauvres en zones refuges. Les haies assurent également un rôle de corridor écologique entre les milieux boisés et les milieux humides qu'il est intéressant de préserver.

A noter la présence d'un boisement important à l'ouest de la ville de Barbizon, le Bois de la Barbizonnière et un autre, moins important, le Bois de la Justice. Ces deux boisements ont un intérêt paysager à préserver. Ils sont de plus fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux et d'invertébrés, et présentent donc un intérêt écologique.

**Le classement des boisements communaux ainsi que le classement des haies permettrait d'assurer leur préservation, la conservation des espèces associées et le maintien des continuités écologiques associées.**

Carte 11 : Habitats



Extr. Murs - Ecogée / Phase 3 - Actions / février 2008

**MILIEU NATUREL**

Milieu

- Arbre fruitier
- Jachère
- Friche arbustive
- Friche herbacée

- Plan d'eau
- Bande boisée

Structuration spatiale

- Barrière biologique
- ↔ Corridor biologique

## Liste des habitats

Une vingtaine d'habitats sont associés aux 4 principaux milieux identifiés sur l'ensemble du territoire étudié (hors site Natura 2000).

Leur identification s'appuie sur la codification européenne CORINE Biotope, typologie basée sur la reconnaissance d'alliances phytosocologiques.

La liste des habitats présentée dans le tableau 1 ci-contre prend en compte les habitats naturels et les habitats artificiels.

Elle indique également la correspondance entre le code CORINE Biotope et le code Natura 2000 relatif aux habitats d'intérêt communautaire inscrits en annexe I de la Directive Habitats.

Sur le territoire étudié, aucun habitat prioritaire au titre de la Directive Habitat n'a été relevé.

Le tableau 2, ci-dessous présente l'état de conservation des principaux habitats, leur dynamique évolutive naturelle, leur intérêt écologique au vu de leur état et de leurs fonctions ainsi que les causes de détériorations éventuelles.

Tableau 1 : liste des habitats

Type de milieu	Habitat	Code Corine	Code Natura 2000
<b>Milieux aquatiques</b>	<b>Eaux douces Stagnantes</b>	<b>22</b>	
	<b>Eaux douces</b>	<b>22.1</b>	
	Eaux mesotrophes	22.12	
	<b>Végétations aquatiques</b>	<b>22.4</b>	
	Végétations enracinées immergées	22.42	
	<b>Masses d'eau temporaires</b>	<b>22.5</b>	
<b>Landes, Fruticées et Prairies</b>	<b>Prairies mésophiles</b>	<b>38</b>	
<b>Forêts et boisements</b>	<b>Forêt caducifoliées</b>	<b>41</b>	
<b>Tourbières et Marais</b>	<b>Végétation de Ceinture des bords des eaux</b>	<b>53</b>	
	<b>Communautés à Grandes Laïches</b>	<b>53.2</b>	
	Peuplements de Grandes Laïches	53.21	
<b>Terres agricoles et paysages artificiels</b>	<b>Cultures</b>	<b>82</b>	
	<b>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</b>	<b>82.1</b>	
	Grandes cultures	82.11	
	Cultures et maraichage	82.12	
	<b>Vergers, Bosquets et Plantations d'arbres</b>	<b>83</b>	
	<b>Vergers</b>	<b>83.15</b>	
	<b>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocages, parcs</b>	<b>84</b>	
	<b>Alignements d'arbres</b>	<b>84.1</b>	
	<b>Bordures de haies</b>	<b>84.2</b>	
	<b>Petits bois</b>	<b>84.3</b>	
	<b>Villes, Villages et Sites industriels</b>	<b>86</b>	
	<b>Ville</b>	<b>86.1</b>	
	<b>Sites industriels anciens</b>	<b>86.4</b>	
	<b>Terrains en friche et terrains vagues</b>	<b>87</b>	
	<b>Terrains en friche</b>	<b>87.1</b>	
<b>Zones rudérales</b>	<b>87.2</b>		

## Etat de Conservation actuel, intérêt écologique et dynamique évolutive des habitats susceptibles d'être impactés (Hors site Natura 2000)

Tableau 2 : Diagnostic des principaux milieux présents sur le territoire d'étude

Type de milieu	Habitat	Dynamique évolutive	Etat de Conservation	Intérêt écologique	Facteurs de pression et conséquences
Milieux aquatiques et humides	Eaux douces Stagnantes	L'évolution naturelle conduit à un envasement progressif et à une colonisation par la végétation d'hélophytes accélérant cet envasement.	Habitat faiblement représenté sur le territoire Evolution lente Bon état de conservation	Fort : Ecosystèmes remarquables Biodiversité Corridor écologique	Urbanisation Gestion agricole : creusement, comblement, labour Boisement Dépôt de déchets
Prairies et Friches herbacées	Prairies mésophiles	L'abandon de la fauche sur ces prairies conduirait à une colonisation arbustive par les fruticées.	Habitat clairsemé occupant une faible superficie. Etat de conservation moyen	Moyen à Fort : Biodiversité (entomologique) Lieu de nourrissage Corridor écologique	Arrêt des pratiques de fauche Mise en culture Urbanisation
Forêts	Forêt caducifoliées		Superficies moyenne, fonction de refuge et de zone de reproduction Bon état	Fort : Habitat privilégié de nombreuses espèces animales et végétales Corridor écologique	Urbanisation : fragmentation des milieux Mise en culture
Terres agricoles et paysages artificiels	Cultures, jachères, friches, vergers, Ville, Sites industriels	Soumise à l'influence humaine	-	Faible à Moyen : Biodiversité (friches, jachères et vergers) Corridor écologique	Urbanisation Abandon des vergers

Il ressort de ce tableau de synthèse que **les forêts et les milieux humides représentent un intérêt majeur sur le plan écologique.**

L'état de conservation des principaux habitats identifiés est bon. Certains habitats, bien que jugés en bon état de conservation, représentent cependant de faibles superficies ce qui peut, à moyen terme, conduire à leur disparition.

**Les principaux risques de dégradations des habitats identifiés sont la destruction des milieux par la modification de leur destination (transformation de prairies en cultures, urbanisation...), l'arrêt de l'entretien des milieux et des pratiques culturales (mouillères).**

### III.3b La Flore

**267 espèces végétales** ont été recensées sur la commune de Barbizon dont 5 espèces considérées comme patrimoniales au vue de leur statut de protection.

Parmi ces espèces patrimoniales on note la présence d'espèces inféodées aux boisements.

La pérennité de ces espèces est donc directement liée à la préservation de ce milieu.

Parmi la flore recensée sur le site, 3 espèces sont considérées comme « envahissante » (cf. tableau 4).

Ces espèces dites « envahissante » peuvent avoir un impact très fort sur les communautés autochtones. Elles sont donc à surveiller en priorité et leur dissémination doit être limitée.

Tableau 3 : Espèces floristiques patrimoniales

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Milieus types
<i>Dioscorea communis</i>	Sceau de Notre Dame	PR IDF	Boisements sombres tout type de sol
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe sauvage	PR IDF	bois clairs, sur sol calcaire relativement sec, souvent sur les bords des chemins forestiers.
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	PR IDF	Sous-bois, plutôt sombre. De préférence boisement de feuillu
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	PR IDF/Annexe V	Boisement dense et sombre
<i>Viscum album L.,</i>	Gui des feuillus	PR IDF	Sous-bois, vergers, jardin milieux anthropiques

**Statut :**

PN : Protégée national ; PR IDF : Protégée Région Ile-de-France , Annexe V : Directive Habitat (Natura 200)

Tableau 4 : Espèces Invasives

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Habitat affecté	Niveau d'impact	Surface occupée
<i>Ailanthus altissima</i>	Faux vernis du Japon	Lieux incultes et sables des rivières	Faible	Espèce fréquente
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	Milieus ouverts, boisement	Fort	Espèce fréquente
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	Milieus ouverts humides	Fort	Espèce fréquente

### III.3c La Faune

L'étude faunistique a permis de recenser 24 espèces d'Oiseaux dont 13 Nicheuses sur le territoire étudié ainsi que 4 espèces de Mammifères, 2 espèce de Reptiles, 16 espèces de Lépidoptères (papillons...) et 58 espèces de Coléoptère. Les listes d'espèces sont en annexe 2.

Parmi celles-ci, 6 espèces remarquables ont été observées dont :

- 4 espèces d'oiseaux nicheuses et migratrices, d'intérêt communautaire, inscrites à la Directive Oiseaux,
- 2 espèces de Chiroptères, d'intérêt communautaire, inscrites en annexe IV de la Directive Habitat. Espèces également prioritaires, car inscrites en annexe II de la Directive Habitat,

## Conclusions

### Evaluation patrimoniale des milieux naturels et des espèces (hors site N2000)

- Les boisements présentent localement un intérêt écologique fort du fait de la diversité d'essences qui les composent et de leur état relictuel au sein de zones agricoles.
- Les habitats humides temporaires présentent ponctuellement une forte valeur écologique à préserver.
- Les autres habitats ont une valeur moyenne à faible, malgré un attrait localement plus élevé lié à la présence ponctuelle d'espèces animales (ex : Chouette chevêche...) ou végétales d'intérêt communautaires.
- La présence d'une dizaine d'espèces animales d'intérêt communautaire sur le territoire et notamment dans les milieux forestier, conforte la nécessité de préserver les boisements.

### Enjeux et objectifs de préservation de la biodiversité et des milieux naturels (hors site N2000)

- ✓ Conservation des Habitats et des espèces remarquables identifiées sur le territoire :
  - Conserver les boisements et zones humides, sources de refuge et de nourriture pour nombre d'espèces,
  - Conserver les prairies mésophiles, les zones de friches et vergers, favorables aux arthropodes et lieux de nourrissage de l'avifaune.
- ✓ Conservation des continuités écologiques
  - Préserver les zones humides (mares et mouillères) et les boisements.
  - Préserver les milieux naturels anthropisés (haies, friches, vergers, jachères).

### III.3d Incidences sur la biodiversité et les milieux naturels en l'absence de mise en œuvre du PLU

Au vu de l'état des lieux du territoire étudié, le POS actuel semble avoir été plutôt favorable à la préservation des milieux et des espèces.

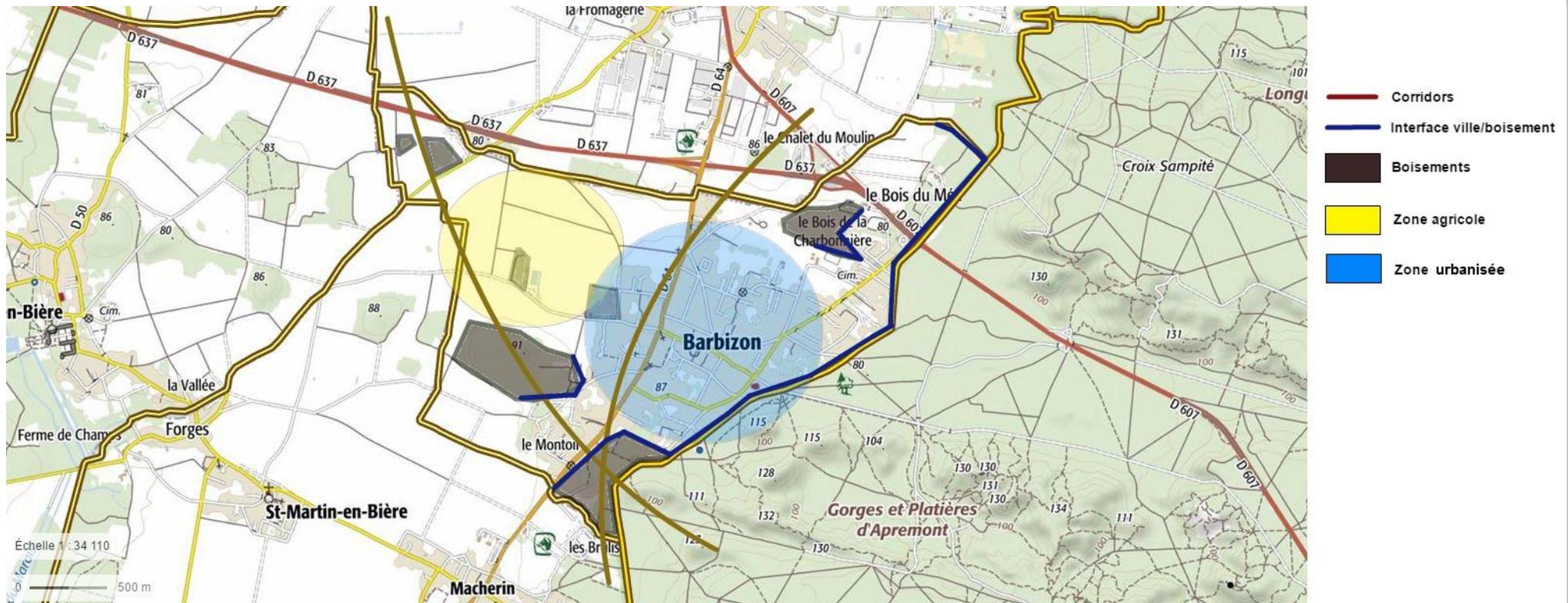
En effet la majeure partie des boisements présents sur la commune ont été préservés, permettant le maintien des espèces associées.

Les nombreux jardins arborés permettent également le maintien de fonctionnalités écologiques malgré le caractère artificiel des zones urbaines.

L'abandon de l'entretien des prairies et friches herbacées conduit par contre à une fermeture des milieux, peu favorable aux espèces de milieux ouverts que sont notamment les Lépidoptères et la Chouette Chevêche.

### III.3e Carte des enjeux

La carte suivante synthétise les enjeux pour la biodiversité et les milieux.



### III.3f Comment favoriser la biodiversité en ville

Afin de renforcer la biodiversité dans les espaces urbanisés, à l'occasion de chaque aménagement ou construction il convient de mettre en œuvre des dispositifs favorisant la végétation et la vie des petits animaux.

- Prévoir au pied des murs de clôture et au pied des constructions des espaces de pleine terre, des plantations volontaires peuvent être réalisées ou des plantes spontanées peuvent s'épanouir.
- Préférer les vivaces aux annuelles, elles nécessitent moins d'entretien,
- Diversifier la palette végétale et les strates (muscinale, herbacée, arbustive et arborescente) au sein des espaces verts,
- Varier les hauteurs et les formes (prairie, bosquet, haie, pierraille, mare...)
- A proximité des cours d'eau seules des plantes adaptées au milieu humide et locales doivent être plantées.
- L'emploi des produits phytosanitaires est à proscrire.
- Les haies sont toujours composées d'essence variées et locales qui offrent abris et nourriture à la petite faune, prendre exemple de la haie bocagère.
- Laisser pousser les herbes folles au pied des arbres.
- Conserver des vieux arbres creux qui abritent de nombreuses espèces.
- Prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser le passage à la petite faune (hérisson...)
- Prévoir des aménagements spécifiques à la faune et flore locale sur les bâtiments : nichoirs, hôtel à insectes et abris à faune intégrés aux façades ou aux murs.

La lutte contre l'érosion de la biodiversité peut également s'opérer par la végétalisation du bâti. Pour les constructions nouvelles l'utilisation de la toiture végétalisée et la végétalisation des façades sont à utiliser.

La toiture végétalisée possède des qualités d'isolation phonique, elle retient également les eaux pluviales de manière temporaire ce qui en cas d'orage permet de différer les rejets dans les réseaux. Les espèces adaptées qui y sont implantées viennent enrichir la biodiversité.

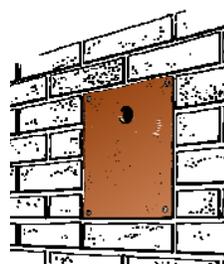
La végétalisation des façades contribue au rafraîchissement de l'air en été.

- Couvrir d'une toiture terrasse végétalisée les constructions annexes de faible hauteur, ainsi les ouvertures en étage des constructions principales bénéficient de la vue sur la végétation.
- Créer une continuité sol/toit avec des câbles ou filins tendus le long des murs entre sol et toiture pour conduire des plantes grimpantes.

L'éclairage nocturne est responsable de la mort directe ou indirecte de nombreuses espèces (insectes, oiseaux...) et en perturbe également beaucoup d'autres. L'extinction des luminaires la nuit ou leur optimisation est ainsi souhaitable.



Pour accueillir les hirondelles, une simple planche protège la façade



Cavité réservée dans un mur pour insérer un nichoir



Fleurissement des pieds de mur ou de façade



Reine des prés

Sagittaires



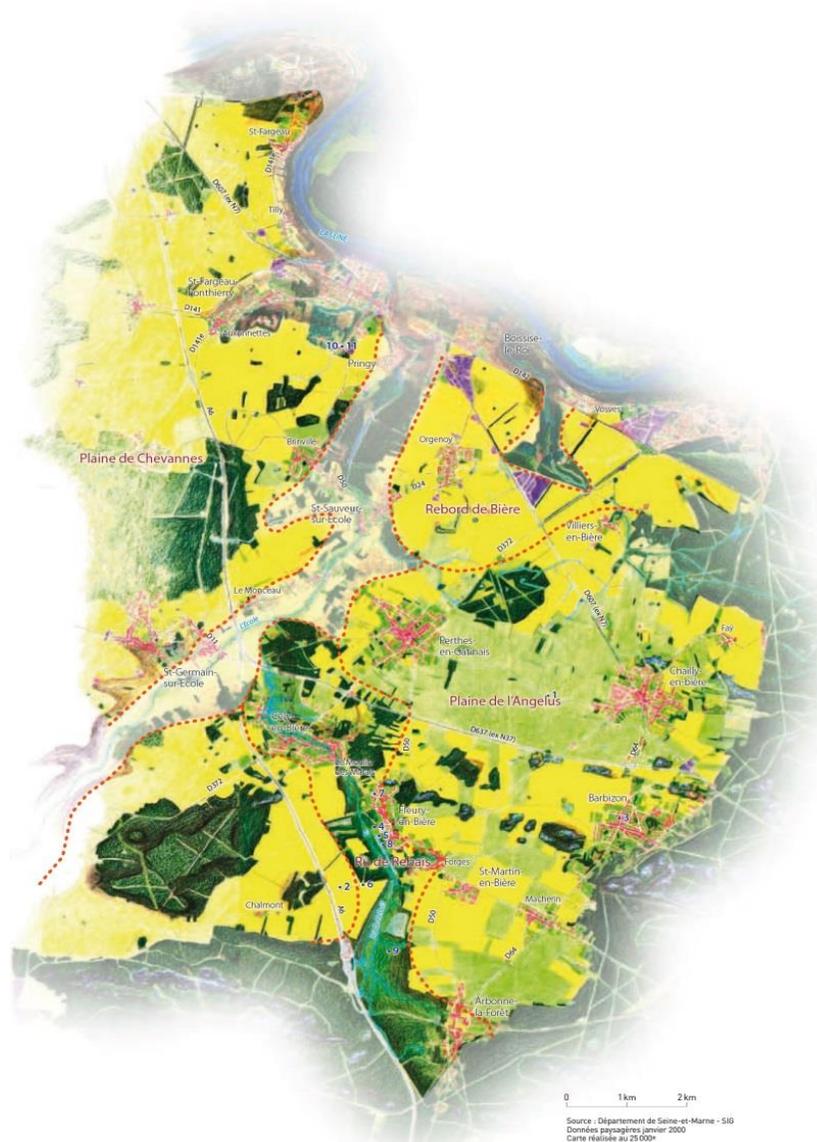
Jonc

Iris d'eau

### III.4 Caractère général des paysages naturels

#### III.4a Les entités paysagères

L'atlas des paysages de Seine et Marne situe la commune de Barbizon dans l'ensemble de la plaine de Bière, entre la vallée de la Seine dans sa partie très urbanisée au nord, et la forêt de Fontainebleau à l'est. Barbizon se trouve plus précisément dans l'entité de la Plaine de l'Angélus, à l'est du plateau cultivé, en lisière du massif forestier. C'est à cette situation d'interface, caractérisée par d'amples avancées de la forêt dans l'enveloppe urbaine, que le village doit ses principales richesses écologiques et paysagères.

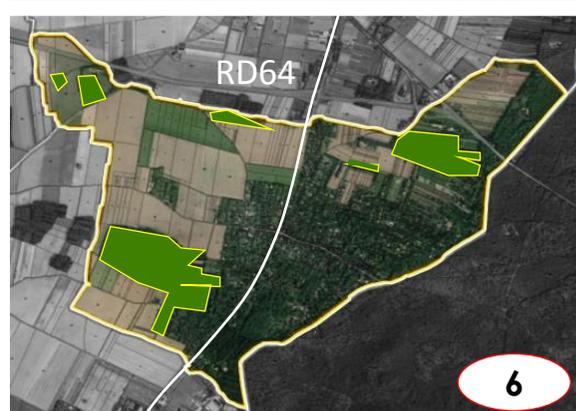
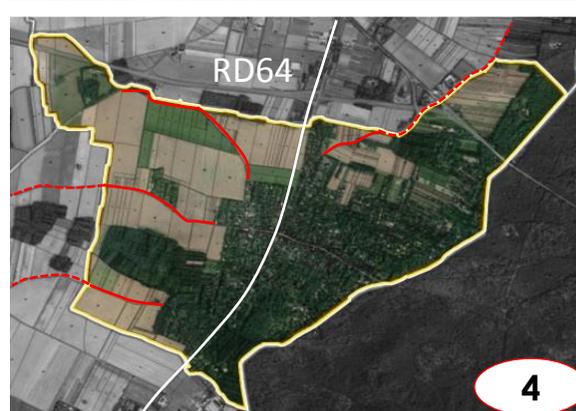
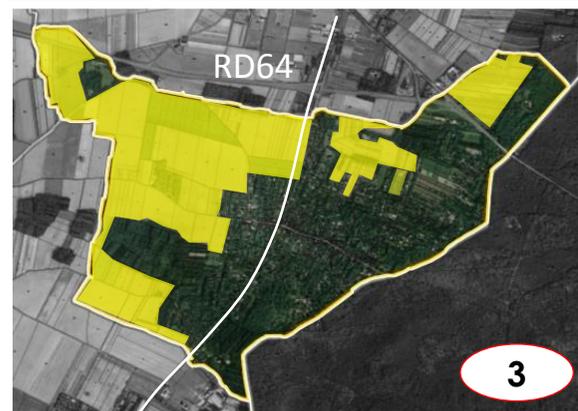
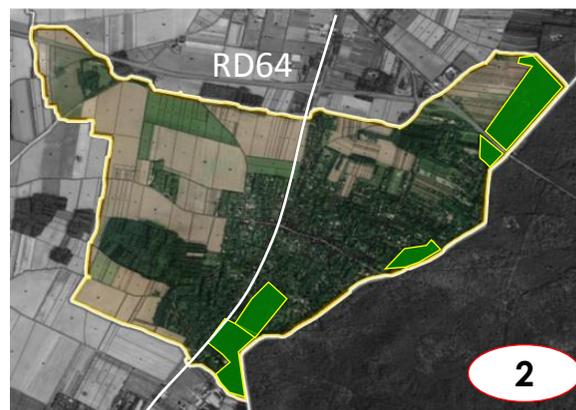
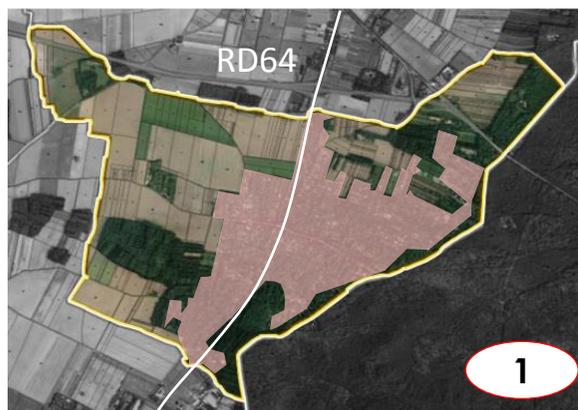


#### «Plaine de l'Angélus : une clairière maraîchère

Les lisières des forêts dessinent nettement les limites de la plaine, sauf au nord où, à l'approche de la vallée de la Seine, l'urbanisation définit un autre type de paysage. Dans cet espace de clairière, le sol plat, sablonneux, noir d'humus, porte de vastes cultures maraîchères, dont l'échelle des parcelles, les matières et les couleurs organisent un tissu singulier, très différent de celui des grandes cultures céréalières. C'est cette matière qui forme le socle sur lequel se dressent les personnages du tableau de Millet. Aux motifs du maraîchage (cultures, mais aussi matériels, cagettes prêtes pour la récolte, tunnels plastiques), s'ajoutent les « rochers », monticules recouverts de bois. Le grès (la géologie de la plaine est proche de celle de la forêt de Fontainebleau) règne dans les bourgs, sous la forme de pavés dans les rues et de moellons sur les murs. La pression urbaine est importante, entre la forêt de Fontainebleau et les franges de l'agglomération parisienne.»

Source – Atlas des paysages de Seine et Marne

### III.4a Les entités paysagères



La topographie de la commune met en évidence des entités paysagères principales et secondaires.

Entités paysagères principales :

- 1- le paysage urbanisé
- 2- les séquences boisées - boisements contigus au massif forestier
- 3- la plaine agricole

Entités paysagères secondaires :

- 4- Les chemins ruraux (chemins Fleury, de Perthe, de Samoï, de Fond de Saint-Martin)
- 5- Les boisements des Parcs et Jardins
- 6- Les boisements des reliefs.

Ces différentes entités font de Barbizon un lieu fortement typé, marqué par l'interprétation des peintres paysagistes du XIXe siècle.

A l'ouest de la RD64, l'agriculture en champs ouverts dégage sur la commune de larges perspectives sur la plaine, rythmées par des séquences boisées faisant écho au massifs arborés encadrant la silhouette urbaine, à l'est.

Par ailleurs, les différentes entités répertoriées jouent un rôle dans les continuités écologiques intercommunales. Il est à noter que cette structure paysagère est fragile face à la pression urbaine.

### III.4a Les entités paysagères

#### Le paysage urbanisé



- Villas - Développement début XXe s.
- Pavillons et lotissements - Développement d'après guerre.
- Village rue ancien

#### Le cadre urbanisé ancien

Les paysages de cet état ancien, antérieur à la vague de croissance diffuse du début du XXe siècle, s'appréhendent de deux manières :

- de l'extérieur : perception de la silhouette urbaines aux extrémités de la rue de Fleury et de la Grande Rue, ainsi que depuis le plateau agricole. Elle correspond à la vision ancienne que l'on avait du hameau de Barbizon, venant de la route de Chailly par le nord, ou depuis les espaces cultivés. De nombreuses toiles, pastels et gravures rendent compte de cette silhouette dessinée par le moutonnement des toits derrière la continuité des murs de clôture. Cette vision est aujourd'hui occultée par la croissance en périphérie qui vient masquer ou brouiller ces vues d'ensemble.

- de l'intérieur : perception des façades urbaines implantées à l'alignement ou en retrait d'un mur de clôture, le long de la rue de Fleury et de la Grande Rue. Outre la préservation d'un bâti rural traditionnel, la végétalisation de nombreuses façades (vigne, glycine, etc.) et, à l'approche de la forêt, la présence d'arbres de haute-tige dans les jardins des villas Belle Epoque participent à l'atmosphère rurale et pittoresque du bourg ancien.



La Grande rue

#### Le cadre urbanisé secondaire à vocation résidentielle

Il s'est développé essentiellement depuis un siècle, par vagues successives, durant la Belle Époque, puis au lendemain de la seconde Guerre Mondiale.

Un certain nombre de constantes conservent à ces quartiers résidentiels une certaine unité en terme de paysage urbain :

- Un parcellaire de taille moyenne ou grande, avec parfois de très grandes parcelles, introduisant une impression de discontinuité,
- un bâti indépendant en milieu de parcelle,
- des terrains souvent laniérés et profonds conduisant à une implantation des constructions très en retrait par rapport à la voie,
- l'abondance du cadre arboré, arbres forestiers d'origine ou éléments de paysages réintroduits,
- Le traitement des clôtures au moyen d'éléments faisant largement appel au végétal, par opposition au secteur urbain ancien.



Lotissement années 60, rue André Billy.

### III.4a Les entités paysagères

#### Les séquences boisées



#### Les boisements contigus au massifs forestier

En imbrication étroite avec le milieu urbanisé les bois couvrent toute la frange Est de la commune, en limite de la forêt domaniale de Fontainebleau. Disjoints du massif lors du bornage, des boisements présentant les mêmes qualités écologiques et paysagères que ceux de la forêt domaniale, s'avancent sur des parcelles privées. Le relief et la diversité des essences de futaies où dominent le chêne rouvre et le hêtre, déterminent des paysages lumineux et rythmés dont la valeur picturale n'est plus à démontrer.



*Entrée du village, rue Gabriel Séailles.*



#### Les boisements des reliefs

Isolés entre eux par des espaces agricoles ou urbanisés, ces bois situés sur des points hauts sont essentiels par la continuité de lisières boisées qu'ils introduisent dans la lecture du paysage. Une politique de recombinaison de ces espaces pourraient gommer les discontinuités génératrices de nuisances sonores ou visuelles perçues au-delà de la D637.



*Bois de la charbonnière au nord*

Ces boisements historiques sont déjà mentionnés dans les cartes anciennes :

- 1.bois de la Barbizonnière au sud,
- 2.bois de la charbonnière au nord
- 3.tronçon du bois de la roche moreau, avec ses affleurements de grès sur les parcelles agricoles
- 4.tronçon du bois de la justice, ou « Buisson Raffin », au nord ouest de la plaine.

Les cartes anciennes ainsi que les photographies aériennes permettent de constater la relative stabilité de leurs superficies, malgré les opérations de remembrement des parcelles agricoles.

Notons que le boisement récent, entourant la station d'épuration, situé au point le plus bas de la plaine ne figure pas dans cette nomenclature. Il n'en demeure pas moins une composante qualitative essentielle du paysage contemporain

### III.4a Les entités paysagères

#### Les séquences boisées



#### Les boisements des parcs et jardins

Ces boisements mêmes lorsqu'ils sont contigus à la forêt, et liés à celle-ci à l'origine, en sont aujourd'hui séparés par des routes ou chemins, par les liens fonctionnels qu'ils entretiennent avec l'espace urbanisé, et par leur statut foncier. Sur le plan paysager, leur présence est essentielle car elle introduit en milieu bâti un élément d'échelle inhabituel lié aux arbres de haute-tige. Parmi eux, on peut distinguer :

- Les jardins situés dans le secteur d'urbanisation ancienne : héritiers des activités agricoles annexes à l'exploitation de la plaine, ils occupent le fond des parcelles étroites du bourg. Masqués par l'urbanisation en second rang, ils sont de moins en moins perceptibles de l'espace public.
- Les jardins situés dans les secteurs périphériques : les parcs des grandes villas construites en lisière de forêt notamment participent à la formation, tout à fait caractéristique à Barbizon, d'un paysage d'habitat en sous-bois. Cette urbanisation, peu dense et à caractère résidentiel présente une qualité paysagère singulière, provenant tout d'abord de l'ambiance forestière conservée grâce au maintien de groupes d'arbres de la forêt, enrichis d'essences ornementales de parcs (cèdres, marronniers). La forêt a d'ailleurs regagné du terrain, car certaines parties du village en sous-bois ne l'étaient pas au moment de leur construction, au sud de la RD64, notamment. La densité des arbres est restée cependant assez faible pour autoriser des transparences entre les maisons.



La Bergerie, Maison de Ferdinand Chaigneau, à l'entrée de l'allée du même nom, carte postale ancienne.



L'entrée de allée Ferdinand Chaigneau en 2017, gagnée par le paysage forestier.



Jardins visibles depuis le 7 de la rue Diaz, participant au développement d'un paysage d'habitat en sous-bois.

### III.4a Les entités paysagères

#### La plaine agricole



#### La plaine de l'Angelus

Environ la moitié de la superficie du territoire communal est encore occupé par des parcelles agricoles. Sur Barbizon, l'activité est dominée par la culture céréalière, en champs ouverts.

La proximité de Paris, la qualité des dessertes routières et la nature pédologique des sols, ont favorisé le développement de la culture maraîchère sur la commune voisine de Chailly. Cela s'est traduit par l'apparition, dans les perspectives historiques de la plaines de l'Angelus, de serres en plastiques ou en verre, auxquelles viennent parfois s'ajouter des empilements de cageots.

A l'est de la RD64, les vues sont limitées par les boisement et les haies. Ponctuellement, les espaces agricoles étroitement imbriqués dans le bâti sont d'échelle trop restreinte pour conserver une qualité ou un intérêt paysager. Toute construction isolée, mal insérée, contribue à perturber le champ de vision. A ce titre, les espaces agricoles sont plus sensibles sur le plan paysager que les espaces boisés.

#### Les chemins ruraux

En milieu urbanisé, les anciens cheminement ont été pérennisés par le tracé des voies. Leur préservation en terme d'itinéraire et sur le plan de la toponymie est une composante importante de la mémoire des lieux. De même ces derniers participent à la constitution de l'atmosphère pittoresque et champêtre caractéristique de la plaine de l'Angelus.

A ce titre, il s'agira de porter une attention particulière à la qualité des perspectives offertes ainsi qu'au maintien ou à la réinsertion dans des itinéraires de circulation douce de ces cheminements :

- 1.le chemin rural de Fleury,
- 2.le chemin rural de Perthes, en direction de Chailly-en-Bière,
- 3.le chemin rural de Samoïs en direction de Faÿ
- 4.le chemin rural di du Fond de Saint-Martin en direction de Saint-Martin en Bière



Jean-François Millet (1814-1875),  
*L'Angelus* (1857-1859). En arrière plan, le clocher de Chailly-en-Bière.



Constructions agricoles, le long de la D637, dégradant la perspective vers Chailly-en-Bière



Perspective sur Barbizon depuis le chemin de Perthes.

### III.4b Éléments remarquables du paysage

#### Les alignements d'arbres et arbres remarquables

Les alignements souvent constitués de tilleuls taillés ou d'arbres fruitiers (plaine de Saint-Martin) participent de façon très directe à la composition des espaces urbains. Tout comme les arbres remarquables, ils peuvent être implantés sur le domaine public ou le domaine privé, et font le cas échéant l'objet de prescriptions ou recommandations en matière de gestion. (Les alignement et arbres remarquables sont identifiés sur la carte de synthèse.)

#### Les masses arborées participant à la qualification du cadre urbain

Certains implantés dans la continuité des boisements contribuent à préserver les vues lointaines ou rapprochées des constructions, parfois isolées, dans le cas, notamment des parcelles agricoles insérées entre l'enveloppe urbaine et le bois de la charbonnière ( lieux-dits La Bête, La Fosse aux renards, le Grosse Haie, etc.).

#### Les franges de boisement de premier intérêt

La ZPPAUP identifie des franges de boisement concourant à la structuration du cadre paysager par le maintien d'un effet de lisière. A ce titre, il convient de noter l'importance des lisières des bois de la Barbizonnière et de la Charbonnières, des façades boisées en limite de commune vers la plaine de Saint-Martin, des entrées de village sud (RD64) et Nord (rue Gabriel Séailles) qualifiées par l'atmosphère de sous-bois rehaussant les grandes propriétés.



Boisement des parcs et jardins masquant les constructions récentes depuis la RD637



Boisements contigus au massif forestier des propriétés implantées au sud de la RD64.



Alignement de tilleuls, rue Théodore Rousseau



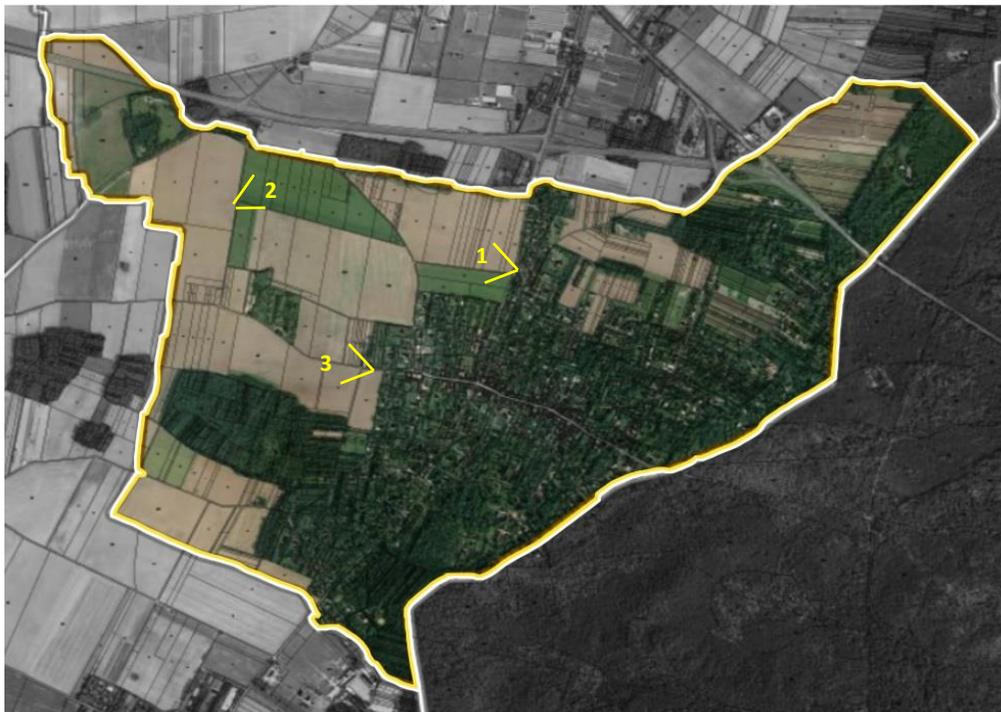
Arbre remarquable, à l'Orée de la forêt.

### III.4c Les points de vue et percées visuelles

#### Silhouette du village

En raison de l'importante densité végétale qui caractérise l'intérieur de l'urbanisation de Barbizon, et bien sur à cause de sa lisière forestière, il est difficile de trouver une silhouette du village perçue depuis la plaine de l'Angélus. La plus significative est celle que l'on voit en arrivant de Fleury : le très petit nombre de constructions visibles de loin ne permet pas de deviner l'étendue de la commune urbanisée. Devant une ligne verte où émergent des peupliers, seuls les bâtiments longs et bas de la ferme du Couvent inaugurent l'entrée du village.

#### Les points de vue lointain



*Silhouette du village*



*Perspective de la plaine vers le clocher de Chailly obérée par les installations maraîchères.*



*Perspective vers Fleury en Bière*

### III.4c Les points de vue et percées visuelles

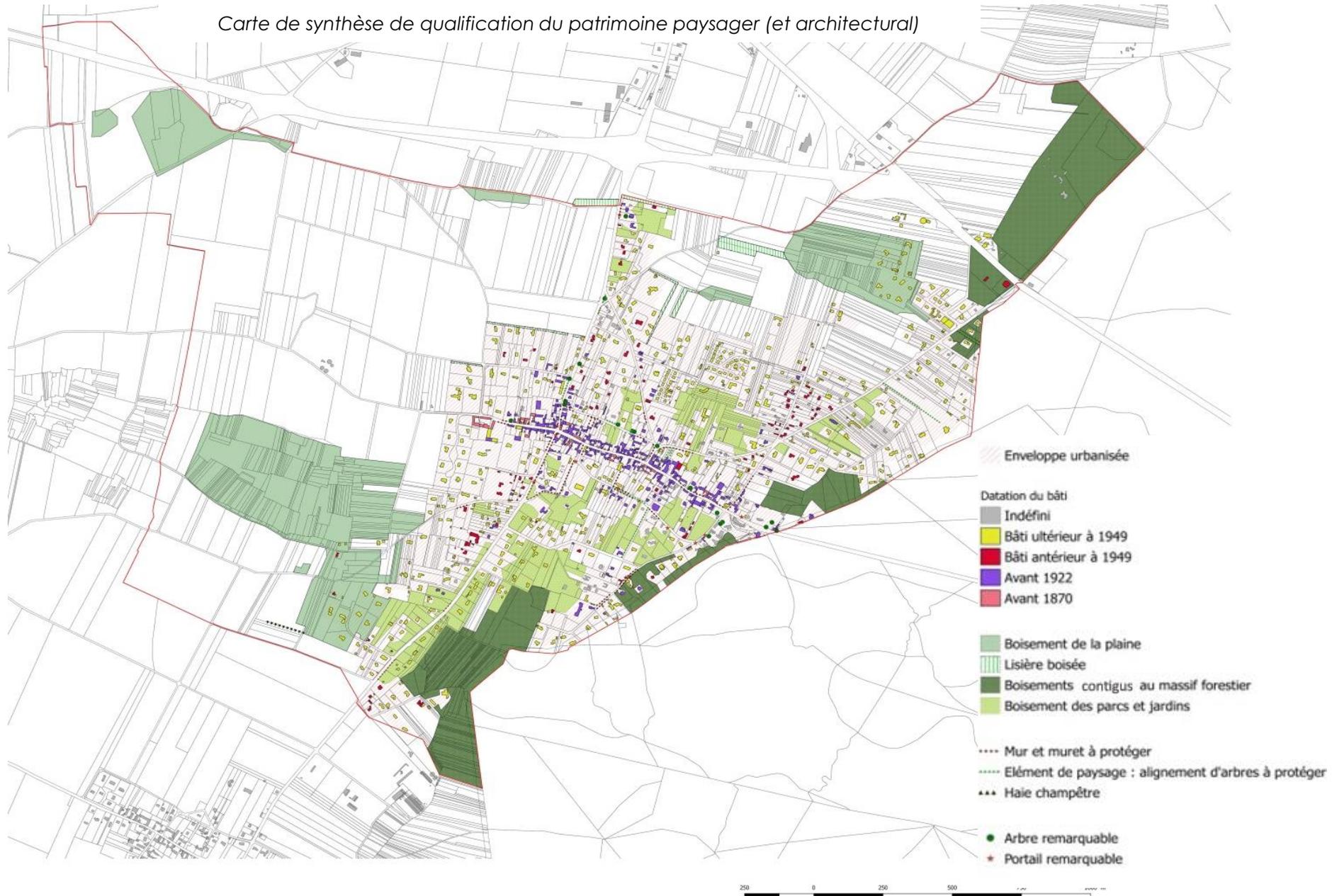
#### Les cônes de vue rapproché identifiés dans la ZPPAUP

La ZPPAUP répertorie différents points de vue lointains parfois associés à des points de vue rapprochés, dont certains ont perdu leur qualité, depuis son élaboration, à cause de constructions nouvelles (4. et 6) ou de défaut de gestion des espaces (1).



### III.4c Patrimoine naturel et paysager

Carte de synthèse de qualification du patrimoine paysager (et architectural)



### III.4d Protection des paysages

#### ➤ Site Inscrit 5018 « Abords de la Forêt de Fontainebleau »

Aussi appelés « les Villages des peintres de Barbizon », la protection de ce site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque.

Cette plaine agricole (carte 5) affermit la lisière rurale nord-ouest de la forêt de Fontainebleau, dont elle apparaît comme le complément paysager.

Connue du monde entier grâce à L'Angélus de Jean-François Millet, l'église Saint-Paul de Chailly-en-Bière offre trois travées et un collatéral du XIIe siècle.

Le cimetière de la commune voisine, Chailly-en-Bière, accueille les sépultures des peintres de la forêt de Fontainebleau comme Karl Bodmer, Gaston Lafenestre, Georges Gassies, Léon Delambre, François Desportes ainsi que celles de Théodore Rousseau et de Jean-François Millet, sans oublier l'aubergiste Ganne. Ils reposent sous de majestueuses pierres tombales de grès quelque peu chahutées par le sol meuble.

#### ➤ Site Classé 5013 « Forêt Domaniale de Fontainebleau »

La protection du site a été décidée en application de la loi du 2 mai 1930 pour son caractère pittoresque. On lit dans le dossier d'archives :

“Une protection vraiment efficace doit s'appliquer non seulement à la forêt domaniale mais à l'ensemble du massif forestier dont elle forme le noyau. Les prolongements naturels de la forêt présentent les mêmes caractères géologiques, climatiques et biologiques, ainsi qu'une valeur esthétique de même ordre. La périphérie est livrée aux spéculations immobilières avec implantation de nouvelles constructions et grignotage vers l'intérieur de la forêt.”

Il est impératif de préserver la rareté biologique de cette forêt, en faisant respecter non seulement son aspect pittoresque, mais également toute sa valeur artistique, historique, scientifique et légendaire.

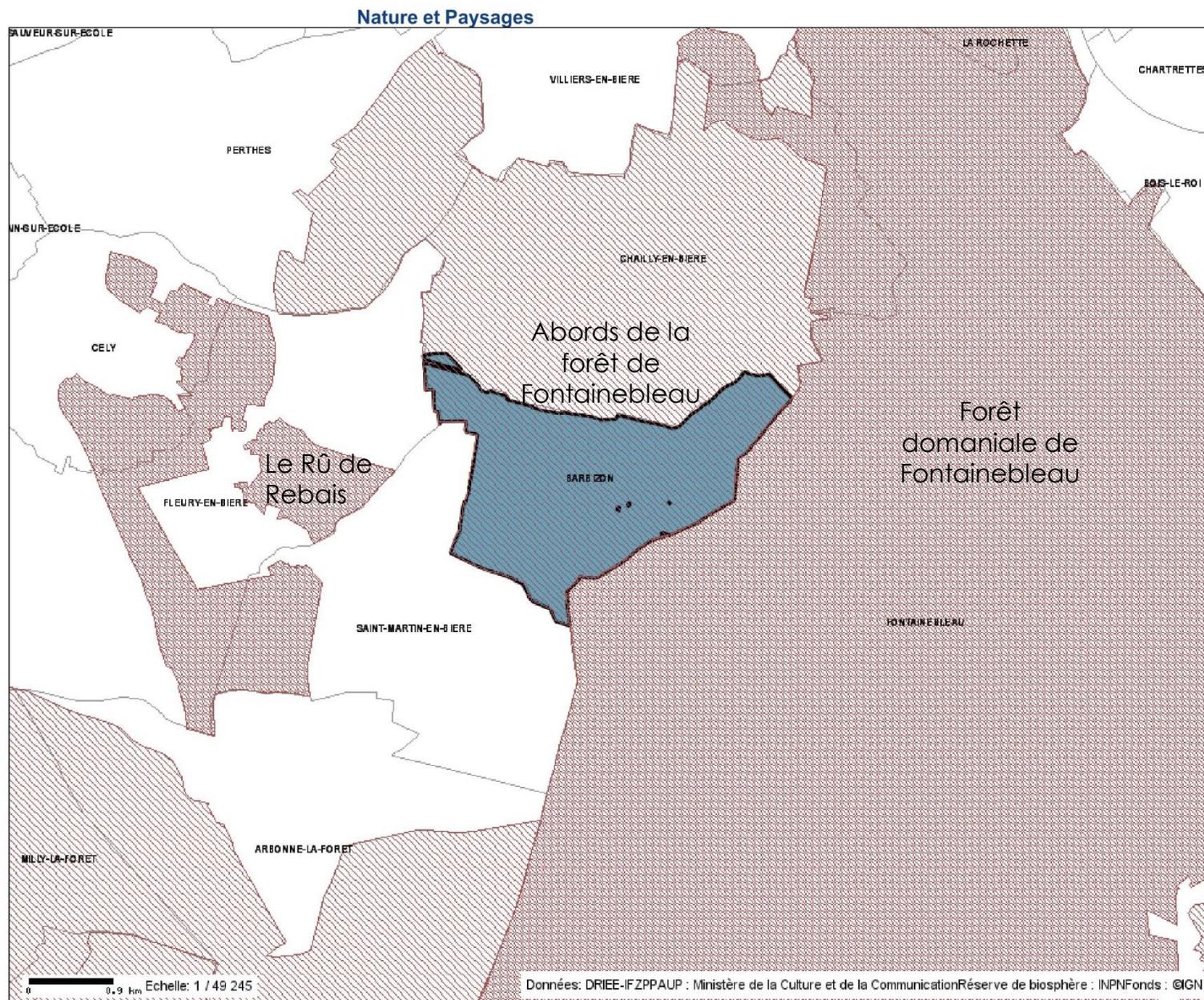
#### ➤ Zone de Protection du Patrimoine Architecturale, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Cette zone concerne le territoire communal de Barbizon. Elle se confond avec le site inscrit dont elle reprend partiellement la description.

Contenu de la carte

Paysage et sites

-  Site classé
-  Site inscrit
- Patrimoine UNESCO
-  ZPPAUP
-  ZPPAUP - 77
-  ZPPAUP - 77



Tous droits réservés.  
Document imprimé le 17 Février 2017, serveur Carmen v2.2, <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DRIEE Ile- de- France.

Données: DRIEE-IFZPPAUP : Ministère de la Culture et de la Communication Réserve de biosphère : INPNFonds : ©IGN

Carte 5 : Sites classés/Inscrits - ZPPAUP



AGENCE RIVIERE - LETELLIER  
56, RUE Saint Georges  
75009 Paris  
Tél. : 01.42.45.38.62

---



Aménagement et Gestion Durable des Espaces  
Route de Lamotte - Le Petit Gain  
41300 PIERREFITTE-SUR-SAUDRE  
Tél. : 09.81.34.06.94